



Ministère de la Défense



BESOINS SPÉCIAUX

Kit d'outils pour les parents
De la naissance à 18 ans



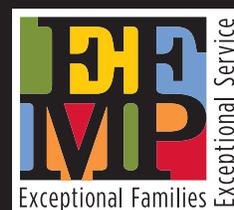
Avant-propos

L'Office of Community Support for Military Families with Special Needs (Bureau de soutien communautaire aux familles de militaires ayant des enfants avec des besoins spéciaux) est heureux de présenter le *Kit d'outils pour les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux : de la naissance à 18 ans* du Ministère de la Défense des États-Unis (DoD). Ce kit d'outils contient des informations et des ressources pour vous aider à améliorer votre qualité de vie et vous apprendre à défendre les intérêts de votre enfant ayant des besoins spéciaux. Chacun des six modules aborde des problèmes auxquels vous pouvez être confrontés tout au long de l'existence de votre enfant. Que votre enfant ait été récemment diagnostiqué comme ayant des besoins spéciaux, ou que vous soyez un parent pour lequel le diagnostic n'est pas nouveau, ce kit peut vous aider. Les six modules de ce kit traitent des points suivants :

- **Module 1 : De la naissance à trois ans**
- **Module 2 : Éducation spécialisée**
- **Module 3 : Prestations de santé**
- **Module 4 : Familles en transition**
- **Module 5 : Défense des intérêts de votre enfant**
- **Module 6 : Ressources et soutien**

La réalisation de ce kit n'aurait pas été possible sans le soutien et les encouragements de nombreux membres de la communauté militaire en charge des problèmes relatifs aux besoins spéciaux. Nous sommes reconnaissants à l'équipe d'élaboration de ce kit, à tous ceux qui y ont contribué ou ont apporté leurs idées et suggestions et enfin à ceux qui ont relu le manuel pour en vérifier l'exactitude.

Personne ne connaît votre enfant mieux que vous. Nous espérons que ce kit vous donnera les moyens de continuer à aller de l'avant en vous fournissant les outils qui permettront à votre enfant de réussir.



Sommaire

Avant-propos	i
--------------------	---

Module 1 : De la naissance à trois ans

Introduction au module 1	1:1
Vous pensez que votre enfant a un retard ou un handicap	1:1
Intervention précoce	1:4
<i>En quoi consistent les EIS ?</i>	1:4
<i>Comment puis-je être orienté vers les services d'intervention précoce ?</i>	1:4
<i>Coordinateurs de services et processus d'évaluation</i>	1:5
<i>Qui peut bénéficier des services d'intervention précoce ?</i>	1:6
Réunion d'admissibilité	1:6
<i>Que se passe-t-il si mon enfant ne peut bénéficier des services d'intervention précoce ?</i>	1:6
Plan IFSP (Individualized Family Service Plan)	1:7
<i>Combien de temps faut-il pour que les services EIS commencent ?</i>	1:8
Types de services	1:8
Comment les services sont-ils fournis ?	1:9
<i>Planification de la transition : Que se passe-t-il lorsque mon enfant célèbre son troisième anniversaire ?</i>	1:9
<i>Que faire si mon enfant n'a pas droit aux services éducatifs spécialisés (Partie B) ?</i>	1:10
<i>Votre rôle en tant que défenseur.</i>	1:10
Soutien	1:10
Plus d'informations	1:10
<i>HOMEFRONTConnections.</i>	1:11
<i>Centres PTI (Parent Training and Information Centers)</i>	1:11
<i>NICHCY (National Dissemination Center for Children with Disabilities).</i>	1:11
<i>Projet STOMP (Specialized Training for Military Parents Project)</i> .	1:11

Module 2 : Éducation spécialisée

Introduction au module 2	2:1
<i>Loi relative à l'éducation des personnes handicapées</i>	2:1

Un retard de développement signifie qu'un nourrisson ou un jeune enfant se développe à un rythme plus lent que d'autres enfants du même âge. Pour toute information sur l'intervention précoce, reportez-vous au module 1.

Principaux éléments du processus d'éducation spécialisée	2:2
Child Find.....	2:2
Interventions pré-recommandation / équipe d'intervention de l'école.....	2:3
Garanties procédurales.....	2:3
Saisie	2:4
Évaluation	2:4
Admissibilité	2:5
Programme d'éducation personnalisée (IEP)	2:6
<i>Qu'est-ce qu'un programme IEP ?</i>	2:7
<i>Qui assiste à la réunion ?</i>	2:7
<i>Préparation de la réunion</i>	2:8
<i>Gestion des émotions</i>	2:9
<i>Écrivez un plan efficace : concentrez-vous sur les besoins de votre enfant</i>	2:9
<i>Modifications et aménagements</i>	2:10
<i>Services connexes</i>	2:10
Placement et milieu moins restrictif (LRE).....	2:11
<i>Options de placement</i>	2:12
<i>Êtes-vous satisfait de votre IEP ?</i>	2:12
<i>Enfin, vous avez un plan.</i>	2:13
<i>Examen annuel.</i>	2:13
<i>Examen triennal.</i>	2:14
<i>Que se passe-t-il si vous n'êtes pas d'accord ?</i>	2:14
<i>Déménagement avec un IEP.</i>	2:14
<i>Enfants qui déménagent à l'intérieur du même État</i>	2:14
<i>Les enfants qui déménagent dans un autre État</i>	2:15
<i>Dossiers.</i>	2:15
Plus d'informations.....	2:15
<i>Activité éducative du Ministère de la Défense</i>	2:16
<i>Conseil aux parents.</i>	2:16
<i>Vos droits / défense de vos intérêts</i>	2:16
<hr/>	
Module 3 : Prestations de santé	
Introduction au module 3	3:1
TRICARE	3:1

Options TRICARE [®] pour les membres des familles de militaires en service actif	3:2
TRICARE [®] Prime	3:2
TRICARE [®] Prime Remote	3:2
TRICARE [®] Standard	3:3
TRICARE [®] Extra	3:3
Prestations pharmaceutiques	3:4
Prestations TRICARE [®] pour les familles ayant des besoins spéciaux	3:4
Gestion des cas	3:4
Soins mentaux	3:4
Soins palliatifs	3:5
Extended Care Health Option (ECHO).....	3:5
EHHC (ECHO Home Health Care) - Soins à domicile du programme ECHO	3:7
Aide et renseignements TRICARE [®]	3:8
Centres de services TRICARE [®]	3:9
Les coordinateurs d'aide et de conseil aux bénéficiaires/conseillers en prestations de santé.	3:9
Aide relative au recouvrement des dettes.....	3:9
Loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act) et TRICARE [®]	3:9
Plus d'informations	3:10
ECHO (Extended Care Health Option) et EHCC (ECHO Home Health Care).....	3:10
Prestations TRICARE [®]	3:10
USA.GOV	3:10
MilitaryHOMEFRONT	3:10
Plan My Move (Préparer mon déménagement)	3:11
MilitaryINSTALLATIONS	3:11
HOMEFRONTConnections	3:11

Se familiariser avec le système d'éducation spécialisée peut être difficile pour les familles. Pour toute information sur le processus d'éducation spécialisée, reportez-vous au module 2.

Module 4 : Familles en transition

Introduction au module 4.....	4:1
Programme EFMP (Exceptional Family Member Program).....	4:1
Inscription	4:1

Peu de familles sont en mesure de prodiguer des soins adéquats à leurs membres ayant des besoins spéciaux sans recourir aux aides médicales et financières fournies par toute une série de programmes. Pour toute information sur ces programmes, reportez-vous au module 3.

Soutien aux familles	4:2
Mutation	4:3
Programme RAP (Relocation Assistance Program)	4:3
Centres familiaux	4:4
MilitaryINSTALLATIONS	4:4
Écoles	4:4
Préoccupations médicales	4:5
Informez les enfants	4:5
Emballage	4:7
Affectation outremer : Avant de partir	4:7
Voyager avec des enfants	4:8
Voyager par avion	4:8
Voyager en train	4:9
Voyager en voiture	4:10
Logement temporaire	4:10
Logement	4:10
Écoles	4:10
Garde des enfants	4:11
Emménagement	4:11
Sécurité dans une maison et un voisinage nouveaux	4:13
Emploi du conjoint	4:14
Programme EAP (Employment Assistance Program)	4:14
Military OneSource	4:15
Déploiement	4:15
Aide disponible	4:16
Retour à la maison	4:17
Préparation aux catastrophes	4:17
Animaux d'assistance	4:18
Panne d'électricité : Prévoyez à l'avance	4:18
Transition vers la vie adulte	4:19
Vie indépendante	4:20
Prise en charge d'un enfant adulte	4:21
SSI (Supplemental Security Income) et Medicaid	4:21
Trusts pour besoins spéciaux	4:21
Lettre d'intention	4:21

<i>Dossier SCOR (Special Care Organizational Record) pour les enfants ayant des besoins particuliers de soins de santé</i>	4:22
<i>Tutelle et déclaration d'incapacité</i>	4:22
<i>Cartes d'identification pour enfants adultes</i>	4:22
<i>Soins palliatifs</i>	4:23
Plus d'informations	4:23
Introduction au module 5	5:1
Communication efficace	5:1
<i>Restez calme, communiquez clairement</i>	5:1

Module 5 : Défense des intérêts de votre enfant

Introduction au module 5	5:1
Communication efficace	5:1
<i>Restez calme, communiquez clairement</i>	5:1
<i>Rédaction de lettres</i>	5:2
Organisation	5:2
<i>Le dossier SCOR (Special Care Organizational Record)</i>	5:3
<i>Dossiers médicaux</i>	5:4
<i>Dossier éducation</i>	5:4
Défense des intérêts médicaux	5:5
<i>Recommandations nécessaires</i>	5:5
<i>Appel des décisions TRICARE</i>	5:6
<i>Services EIS (Early Intervention Services)</i>	5:6
Défense des intérêts éducatifs	5:8
<i>Législation</i>	5:8
<i>Le système scolaire</i>	5:9
<i>Responsabilités parentales</i>	5:9
Résolution des problèmes	5:10
<i>Résolution officieuse des problèmes</i>	5:10
<i>Résolution officielle des problèmes</i>	5:11
<i>Audience garantie par les procédures</i>	5:13
<i>Plainte d'État</i>	5:13
<i>Évaluation scolaire indépendante</i>	5:13
<i>Révocation du consentement pour des services</i>	5:13
Réussite de votre enfant en classe	5:14

Toutes les familles souhaitent que les changements associés aux mutations, déploiements ou passages à la vie civile se fassent aussi facilement que possible pour leurs enfants. Pour plus d'informations sur ces transitions, reportez-vous au module 4.

Défendre les intérêts de votre enfant consiste à connaître sa condition, à faire le suivi de ses dossiers et de la correspondance reçue, et également à vous assurer qu'il reçoit les soins et l'éducation auxquels il a droit. Pour toute information sur la défense de votre enfant, reportez-vous au module 5.

<i>Intéressez-vous activement à la vie quotidienne de votre enfant</i>	5:15
<i>Examinez le travail scolaire</i>	5:15
<i>Encouragez la curiosité et la motivation</i>	5:15
<i>Encouragez la compréhension</i>	5:15
<i>Soyez prêt</i>	5:15
<i>Apprenez à votre enfant à se défendre</i>	5:16
Défense en matière de prestations	5:16
<i>SSI (Supplemental Security Income)</i>	5:16
<i>Medicaid</i>	5:17
<i>Influence sur le droit public</i>	5:17
Plus d'informations	5:18
<i>Contactez d'autres parents d'enfants handicapés</i>	5:18
<i>HOMEFRONTConnections</i>	5:18
<i>Trouvez le centre PTI (Parent and Training Information) de votre État</i>	5:19
<i>Centre CADRE (Center for Appropriate Dispute Resolution) de l'éducation spécialisée</i>	5:19
<i>Livres</i>	5:19

Module 6 : Ressources et soutien

Introduction au module 6	6:1
Ressources communautaires militaires	6:1
<i>Centres familiaux</i>	6:1
<i>Programme NPSP (New Parent Support Program)</i>	6:2
<i>Programme FAP (Family Advocacy Program)</i>	6:2
<i>Programmes pour les enfants, les jeunes et les adolescents</i>	6:2
<i>Agents SLO</i>	6:3
<i>Associations d'entraide</i>	6:3
<i>Sites web parrainés par les différentes armes</i>	6:4
Ressources militaires supplémentaires	6:4
<i>Section Special Needs (Besoins spéciaux) / EFMP (Exceptional Family Member Program) de MilitaryHOMEFRONT</i> ...	6:4
<i>Military OneSource</i>	6:5
<i>Military Youth on the Move</i>	6:5
<i>Plan My Move (Préparer mon déménagement)</i>	6:5

MilitaryINSTALLATIONS.....	6:6
TRICARE.....	6:6
Ressources fédérales, communautaires et des États.....	6:6
<i>Croix-Rouge américaine</i>	6:6
<i>Disability.gov</i>	6:6
<i>Centre CADRE (Center for Appropriate Dispute Resolution in Special Education)</i>	6:6
<i>Programme SNAP et indemnité FSSA</i>	6:7
<i>Centre national EDJJ (Education, Disability, and Juevnilé Justice)</i>	6:8
<i>NICHCY (National Dissemination Center for Children with Disabilities)</i>	6:8
<i>Projet STOMP (Specialized Training of Military Parents)</i>	6:8
<i>SSI (Supplemental Security Income)</i>	6:9
Ressources pour les familles ayant des enfants gravement malades ou hospitalisés.....	6:9
<i>Fisher House</i>	6:9
<i>Fondation Make-A-Wish</i>	6:9
<i>Fondation Starlight Starbright Children</i>	6:10
<i>Fondation A Special Wish</i>	6:10
<i>The Dream Factory</i>	6:10
<i>Village Give Kids the World</i>	6:10

Apprenez, vous et votre famille, à connaître les services et ressources d'aide disponibles. Pour plus d'informations, reportez-vous au module 6.

Introduction

Introduction au module 1

De nombreux parents souhaiteraient que leurs enfants soient nés avec des manuels d'instruction. Pour les parents d'enfants handicapés, ce sentiment est encore plus important. Bien qu'au fil du temps vous allez engranger des connaissances sur ce handicap et rencontrer médecins et éducateurs spécialisés, ne perdez pas de vue que vous êtes l'expert car personne ne connaît votre enfant mieux que vous-même. Même si vous vous sentez dépassé par les défis à relever et en dépit des nombreuses questions que vous vous posez, souvenez-vous que personne ne connaît votre enfant aussi bien que vous. Utilisez ce module pour vous aider à trouver des solutions à vos problèmes et des réponses à vos questions. Vous n'êtes pas seul.

Vous pensez que votre enfant a un retard ou un handicap

Parfois, vous vous posez la question de savoir si votre enfant se développe comme les autres. S'il s'agit de votre premier enfant, vous vous demandez s'il devrait vous sourire ou commencer à s'asseoir ou marcher. L'enfant d'un de vos amis babille déjà ou pointe du doigt des objets. Si vous avez d'autres enfants, vous vous inquiétez parce que *celui-ci* ne se développe pas de la même manière que son grand frère ou sa sœur aînée.

Bien que certains parents soupçonnent que leur enfant a un retard, ils hésitent parfois à demander de l'aide, espérant peut-être que leur enfant va "rattraper". Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant le développement de votre nourrisson ou tout-petit, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec votre pédiatre pour lui en parler. Discutez autour de vous de vos observations et inquiétudes. Votre enfant peut avoir un handicap ou un retard de développement, ou tout du moins peut courir le risque d'un tel handicap ou retard.



Un retard de développement signifie qu'un nourrisson ou un jeune enfant se développe à un rythme plus lent que d'autres enfants du même âge. Par exemple, il se peut qu'il ne marche ou parle pas comme la plupart des autres enfants. « À risque » signifie que le développement de l'enfant peut subir un retard s'il ne bénéficie pas d'aide ou de conseils. S'il existe des soupçons que votre nourrisson ou tout-petit ait un retard ou un handicap, des évaluations ou tests peuvent s'avérer nécessaires. Votre médecin peut vous orienter vers un spécialiste ou un médecin-conseil. En cas d'inquiétude sur le développement de votre enfant, il est également souhaitable de s'assurer si celui-ci peut bénéficier des EIS (Early Intervention Services : Services d'intervention précoce).

« Les premières années après le diagnostic, j'étais aux prises avec des prédictions catastrophiques, mais je m'aperçois maintenant que tout va très bien se passer. »

Louise, mère
d'un fils autiste,
Quantico, VA

Certains parents ressentent ...

Le refus

Le refus est une réaction naturelle face à une perte. Comme pour tout nouveau parent venant d'apprendre qu'un de ses enfants est atteint d'un handicap ou d'une maladie grave, il existe un sentiment initial de perte lorsque vous vous rendez compte que votre rêve d'avoir un enfant normal, en bonne santé est sans doute irréaliste. Lorsque vous recevez le diagnostic sur l'état de votre enfant, vous ressentez le besoin d'avoir un deuxième avis.

La culpabilité

Il arrive souvent que les parents se reprochent d'avoir fait (ou de ne pas avoir fait) quelque chose ayant entraîné le handicap de leur enfant. Cela peut s'avérer particulièrement difficile pour les mères qui repensent à leur grossesse et se demandent si elles ont fait quelque chose qui a pu causer le handicap ou la maladie de leur enfant.

La colère

Lorsque vous découvrez que l'enfant sain dont vous aviez rêvé est handicapé, vous pouvez ressentir de la colère, qui est une autre réaction naturelle. Bien que vous ayez le droit d'être en colère, et que vous vous demandiez, « Pourquoi moi ? Pourquoi mon enfant ? », rappelez-vous que de nombreux parents se servent de leur colère pour se stimuler et obtenir les meilleurs services possibles pour leur enfant.

Le chagrin

La tristesse et la déception sont inévitables lorsque vous réalisez que le futur que vous aviez envisagé pour votre enfant ne deviendra probablement jamais réalité. Le chagrin est une réaction naturelle.

L'anxiété et la peur

S'occuper d'un enfant avec un handicap ou une maladie chronique peut être épuisant et déroutant. Des inquiétudes sur l'avenir et sur votre capacité à être un bon parent sont normales.

L'acceptation et l'espoir

De temps à autre, votre existence en montagnes russes commence à devenir plus calme. Votre enfant a toujours des besoins spéciaux, mais vous comprenez mieux son état et vous vous rendez compte que vous pouvez prendre soin de lui avec amour. Votre enfant est peut-être atypique, mais il est affectueux et attachant.

Que puis-je faire ?

Informez-vous à propos de la maladie de votre enfant

- Faites des recherches dans votre bibliothèque et sur Internet pour trouver des informations sur la maladie de votre enfant.
- Posez toutes les questions que vous pouvez avoir sur la maladie de votre enfant à votre médecin.
- Prenez en note les questions que vous vous posez tout au long de la journée.
- Si vous ne comprenez pas quelque chose, n'ayez pas honte de le dire.
- Consultez la bibliothèque en ligne Military OneSource pour trouver des ouvrages spécifiques aux handicaps sur www.militaryonesource.com.

Contactez le projet STOMP

Le projet STOMP (Specialized Training of Military Parents) est une ressource de premier ordre pour les familles de militaires. Vous trouverez soutiens et conseils destinés aux parents militaires, quels que soient les problèmes particuliers auxquels votre enfant se trouve confronté.

Adhérez aux forums de discussion et correspondez avec d'autres parents d'enfants ayant des besoins spéciaux sur www.stompproject.org ou appelez (800) 5-PARENT.

Rencontrez d'autres parents

Rappelez-vous que vous n'êtes pas seul. Le bureau du programme EFMP (Exceptional Family Member Program : Programme exceptionnel destiné aux membres des familles) peut vous aider à rencontrer des familles de militaires qui ont dû affronter les mêmes problèmes.

Pour trouver le bureau EFMP le plus proche, consultez www.militaryinstallations.dod.mil.

Cherchez dans votre État Centre PTI (Parent Training and Information Centers)

Chaque État a des centres PTI (Parent Training and Information). Les centres PTI sont destinés aux familles dont les enfants sont handicapés. Ils peuvent vous aider à obtenir les services éducatifs appropriés pour votre enfant. Les centres PTI forment parents et professionnels et peuvent vous aider à résoudre des problèmes entre écoles et familles.

Pour trouver un centre PTI dans votre État, consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/resources. Cliquez sur « State Resources », puis choisissez le lien correspondant à votre État.

Outremer, les différentes armes se voient affecter des zones géographiques de responsabilité (ex : la Marine fournit des services à tous les enfants y ayant droit au Japon et à Okinawa).

Intervention précoce

En quoi consistent les EIS ?

Les EIS sont en général présentés comme étant des services spéciaux adaptés aux besoins des nourrissons et tout-petits (de la naissance à 2 ans) qui ont des retards ou handicaps de développement, et à ceux de leurs familles. Ces aides et services spéciaux permettent à un enfant de grandir et se développer, et sont dispensés dans son « environnement naturel », c'est-à-dire là où l'enfant (et sa famille) vit et apprend.

En 1986, le Congrès des États-Unis a reconnu qu'il était important que les jeunes enfants ayant des besoins spéciaux et leurs familles bénéficient d'aides, et a modifié la Loi Education for All Handicapped Children (Éducation pour tous les enfants handicapés) de 1975. Cet amendement assure que tous les enfants souffrant de retard de développement ou de handicap n'aient pas à attendre jusqu'à l'âge scolaire pour recevoir les services et les soutiens familiaux nécessaires. Aujourd'hui, la Partie C de la loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act : Loi relative à l'éducation des personnes handicapées) exige que les 50 États et juridictions, de même que le Ministère de la Défense (DoD), aient un système d'EIS pour tous les enfants handicapés depuis leur naissance jusqu'à leur troisième anniversaire.

Les systèmes des différents États utilisent le terme « Partie C » lorsqu'ils se réfèrent aux EIS. La « Partie C » se rapporte à une section particulière de la loi IDEA ayant trait aux EIS. Chaque État dispose d'un organisme propre, ou d'un organisme chef de file, en charge du système d'intervention précoce. L'organisme chef de file peut être le Ministère de l'Éducation de l'État, ou tout autre organisme désigné à cet effet. Pour toute information sur la loi IDEA, consultez <http://idea.ed.gov>. La liste des organismes chefs de file des États est disponible sur www.nectac.org/contact/Ptccoord.asp.

Généralement, les services EIS sont dispensés aux familles de militaires par des organismes basés dans les États. Toutefois, sur les bases militaires situées aux États-Unis qui possèdent des écoles DoDEA (Department of Defense Education Activity : Service d'éducation du Ministère de la Défense), les services médicaux militaires fournissent des services EIS par le biais d'EDIS (Educational and Developmental Intervention Services : Services d'intervention relatifs au développement et à l'éducation).

La liste des lieux où le programme EDIS est dispensé se trouve sur le site web MilitaryINSTALLATIONS. Consultez www.militaryinstallations.dod.mil.

Comment puis-je être orienté vers les services d'intervention précoce ?

Si votre médecin a des inquiétudes au sujet du développement de votre enfant, il peut vous orienter vers un point de contact EIS dans votre communauté. Les EIS sont chargés d'effectuer les dépistages et évaluations des troubles du développement pour déterminer si un enfant a droit à ces services. Ces dépistages font partie des activités Child Find.

Child Find est un processus coordonné d'activités de sensibilisation, de tests et d'évaluations des troubles du développement. Ces activités communautaires sont conçues

pour repérer, identifier et orienter les bébés ou jeunes enfants souffrant d'un retard ou d'un handicap (et leurs familles) vers des services EIS sans tarder. L'évaluation ou le dépistage Child Find, qui permet de déterminer si un enfant est admissible aux services EIS, est gratuite. Pour toute information sur Child Find, consultez www.childfindidea.org.

Même si votre médecin ne vous oriente pas vers un programme EIS, vous pouvez contacter les EIS et expliquer que le développement de votre enfant vous inquiète. Vous pouvez trouver les coordonnées de votre État sur www.nectac.org/contact/Ptccoord.asp.

Des ressources supplémentaires pour les parents sont disponibles sur www.taalliance.org.

Si vous habitez outremer ou sur une base militaire possédant une école DoDEA, vous pouvez contacter le programme EDIS ou le bureau EFMP local pour assistance.

Coordinateurs de services et processus d'évaluation

Si, après avoir contacté le programme EIS, votre enfant a été orienté vers des services, il vous sera assigné un *coordinateur de services* pour vous aider. En général, votre enfant sera soumis à un dépistage développemental pour déterminer si une évaluation complète est nécessaire. Votre coordinateur de services vous sert de point de contact pour discuter des résultats et commencer à planifier des services, si votre enfant a été déclaré admissible.

Une évaluation pluridisciplinaire complète est menée à bien afin de découvrir les forces et les retards de votre enfant ainsi que les défis qu'il doit affronter, et s'il a droit aux services EIS. *Pluridisciplinaire* signifie que des professionnels qualifiés ayant des formations et des expériences dans différents domaines vont participer à l'évaluation de votre enfant. L'évaluation des capacités de votre enfant comprend un entretien avec le parent, ou la personne qui s'en occupe, pour discuter des inquiétudes relatives au développement de l'enfant, ainsi que de ses goûts et dégoûts. Les antécédents médicaux et de développement, l'état de santé actuel et les évaluations du développement sont également examinés. Afin de déterminer l'état du développement de l'enfant, cinq domaines seront évalués :

- l'adaptation et l'auto-assistance, comme manger, s'habiller, aller aux toilettes
- le développement social et affectif, comme les jeux, les relations avec les autres
- la communication, comme parler, écouter et comprendre
- le développement physique, comme atteindre, rouler, ramper et marcher
- le développement cognitif, tel que penser, apprendre et résoudre des problèmes

Les ressources, priorités et inquiétudes de votre famille sont également identifiées. Ces informations permettent de déterminer les aides et services les mieux adaptés aux besoins en matière de développement des enfants.

Pour trouver le programme d'intervention précoce existant dans votre région, appelez le National Dissemination Center for Children with Disabilities au (800) 695-0285.

Votre coordinateur de services collaborera avec votre famille pour s'assurer que les évaluations sont correctement effectuées et que les services du plan IFSP (Individualized Family Service Plan) sont dispensés, et vous aidera à la sortie des services d'intervention précoce lorsque votre enfant atteint l'âge de trois ans.

Qui peut bénéficier des services d'intervention précoce ?

Pour participer aux services EIS, les enfants doivent satisfaire aux critères d'admissibilité définis dans la loi IDEA pour les services aux nourrissons et tout-petits. Un nourrisson et un tout-petit (de la naissance à 2 ans) sont admissibles s'ils satisfont aux critères suivants :

- avoir une condition diagnostiquée, susceptible d'entraîner un retard de développement
- avoir un retard de développement dans au moins un des domaines suivants : adaptation et auto-assistance, développement social ou affectif, communication, développement physique (vue et audition comprises), ou développement cognitif mesurés selon des évaluations, procédures et critères appropriés
- être considéré comme présentant un risque élevé de retard de développement si des services EIS ne sont pas dispensés

Chaque État définit ses critères d'admissibilité en application des normes de la loi IDEA. L'admissibilité varie selon les États en raison de différences existant dans les définitions relatives au retard de développement et les listes de conditions susceptibles d'entraîner un tel retard. Certains enfants qui ont droit aux services dans un État peuvent ne pas en bénéficier dans un autre. En outre, certains États dispensent des services EIS aux nourrissons et tout-petits (et leurs familles) qui présentent *des risques* de retard de développement. Pour toute information sur la définition du handicap dans le cadre de la loi IDEA et des critères d'intervention précoce dans votre État, contactez le coordinateur Partie C de votre État à www.nectac.org/contact/Ptccoord.asp.

Réunion d'admissibilité

Une fois les évaluations terminées et toutes les informations complémentaires recueillies, une réunion d'admissibilité a lieu. Vous déterminerez avec le coordinateur des services la date de la réunion. Cette réunion vous permet de discuter des résultats de l'évaluation avec les professionnels ayant participé à l'évaluation de votre enfant. Les résultats de l'évaluation et les critères d'admissibilité sont comparés pour déterminer si votre enfant a droit aux services EIS. Vous pourrez poser des questions et exprimer vos préoccupations.

Que se passe-t-il si mon enfant ne peut bénéficier des services d'intervention précoce ?

Si votre enfant n'est pas déclaré admissible aux services EIS et que son développement vous inquiète toujours, prenez rendez-vous avec votre pédiatre pour en parler. Il peut exister d'autres ressources d'aide et de soutien.

Plan IFSP (Individualized Family Service Plan)

Si votre enfant satisfait aux critères d'admissibilité et a donc droit aux services EIS, vous, votre coordinateur de services et les autres membres de l'équipe de soutien devrez vous rencontrer en vue d'élaborer un plan IFSP (Individualized Family Service Plan : Plan personnalisé de services aux familles). Ce plan a pour objet d'identifier les niveaux de développement actuel de votre enfant, les résultats auxquels vous souhaitez qu'il parvienne, et les services et autres soutiens qui aideront votre enfant (et vous-même) à obtenir ces résultats.

Il est important que les prestataires de services d'intervention précoce et la famille comprennent que la meilleure façon d'aider un enfant est de le soutenir et de s'appuyer sur les points forts de la famille. EIS soutient les besoins de la famille en ce qui concerne le fonctionnement de l'enfant dans ses activités et routines quotidiennes (c'est-à-dire, son environnement naturel).

Le plan IFSP comprend :

- des renseignements sur les ressources, priorités et préoccupations de la famille
- les résultats que votre enfant et la famille sont censés accomplir
- le type de service nécessaire
- la fréquence de prestation du service
- le nombre de séances et la durée de chaque séance
- le lieu des séances
- le moyen de prestation du service (ex : individuel, consultation)
- une déclaration sur l'environnement naturel dans lequel les services seront fournis
- le nom du coordinateur de services qui aidera à coordonner et obtenir les services
- un plan de transition, lorsque votre enfant est proche de 3 ans, pour préparer à la sortie des services EIS

Le plan IFSP est un plan familial dont les parents sont les principaux contributeurs.

La participation des autres membres de l'équipe EIS dépend des besoins de l'enfant (et de sa famille) en matière de soutien à son développement et à sa croissance.

Les familles réexamineront le plan avec le coordinateur de services de l'enfant régulièrement pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan IFSP, et pour réviser ou mettre à jour le plan si nécessaire.



Le plan IFSP (Individualized Family Service Plan) est à dessein axé sur la famille. L'objectif est non seulement de répondre aux besoins de l'enfant, mais également d'aider la famille dans ses efforts en vue de soutenir et encourager l'enfant.

La réunion
d'admissibilité
détermine
l'admissibilité
de votre enfant
aux services

Combien de temps faut-il pour que les services EIS commencent ?

La loi IDEA prescrit un accès aux services EIS sans délai. Le plan IFSP de votre enfant doit être rédigé dans les quarante-cinq jours suivant votre premier contact avec le programme EIS. Cela signifie que dans un délai de quarante-cinq jours ouvrables, l'évaluation globale doit être terminée, la réunion d'admissibilité doit avoir eu lieu et que le plan IFSP doit avoir été rédigé.

Types de services

Le plan IFSP définit les types de services qui aideront au mieux votre enfant (et sa famille). Cela peut inclure des services et des aides liés à

- la coordination des services (se rapporte aux activités en cours effectuées par le coordinateur de services pour aider et permettre à la famille de bénéficier des droits, garanties procédurales et services EIS)
- formation de la famille, conseils et visites à domicile
- directive spécifique
- services de pathologie du langage (parfois appelée orthophonie)
- services d'audiologie (services de déficience auditive)
- ergothérapie
- physiothérapie
- services psychologiques
- services médicaux (uniquement à des fins de diagnostic ou d'évaluation)
- services de santé (nécessaires pour permettre à votre enfant de bénéficier d'autres services EIS)
- services de travail social
- services de vision
- services et techniques d'assistance
- transport
- services de nutrition



La recherche sur le développement de l'enfant montre que la phase d'apprentissage et de développement d'une personne est au maximum pendant ses années préscolaires. Si on ne saisit pas au bon moment les plus propices à son apprentissage et les meilleures périodes de son existence, un enfant peut éprouver des difficultés à acquérir une compétence particulière plus tard.

Comment les services sont-ils fournis ?

Les services EIS sont requis par la loi et sont disponibles dans les cinquante États, les territoires des États-Unis, et les sites du DoD sur lesquels se trouve une école du DoD. Les prestataires de services EIS peuvent comprendre des thérapeutes, des spécialistes du développement de l'enfant, des travailleurs sociaux, ou d'autres professionnels de différents organismes. Les prestataires doivent collaborer avec les familles sur les résultats du plan IFSP pour que les besoins de l'enfant et de la famille soient pris en compte. Les services EIS peuvent être fournis par un prestataire unique, assisté d'une équipe de spécialistes, ou par différents prestataires coordonnant leurs services pour que vous ou votre enfant ne soyez submergé. Dans la mesure du possible, les services doivent être fournis là où l'enfant vit et apprend, en d'autres termes en famille ou chez la personne qui s'en occupe, à la garderie, au parc, ou même dans un magasin.

Planification de la transition : Que se passe-t-il lorsque mon enfant célèbre son troisième anniversaire ?

Généralement, six mois avant que votre enfant n'ait trois ans, votre coordinateur de services et les prestataires de services EIS évoqueront avec vous les options possibles, en matière de services, après son troisième anniversaire. Pour certains enfants, seuls les services EIS sont nécessaires et aucun autre service ou aide ne sera fourni.

Votre enfant ne peut pas commencer des services EIS, s'il ne peut en bénéficier. Votre enfant a dû satisfaire aux critères d'admissibilité du programme ou de l'État qui sont compatibles à ceux de la loi IDEA. Il en est de même lorsque votre enfant atteint trois ans et que l'on envisage de l'orienter vers des services éducatifs spécialisés. Votre enfant doit satisfaire aux critères de l'État pour avoir droit aux services et aides.

Il peut s'avérer nécessaire que certains enfants continuent à recevoir des services pendant leurs années préscolaires et au-delà avant de faire la transition vers des services éducatifs spécialisés (Partie B). Si votre enfant a droit à des services éducatifs spécialisés fournis par l'organisme local en charge de l'éducation, vous ferez partie de l'équipe d'éducation spécialisée, qui déterminera les services à fournir selon les besoins et capacités individuels de chaque enfant.

Lorsque vous participerez à la planification de la transition de votre enfant pour sortir des services EIS, vous aurez dans la plupart des cas à remplir des formulaires, à organiser des évaluations ou à assister à des réunions.

En conséquence, vous vous poserez de nombreuses questions sur l'admissibilité de votre enfant, les options, les besoins futurs ou les services possibles. Votre coordinateur de services pourra sans doute répondre à certaines de vos questions ou vous mettre en rapport avec certaines personnes capables d'y répondre. Pour toute information supplémentaire, consultez www.nichcy.org/babies/transition.



Les parents peuvent choisir l'environnement naturel dans lequel les enfants vont recevoir les services. Il peut s'agir du domicile, du cadre préscolaire ou de tout autre lieu.

« J'ai commencé à me sentir mieux lorsque je me suis rendue compte que demander de l'aide ne signifiait pas que je n'étais pas une bonne mère. »

Karen, maman d'une fille atteinte du syndrome de Down et d'un dysfonctionnement d'intégration sensorielle, Fort Lewis, WA (États-Unis)

Que faire si mon enfant n'a pas droit aux services éducatifs spécialisés (Partie B) ?

Si votre enfant ne satisfait pas aux critères d'admissibilité aux services éducatifs spécialisés, cela signifie que la croissance et le développement de votre enfant est du même niveau que celui d'autres enfants de son âge. Si vous avez encore des doutes sur le progrès ou le développement de votre enfant, ou désirez d'autres renseignements ou aides, demandez à votre coordinateur de services EIS où vous pouvez obtenir des informations sur les ressources supplémentaires disponibles dans votre communauté.

Votre rôle en tant que défenseur

La loi donne aux parents le droit de participer à l'équipe IFSP pour de déterminer les types de services d'éducation et d'intervention précoce qui permettront à votre enfant de grandir et apprendre. Comment ces droits peuvent-ils être d'un bénéfice quelconque pour votre enfant ? Pour toute information relative à la défense des intérêts de votre enfant, reportez-vous au [Module 5, Défense des intérêts de votre enfant](#).

Soutien

Les militaires et leurs familles disposent de nombreux groupes et organismes vers lesquels ils peuvent se tourner s'ils ont besoin d'aide pour leurs enfants. Tirez parti des ressources disponibles. Souvenez-vous que vous n'êtes pas seul et que des gens bien informés se tiennent à votre disposition pour vous apporter l'aide nécessaire. Le [Module 6, Ressources et soutien](#), vous fournit une liste de contacts, les moyens d'entrer en relation avec les groupes de soutien et les autres sources d'aide et de renseignement.

Plus d'informations

Pour toute information sur les étapes du développement et le développement du nourrisson et du tout-petit, consultez les sites web suivants :

- www.ncc.org/Child.Dev/mile1.html
- www.MilitaryOneSource.com/birthtotwo
- www.aap.org



Lisez ou téléchargez les autres modules de ce kit pour les parents à <http://militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp>.

- *Module 2, Éducation spécialisée*
- *Module 3, Prestations de santé*
- *Module 4, Familles en transition*
- *Module 5, Défense des intérêts de votre enfant*
- *Module 6, Ressources et soutien*

Pour les parents de bébés et tout-petits souffrant de handicap ou de retard de développement, les ressources suivantes sont très utiles.

HOMEFRONTConnections

HOMEFRONTConnections, un site de réseautage social du DoD, est un lieu sûr où les membres des familles de militaires ayant des enfants avec des besoins spéciaux peuvent se rencontrer et interagir en ligne pour partager leurs expériences, publier des photos et des vidéos, écrire des blogs et créer des forums de discussion. Adhérez à un groupe existant ou créez le vôtre. Consultez HOMEFRONTConnections sur <https://apps.mhf.dod.mil/homefrontconnections>.

Centres PTI (Parent Training and Information Centers)

Chaque État a au minimum un centre PTI (Parent Training and Information Centers : Centre d'information et de formation des parents), conçu pour servir les familles d'enfants et de jeunes adultes de la naissance à 22 ans, et ce, quel que soit le handicap. Les centres peuvent fournir des informations, des formations, des recommandations et des services de protection pour aider les parents à se procurer les ressources nécessaires dans leurs communautés. Pour trouver le centre PTI de votre État, consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/resources. Cliquez sur "State Resources", puis choisissez le lien correspondant à votre État.

NICHCY (National Dissemination Center for Children with Disabilities)

Le NICHCY (National Dissemination Center for Children with Disabilities : Centre national de diffusion pour les enfants handicapés) est financé par le Ministère de l'Éducation. Il dispose d'une large quantité d'informations, en anglais et en espagnol, sur les handicaps chez les enfants et les jeunes. Pour en savoir plus sur les services EIS pour les nourrissons et les tout-petits et certains handicaps, consultez leur site web à www.nichcy.org.

Projet STOMP (Specialized Training for Military Parents Project)

Le projet STOMP (Specialized Training for Military Parents Project : Formation spécialisée pour les parents militaires) est un centre PTI voué à l'éducation et à la formation des parents militaires d'enfants requérant une éducation ou des soins spécialisés. Le projet STOMP aide les familles de militaires en fournissant informations, soutiens et conseils. Consultez STOMP sur le site www.stompproject.org.

Les parents connaissent leurs enfants mieux que quiconque et peuvent partager des informations vitales sur leurs activités quotidiennes, qui peuvent être utiles dans le processus d'intervention précoce.

Introduction

Introduction au module 2

Votre enfant a un handicap reconnu, ou vous supposez que votre enfant a des troubles d'apprentissage et ne savez pas quoi faire. Se familiariser avec le système d'éducation spécialisée est plutôt difficile pour une famille en général, mais s'avère un réel défi pour les familles de militaires dont l'environnement éducatif change constamment. Pour un enfant de militaire pour lequel les maisons, les écoles et les voisinages changent souvent, les parents représentent la constance. Au fur et à mesure que vous vous familiarisez avec le système et interagissez avec les professionnels, souvenez-vous que vous êtes l'expert en ce qui concerne votre enfant et que personne n'a une meilleure connaissance ou un plus grand intérêt à sa réussite que vous.



Loi relative à l'éducation des personnes handicapées

La loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act : Loi relative à l'éducation des personnes handicapées) est une loi sur l'éducation spécialisée qui sert de guide aux systèmes scolaires des États-Unis, ses territoires et le Ministère de la Défense (DoD) pour l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux. La Partie B de la loi IDEA définit les conditions, en matière d'éducation, applicables aux enfants handicapés de 3 à 21 ans, ainsi que les six principes auxquels les systèmes scolaires doivent souscrire :

1. Une éducation publique gratuite et pertinente (FAPE : Free and appropriate public education) - une éducation aux frais de l'État, soumise à un contrôle et une direction publics
2. Une évaluation pertinente - recueillir les informations nécessaires pour aider à déterminer les besoins éducatifs de l'enfant et aider au processus décisionnel concernant la mise au point d'un programme éducatif pour l'enfant.
3. Programme IEP (Individualized Education Program : Programme d'éducation personnalisée) - un document écrit définissant le programme éducatif conçu pour répondre aux besoins individuels d'un enfant handicapé
4. Un environnement moins restrictif (LRE : Least restrictive environment) - le cadre dans lequel un enfant handicapé peut recevoir une éducation appropriée à ses besoins spéciaux tout en faisant en sorte qu'il ne soit pas séparé de ses pairs non handicapés, à moins que la nature de son handicap soit telle que l'enfant ne puisse réaliser des progrès satisfaisants dans une salle de classe normale, même avec l'apport d'aides ou de soutiens supplémentaires.

5. Occasions de participation constructive - pour les parents et les élèves, si nécessaire, par l'intermédiaire du processus d'éducation spécialisée
6. Garanties procédurales - garantit que les droits de l'enfant et de ses parents sont protégés, et garantit la mise en place d'un processus clair pour la résolution des conflits

La loi IDEA garantit l'accès de tous les enfants ayant des besoins spéciaux à une FAPE ; assure que les droits de l'enfant et de ses parents sont protégés, et assure qu'enseignants et parents disposent des outils nécessaires pour que l'enfant atteigne ses objectifs éducatifs et que ses progrès soient évalués. Pour toute information sur la loi IDEA, consultez <http://idea.ed.gov>.

Principaux éléments du processus d'éducation spécialisée

Lorsqu'un enfant éprouve des difficultés à l'école, il est important de trouver pourquoi. Le processus d'éducation spécialisée, illustré à la figure 2-1, est le processus permettant d'identifier le handicap d'un enfant et ses besoins en éducation spécialisée et services connexes. Les éléments clés du processus sont expliqués plus en détail à partir de la [page 2:4](#).

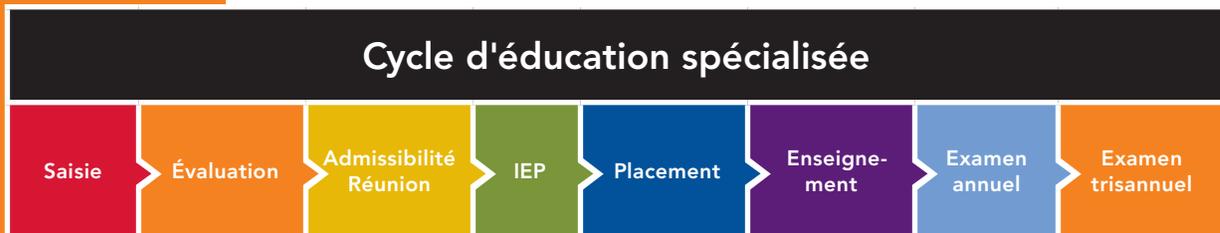


Figure 2-1 : Cycle d'éducation spécialisée

Child Find

Child Find est le processus actuel utilisé par les États et le DoD pour identifier les enfants et jeunes (de la naissance à 21 ans) admissibles à une éducation spécialisée et des services connexes en raison d'un retard de développement ou d'un handicap. Toutes les écoles doivent mener une campagne de sensibilisation dans le cadre de Child Find pour informer le public que tout enfant handicapé a droit à une FAPE conçue pour répondre à ses besoins uniques.

Si votre enfant vous préoccupe, contactez son école pour demander des renseignements sur Child Find et, le cas échéant, programmer un dépistage. Le dépistage de Child Find peut aboutir à une recommandation officielle de votre enfant au comité d'éducation spécialisée de l'école pour évaluation d'une suspicion de handicap.

Interventions pré-recommandation / équipe d'intervention de l'école

Si vous estimez que votre enfant éprouve des difficultés à atteindre ses objectifs éducatifs, contactez puis rencontrez l'enseignant de votre enfant pour discuter de vos inquiétudes. La réunion avec le professeur vous permet d'explorer les moyens d'aider votre enfant à mieux réussir à l'école. En outre, vous pouvez demander à l'équipe d'intervention de l'école de votre enfant d'examiner vos préoccupations et de faire des propositions supplémentaires sur les procédures et pratiques que l'enseignant de votre enfant pourrait mettre en œuvre pour résoudre les problèmes rencontrés en classe.

Les équipes d'intervention scolaire portent de nombreux noms tels que : School Assistance Team (équipe d'aide scolaire), Student/Staff Support Team (équipe de soutien du personnel / des élèves), Student Intervention Team (équipe d'intervention auprès des élèves) ou Problem-Solving Team (équipe de résolution des problèmes). L'objectif de ces équipes est de soutenir, par des interventions précoces, les élèves en difficulté en collaborant avec l'enseignant et autres prestataires pour identifier les faiblesses de l'enfant, et mettre au point des interventions permettant d'accroître ses chances de succès. En cas de succès de ces interventions, une recommandation officielle pour une éducation spécialisée s'avère inutile ; en revanche, si l'enfant ne fait pas de progrès, le comité d'éducation spécialisée peut être saisi.

Garanties procédurales

Les garanties procédurales sont en fait une série de prescriptions incluses dans la loi IDEA, qui définissent les droits et devoirs, en matière d'éducation, des enfants handicapés et de leurs parents. Les garanties ont pour but d'assurer que tous les enfants handicapés disposent d'une FAPE.

La loi IDEA requiert que tous les parents soient inclus dans toutes les étapes du processus d'éducation spécialisée. Les garanties procédurales doivent être en place pour s'assurer que les parents

- participent aux réunions liées à l'évaluation de l'enfant et à son placement éducatif ;
- fournissent leur consentement écrit pour l'évaluation de l'enfant ;
- ont accès aux résultats de l'évaluation ;
- font part de leurs observations sur la croissance et le développement de l'enfant ;



Chaque État dispose de son centre PTI (Parent Training and Information) et d'une agence PAA (Protection and Advocacy). Ces deux organismes vous apprendront à défendre les intérêts de votre enfant au sein du système d'éducation publique. Si vous avez une question, n'hésitez pas à contacter ces organismes. Pour trouver l'emplacement de ces organismes dans votre État, consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/resources et www.napas.org.

Votre système scolaire doit communiquer dans un langage que vous pouvez comprendre. Si l'anglais est une deuxième langue pour vous, la lettre de l'école doit vous être lue et expliquée par quelqu'un de l'école.

Avant l'évaluation, vous voudrez sans doute exprimer à un ami de confiance vos sentiments vis à vis du processus d'évaluation. Consignez par écrit toutes les questions ou préoccupations que vous pouvez avoir et contactez l'évaluateur, ou posez-les lors de la réunion d'évaluation.

- ont accès aux représentants de l'école de façon à ce qu'ils puissent exprimer leur désaccord sur des résultats ;
- donnent leur consentement à la prestation d'éducation spécialisée et de services connexes ;
- ont l'occasion d'examiner les dossiers de l'enfant ; et
- expriment un avis écrit avant que l'école engage ou refuse d'engager une action particulière.

Saisie

La première étape du processus d'éducation spécialisée consiste à saisir le comité d'éducation spécialisée. Un parent, le professeur de l'enfant, un autre enseignant, un médecin ou tout autre prestataire qui connaît bien l'enfant et qui remarque une absence de progrès ou des signes de handicap physique ou comportemental, qui interfèrent avec son apprentissage, peuvent entamer le processus de saisie. En général, la saisie se fait par écrit. La plupart des écoles disposent de leur propre formulaire de saisie.

Une fois la saisie effectuée, un comité d'éducation spécialisée se rencontre pour déterminer si l'enfant a besoin d'une évaluation complète et globale. Si le comité d'éducation spécialisée décide qu'une évaluation est nécessaire, l'école demandera la permission, par écrit, aux parents d'évaluer l'enfant. Un enfant ne peut être évalué sans le consentement écrit de ses parents.

Évaluation

L'évaluation est une série de tests et de procédures utilisés par le système scolaire pour identifier les forces et faiblesses d'un enfant, et pour déterminer l'admissibilité d'un enfant aux services d'éducation spécialisée. L'évaluation doit recourir à des outils et stratégies d'évaluation permettant de recueillir des informations sur le physique, le développement et les progrès scolaires de l'enfant, y compris des informations provenant des parents. Lors de l'évaluation initiale, les prestataires fournissent une évaluation globale du handicap soupçonné ainsi que des performances et besoins éducatifs de l'enfant. L'évaluation donne un aperçu des facteurs qui peuvent interférer avec le succès scolaire de l'enfant.

Il peut être procédé à une évaluation de l'enfant dans les domaines suivants :

- scolaire - niveau actuel des performances en lecture, mathématiques, langues, lettres et données générales
- cognitif - intellect (capacité à raisonner, se souvenir et comprendre)
- comportemental - capacité à faire attention, qualité des relations de l'enfant avec les autres enfants et les adultes, comportement de l'enfant chez lui, à l'école et dans d'autres cadres.
- physique - acuité visuelle et auditive

- développement - progrès dans des domaines comme la compréhension et la réponse aux niveaux linguistique, social et affectif, ainsi que la capacité d'organisation
- parole et langage - langage réceptif (comprendre ce qui est entendu) et langage expressif (se faire comprendre par les autres)

Une analyse des données existantes constitue une source d'informations utilisée pendant le processus d'évaluation pour aider l'équipe à comprendre les forces et besoins de l'enfant. L'analyse des données existantes comprend le travail en classe, les résultats dans les évaluations de l'État et du district, les informations fournies par les parents, les observations du professeur, et bien d'autres sources.

La loi IDEA requiert que le système scolaire ait des procédures en place pour assurer que

- l'évaluation est adaptée à l'enfant et au handicap probable de l'enfant, et est dépourvue de préjugé culturel, et que
- l'évaluation a lieu, si possible, dans la langue dans laquelle l'enfant est le plus à l'aise.

Vous connaissez votre enfant. Il est important que vous partagiez votre point de vue sur lui. En fait, sans votre apport, l'école ne peut avoir une image complète de la personnalité et des capacités de votre enfant. Discuter avec des enseignants et des professionnels des faiblesses de votre enfant peut vous mettre mal à l'aise ; toutefois, sans votre perspective, le système scolaire ne peut comprendre totalement votre enfant et l'aider à surmonter ou réduire au minimum ses retards.

Rappelez-vous, le consentement parental à une évaluation ne constitue pas un consentement à recevoir des services éducatifs spécialisés. L'école devra obtenir un consentement informé avant de dispenser les services.

Admissibilité

Une fois l'évaluation terminée, il est programmé une réunion avec les parents et les membres du comité d'éducation spécialisée. Le but de cette réunion est d'analyser les résultats de l'évaluation, de comparer ces résultats avec les définitions des différents handicaps citées dans la loi IDEA et de déterminer si votre enfant a un handicap qui lui donne droit à une éducation spécialisée et à des services connexes.



L'évaluation initiale pour une éducation spécialisée doit être achevée dans les 60 jours suivant le consentement parental, à moins que votre État n'ait un calendrier différent.

L'évaluation a pour objectif de mesurer les besoins éducatifs particuliers et les forces d'un enfant.

L'évaluation doit comprendre toute une panoplie d'outils. Une mesure seule ne peut déterminer l'admissibilité d'un enfant à une éducation spécialisée.

La réunion d'évaluation et la réunion d'admissibilité peuvent avoir lieu en même temps.

« Dommage que je n'aie pas su dès le départ que s'affirmer ne veut pas nécessairement dire que vous êtes une mégère. Il est tout à fait vrai qu'on attrape plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre. »

Adriana, maman d'une fille souffrant du syndrome de Down et d'un handicap visuel, Fort Huachuca, AZ

parent
à parent

L'admissibilité d'un enfant à une éducation spécialisée et des services connexes est basée sur des critères bien établis. La loi IDEA identifie treize catégories de handicaps en vertu desquels un enfant peut être déterminé handicapé. Les enfants qui, en raison de l'un des handicaps suivants, requièrent une éducation spécialisée qui leur permettra de mieux tirer profit de leurs programmes éducatifs sont admissibles :

- handicap intellectuel
- déficiences auditives (surdité incluse)
- déficiences visuelles (cécité incluse)
- surdité et cécité
- troubles de la parole - du langage
- troubles émotionnels
- troubles du spectre autistique
- traumatismes cérébraux
- troubles orthopédiques
- difficultés d'apprentissage particulières
- retards de développement (en général, chez les enfants de trois à neuf ans)
- autres troubles de santé
- handicaps multiples

Bien que tous les États, de même que le DoD, aient leurs propres catégories et définitions pour ces handicaps, ils doivent suivre les règles de la loi IDEA.

Programme d'éducation personnalisée (IEP)

Si votre enfant est déterminé comme étant un « enfant handicapé » selon la loi IDEA et qu'il a besoin d'éducation spécialisée et de services connexes, vous devrez, avec l'école, élaborer un plan IEP. Le plan IEP est un document écrit qui décrit les cours spécialement conçus, services connexes inclus, requis pour que votre enfant puisse réussir son programme éducatif. Bien que certains États aient des calendriers différents, les plans IEP doivent être élaborés dans les trente jours ouvrables après qu'il a été déterminé que le handicap de votre enfant nécessite une éducation spécialisée et des services connexes suivant la définition de la loi IDEA.



Participez activement à la réunion IEP qui va identifier les besoins, services et objectifs annuels de votre enfant.

Qu'est-ce qu'un programme IEP ?

En vertu de la loi, l'IEP doit inclure les renseignements suivants sur l'enfant et le programme éducatif conçu pour répondre à ses besoins uniques :

- une description du niveau actuel des résultats scolaires et des performances éducatives de l'enfant
- les objectifs que l'enfant peut raisonnablement accomplir en l'espace d'un an
- l'éducation spécialisée et les services connexes dispensés à l'enfant
- la mesure dans laquelle votre enfant participera à des activités scolaires ou de classe normale en compagnie d'enfants non handicapés
- les modifications, le cas échéant, à apporter aux tests d'État ou de district ; s'il s'avère que la participation de votre enfant à ces tests est inappropriée, le plan IEP doit expliquer pourquoi et proposer une autre forme de test
- les dates auxquelles les services doivent commencer et finir, et le lieu où ils seront dispensés
- les besoins en services de transition pour les enfants de plus de seize ans (ou plus jeunes, le cas échéant), décrivant les cours dont ils auront besoin pour atteindre leurs objectifs post-secondaires
- une description de la manière dont le progrès de l'enfant sera mesuré et dont les parents seront avisés

En outre, votre enfant doit être informé des droits qui lui seront transférés un an avant d'atteindre l'âge de la majorité à dix-huit ans.

Qui assiste à la réunion ?

Les personnes suivantes doivent assister à la réunion IEP : le parent, un enseignant de la classe d'enseignement général de l'enfant (si l'enfant participe ou participera à une classe d'enseignement général), un enseignant d'éducation spécialisée et un administrateur ayant des compétences suffisantes en éducation spécialisée et enseignement général, et qui puisse affecter des ressources. Parfois, des spécialistes et d'autres éducateurs participent également. Il peut s'avérer opportun que l'enfant assiste, en particulier si les parents commencent à planifier la transition post-secondaire de leur enfant.

Liste de contrôle pour les réunions IEP et d'admissibilité	
<input type="checkbox"/>	Une liste des questions que vous avez élaboré au fil du temps
<input type="checkbox"/>	Des copies des précédentes évaluations
<input type="checkbox"/>	Les dossiers des services d'intervention précoce, si votre enfant y a participé
<input type="checkbox"/>	Les dossiers médicaux pertinents
<input type="checkbox"/>	Du papier et un stylo pour prendre des notes
<input type="checkbox"/>	Un ami ou un membre de la famille comme soutien moral, le cas échéant

La présence d'un handicap ne qualifie pas automatiquement un enfant pour des services d'éducation spécialisée en vertu de la loi IDEA. Le recours à de tels services doit être d'abord étayé par l'évaluation de l'enfant.

Comment organiser un cahier IEP

Fournitures :

- Un cahier à trois anneaux
- Un perforateur à trois trous
- Un surligneur
- Des notes autocollantes
- Des enveloppes no. 10
- Des timbres
- Des intercalaires pour le classeur
- Un calendrier
- Un registre téléphonique

Des documents :

- Demandez une copie complète des dossiers scolaires de votre enfant. Voir l'exemple de lettre à la [page 2:19](#). Commencez un dossier photos pour votre enfant en ajoutant une photo de l'école au dossier chaque année. Étiquetez les intercalaires, et organisez les informations de la manière suivante :
- Évaluations
- Programme d'éducation personnalisée (IEP)
- Bilans / rapports temporaires
- Dossier scolaires, médicaux, immunisations
- Dossiers disciplinaires
- Calendrier
- Registre téléphonique
- Correspondance adressée au système scolaire
- Correspondance provenant du système scolaire
- Adresses
- Nom et coordonnées du thérapeute

En tant que parent, votre point de vue est très important à la réunion IEP. Vous connaissez votre enfant. Vos connaissances aideront l'école à créer le plan IEP le mieux adapté à votre enfant. Votre conjoint ou un ami peut vous accompagner. Il est utile d'expliquer le rôle de cette personne pendant la réunion (ex : un autre point de vue sur l'enfant, un soutien moral et / ou une autre paire d'yeux ou d'oreilles).

Préparation de la réunion

Au cours de la réunion IEP de votre enfant, l'école fera état des préoccupations existantes et élaborera des objectifs annuels basés sur les forces identifiées de votre enfant et de ses compétences présentes. Le plan IEP comprendra les stratégies dont l'école se servira pour déterminer si votre enfant a fait des progrès en vue de parvenir à ces objectifs.



Le programme IEP (Individualized Education Program) ne peut être réduit à une simple déclaration sur ce que votre enfant doit accomplir pendant une année. Il doit s'agir d'un document détaillé qui identifie les besoins essentiels de l'enfant et décrit comment l'école répondra à ses besoins, le calendrier suivi et la méthode utilisée pour mesurer les progrès de votre enfant.

Pour vous préparer à la réunion IEP et aux réunions futures, il est bon de consacrer du temps à l'organisation des dossiers scolaires de votre enfant. De nombreux parents créent un cahier IEP, qui est maintenu à jour avec des copies des anciens IEP et évaluations, et de la correspondance échangée avec l'école. Si vous n'avez pas le temps de créer un cahier, utilisez une chemise dans laquelle vous rangerez tous les papiers concernant l'éducation spécialisée, et ce, jusqu'à ce que vous ayez le temps d'en créer un.

Si l'école vous remet un IEP terminé avant la réunion, considérez-le comme une ébauche et mentionnez-le au cours de la réunion. N'oubliez pas que vous avez le droit de participer à l'élaboration de l'IEP de votre enfant.

Gestion des émotions

Lorsque vous entrez dans la salle de réunion où doit se déterminer l'admissibilité de votre enfant aux services d'éducation spécialisée, faites attention à vos émotions. Vous pouvez ressentir inquiétude, nervosité ou même apparaître sur la défensive. Essayez de mettre ces sentiments de côté pendant la réunion et les réunions futures.

Concentrez-vous sur les objectifs de votre enfant. Soyez à l'écoute et faites savoir aux autres participants que vous comprenez leurs points de vue. Reconnaître leurs points de vue ne signifie pas que vous êtes d'accord avec eux.

Si quelqu'un dit quelque chose que vous ne comprenez pas, soit sur votre enfant soit sur les procédures utilisées pour déterminer l'admissibilité aux services d'éducation spécialisée, n'hésitez pas à demander un éclaircissement. Vous devez absorber une quantité importante d'informations et vous pouvez vous sentir dépassé. Si vous ne comprenez toujours pas, demandez à nouveau.

Écrivez tout ce que vous voulez dire sur votre enfant avant d'aller à la réunion. N'oubliez pas d'inclure tout ce que vous savez sur le style d'apprentissage de votre enfant et ajoutez toute information qui puisse être utile à l'équipe. Les informations que vous fournirez seront incluses dans le dossier d'évaluation.

Tous les parents désirent que leurs enfants bénéficient de la meilleure éducation possible. Il peut donc être pénible de réaliser qu'un enfant requiert une éducation spécialisée pour faire des progrès sur le plan éducatif.

Écrivez un plan efficace : concentrez-vous sur les besoins de votre enfant

Voilà un autre moment où les émotions sont parfois exacerbées, car l'éducation de votre enfant vous tient tellement à cœur. N'oubliez pas de continuer à vous concentrer sur les besoins de votre enfant. Si possible, ayez présent à l'esprit un certain nombre d'options en matière d'éducation. Si vous sentez une résistance à vos idées, suggérez d'essayer une nouvelle idée pendant huit semaines pour voir comment elle fonctionne dans la pratique. Cherchez un terrain d'entente et assurez-vous que les autres personnes présentes dans la pièce savent que vous essayez de comprendre leurs points de vue. Souvenez-vous qu'une attitude enjouée rend la réunion plus productive, et remerciez tous ceux qui vous ont aidé.

Lorsque vous vous adressez au personnel de l'école, votre comportement sera mieux perçu si vous gardez votre calme, restez positif et clair sur vos objectifs, et continuez à vous concentrer sur les besoins de votre enfant.

« Je n'y vais jamais seul. Les réunions IEP les plus productives furent celles où je bénéficiais du soutien moral nécessaire. »

Isabel, mère
d'un fils autiste,
Quantico, VA

parent
à parent

Modifications et aménagements

Pour beaucoup d'enfants handicapés, des aménagements et des modifications apportés à leur éducation et à d'autres activités en salle de classe peuvent rendre l'apprentissage plus réussi. Les aménagements et modifications sont basés sur les besoins de chaque enfant, le style d'apprentissage et les intérêts de l'enfant. Ils apportent à l'enfant les outils nécessaires pour accéder au programme d'enseignement général et à d'autres matériels et activités pédagogiques. Ils permettent également de montrer ce que l'enfant a appris.

Une modification est un changement apporté à ce qui est enseigné ou attendu de l'enfant. Rendre un devoir plus aisé de manière à ce que l'enfant n'ait pas à fournir le même effort que les autres enfants est un exemple de modification.

Un aménagement est un changement qui aide l'enfant à surmonter ou contourner son handicap. Permettre à un enfant, qui a de la peine à écrire, de donner ses réponses oralement constitue un exemple d'aménagement. L'enfant doit toujours connaître le même volume et répondre aux mêmes questions que les autres enfants, mais il n'a pas à écrire ses réponses pour montrer qu'il connaît l'information.

Services connexes

Pour que votre enfant puisse profiter au maximum de l'éducation spécialisée, il peut recevoir une aide supplémentaire, appelée "services connexes". Les services connexes sont des services de soutien spécifiques dispensés aux enfants handicapés pour les aider à réussir dans leurs programmes d'études. Le besoin en services connexes de votre enfant est évalué durant le processus d'évaluation, et implique la présence de prestataires spécialisés dans un domaine précis. Le comité d'éducation spécialisée détermine si votre enfant requiert un service connexe en fonction des résultats de l'évaluation. Ces services feront partie du plan IEP.

Les services connexes vous sont fournis gratuitement, et peuvent inclure, entre autres, les services suivants :

- dispositif technologique d'assistance : tout équipement qui améliore la capacité d'un enfant à communiquer, à être indépendant et à apprendre (ex : tableau ou logiciel de communication améliorée)
- service technologique d'assistance : tout service qui aide directement l'enfant à sélectionner, acquérir ou utiliser un dispositif technologique d'assistance
- audiologie : services permettant d'identifier les enfants avec perte auditive et de les aider avec l'amélioration de l'expression, la parole, la lecture labiale, la conversation ou le bon usage des appareils auditifs



L'école doit présenter à la réunion une version préliminaire du programme IEP. Cette version préliminaire constitue le point de départ des discussions sur les services qu'il est prévu de dispenser pour aider votre enfant.

- conseil : pour améliorer le comportement, la maîtrise de soi et l'estime de soi de l'enfant
- médical : services d'évaluation, de diagnostic, de thérapie et de surveillance fournis par un médecin autorisé et / ou accrédité
- ergothérapie : activités concentrées sur les aptitudes motrices fines, telles que écrire, trier, manger et autres aptitudes qui améliorent la vie quotidienne
- orientation et mobilité : services dispensés aux enfants aveugles ou malvoyants pour leur permettre de s'orienter et de se déplacer en toute sécurité dans leurs environnements à l'école, au domicile et dans la communauté
- conseil et formation des parents : pour aider les parents à comprendre comment leurs enfants se développent et pour orienter vers d'autres groupes qui peuvent offrir une planification financière ou d'autres services professionnels
- physiothérapie : activités concentrées sur les habilités motrices globales (ex : mouvements larges du corps comme s'asseoir, se mettre debout et bouger)
- psychologiques : services pour aider les enfants et les adolescents dans leurs études, pendant leur croissance et leur développement en fournissant des services de soutien qui leur permettent de mieux supporter les changements scolaires ou affectifs
- réinsertion : formation à l'indépendance, préparation à l'emploi, formation professionnelle et intégration au monde du travail
- services de santé scolaire : services de soins infirmiers pour aider un enfant à tirer profit de son plan éducatif (ex : administration de médicaments, aide au cathétérisme ou à la thérapie respiratoire)
- travail social : propose des thérapies individuelles ou des thérapies de groupe et aide à résoudre les problèmes auxquels l'enfant est confronté à domicile et qui peuvent avoir une incidence sur son adaptation à l'école
- parole et langage : diagnostique les troubles du langage, offre des thérapies et conseils aux parents sur les troubles du langage
- transport : service nécessaire pour permettre à un enfant handicapé de bénéficier d'une éducation spécialisée et de services connexes, au cas où cela serait prescrit dans le plan IEP de l'enfant

Si vous souhaitez en savoir plus sur la protection de votre enfant, reportez vous au Module 5, Défense des intérêts de votre enfant.

Placement et milieu moins restrictif (LRE)

Le placement se rapporte au cadre dans lequel l'enfant sera éduqué, y compris l'école, la salle de classe et les services connexes, ainsi que la quantité de temps que l'enfant passera avec les enfants qui ne sont pas handicapés. Les informations relatives au placement de l'enfant doivent être clairement spécifiées dans le plan IEP. Le concept de LRE (Least Restrictive Environment : Milieu moins restrictif) fait partie intégrante de la loi IDEA. Cela signifie qu'un enfant handicapé doit être retiré de la classe d'enseignement général uniquement si son handicap le rend nécessaire.

Options de placement

Les systèmes scolaires doivent offrir une gamme d'options de placement adaptées aux besoins différents des enfants. Le cycle de placement commence avec la classe d'enseignement général, puis du temps dans une salle de documentation ou des classes de « retrait » pour certains sujets, des classes autonomes réservées aux seuls élèves d'éducation spécialisée, une école privée et enfin le placement en foyer. La figure 2-2 illustre les options de placement existant au sein du système d'éducation spécialisée. Lorsque vous connaissez les services spécifiques dont votre enfant a besoin, vous pouvez demander où ceux-ci seront dispensés. La question importante est comment éduquer au mieux votre enfant dans un LRE. Le LRE indique également, le cas échéant, que votre enfant doit être éduqué dans l'école du voisinage qu'il fréquenterait normalement, à moins que l'IEP ne requiert d'autres dispositions. Lorsque le système scolaire public ne peut pas fournir un placement adéquat, l'enfant sera placé dans un pensionnat ou une école de jour privée aux frais de l'État.

Êtes-vous satisfait de votre IEP ?

Si vous êtes d'accord avec le contenu de votre IEP, signez-le pour montrer que vous acceptez le plan et consentez à la prestation des services. Si vous avez des questions et éprouvez des doutes, ne signez pas l'IEP et demandez du temps supplémentaire pour examiner le plan. Si vous désirez des informations supplémentaires sur les services dispensés, demandez une autre réunion. Lors de celle-ci, vous disposez des options suivantes :

- Vous pouvez signer l'IEP tel qu'il se présente, et donner dans ce cas votre consentement à ce que l'école fournisse les services convenus.

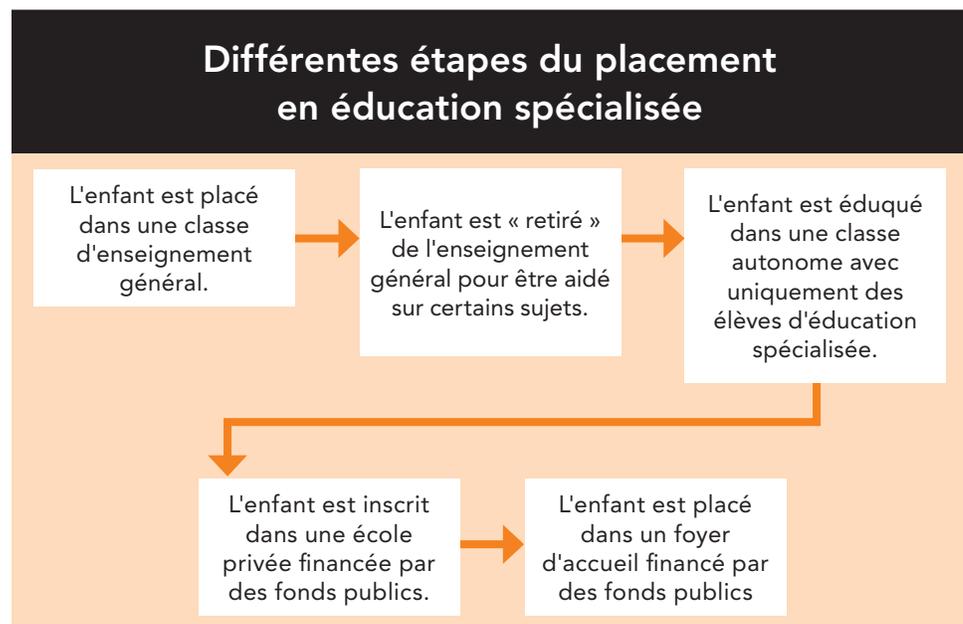


Figure 2-2 : Différentes étapes du placement en éducation spécialisée

- Vous pouvez également identifier les services auxquels vous consentez et faire de même pour les services auxquels vous ne consentez pas. Votre enfant commencera à recevoir les services convenus. Vous pouvez décider, avec l'école, d'une période d'observation pendant laquelle il sera procédé à la collecte d'informations sur les progrès de votre enfant, avant de décider s'il bénéficiera d'une FAPE, mais sans service. Après ce laps de temps, vous rencontrerez l'équipe IEP pour discuter du programme de votre enfant et des services sur lesquels vous n'étiez pas d'accord lors de la première réunion IEP. L'équipe IEP peut consentir à dispenser le service, puis à mettre en œuvre l'IEP tel quel, ou l'équipe IEP peut modifier l'IEP en supprimant le service. Si vous ou l'école n'êtes pas d'accord sur la nécessité d'un service, vous pouvez recourir aux stratégies de résolution de conflit décrites au [Module 5, Défense des intérêts de votre enfant](#).
- Vous pouvez décider de ne pas signer l'IEP et demander l'application de stratégies collaboratives officieuses ou officielles pour résoudre les désaccords. Ces stratégies sont décrites au [Module 5, Défense des intérêts de votre enfant](#).

Enfin, vous avez un plan.

Vous disposez maintenant d'un plan écrit et votre enfant se trouve installé dans une routine réconfortante. Toutefois, donnez du temps aux enseignants pour mettre en œuvre le programme de votre enfant. Une fois que le programme fonctionne correctement, il peut s'avérer utile d'établir un système collaboratif entre vous et l'enseignant pour communiquer sur tout ce qui concerne l'activité scolaire, comportementale et sociale de votre enfant dans la salle de classe. Certains parents et enfants restent en contact par le biais d'un échange quotidien ou hebdomadaire de cahier, par téléphone, par courriel ou par conférences fréquentes. Une combinaison des différentes solutions ci-dessus est ce qu'il y a de mieux. Soyez aussi positif que possible et faites savoir à l'enseignant que vous appréciez le travail qu'il fait pour votre enfant.

Examen annuel

Une fois par an, le système scolaire doit examiner l'IEP de votre enfant. Il s'agit de la revue annuelle. Votre système scolaire doit vous aviser par écrit de la tenue de cette réunion et indiquer qui y assistera. Au moins trois personnes doivent assister à la réunion annuelle : le parent, l'enseignant et un représentant du système scolaire qui est autorisé à engager les ressources de l'école. Si votre enfant passe du temps dans une classe d'enseignement général, l'enseignant de la classe devra participer. En outre, des spécialistes tels que le psychologue de l'école, un ergothérapeute ou l'infirmière de l'école peuvent assister à la réunion. La réunion aura lieu à l'heure et à l'endroit qui vous conviennent.

Certains États ont l'option de remplacer l'examen annuel par un examen tous les trois ans ; cela permet de réduire le temps que les enseignants passent en paperasserie. Cependant, les enfants grandissent et changent beaucoup en trois ans, et si vous pensez que cette solution n'est pas acceptable, vous pouvez choisir un examen annuel. De même que pour les réunions d'évaluation et d'admissibilité, préparez vos réflexions, idées et questions par écrit avant que la réunion commence. Vous pouvez amener quelqu'un avec vous, un conjoint ou un ami, qui a constaté les progrès de votre enfant.

L'inclusion se rapporte aux écoles qui éduquent les élèves handicapés en vue de les intégrer dans une classe normale, dès que possible.

Pour toute information relative au déménagement de familles de militaires ayant des enfants avec des besoins spéciaux, voir le Module 4, *Familles en transition*.

Examen triennal

La loi IDEA requiert que tout enfant handicapé soit réévalué tous les trois ans, ou plus fréquemment, si nécessaire, afin de déterminer s'il satisfait toujours aux critères « d'enfant handicapé » selon IDEA et continue à avoir besoin d'une éducation spécialisée et de services connexes. La réévaluation doit mettre l'accent sur l'efficacité de l'IEP de votre enfant et évaluer les progrès et besoins scolaires de l'enfant. La réévaluation répond aux questions suivantes :

- Quels sont les niveaux actuels des performances et des besoins éducatifs de l'enfant ?
- Le cas échéant, quels ajouts ou modifications sont nécessaires pour aider l'enfant à atteindre ses objectifs annuels d'IEP et participer, si nécessaire, au programme d'enseignement général ?
- L'enfant continue-t-il à être un « enfant handicapé » ?
- L'enfant continue-t-il à avoir besoin d'une éducation spécialisée et de services connexes ?

Si le parent ou l'école suspecte de nouveaux domaines de handicap autres que ceux pour lequel l'enfant a été admis à l'éducation spécialisée, l'école élaborera un plan d'évaluation pour évaluer l'admissibilité de l'enfant en fonction de ces nouveaux handicaps éventuels.

Que se passe-t-il si vous n'êtes pas d'accord ?

Le Module 5, *Défense des intérêts de votre enfant*, comporte des stratégies très détaillées vous permettant de réagir si vous n'êtes pas d'accord avec l'identification, l'admissibilité et l'IEP de votre enfant.

Déménagement avec un IEP

La loi IDEA oblige les écoles à fournir des services comparables aux enfants ayant un IEP lorsqu'ils déménagent à l'intérieur du même État ou d'un autre État. Des services comparables sont des services qui sont similaires ou équivalents aux services décrits dans l'IEP existant.

Enfants qui déménagent à l'intérieur du même État

Lorsqu'un enfant handicapé change de district scolaire au cours de la même année scolaire, s'inscrit dans une nouvelle école, et a un IEP actif dans une autre école du même État, l'école fournira une FAPE avec des services



Si vous déménagez dans un nouvel État au milieu de l'année scolaire, la nouvelle école doit fournir une éducation publique gratuite et adéquate, avec des services comparables à ceux décrits dans le programme IEP (Individualized Education Program) de l'ancienne école, et ce, jusqu'à ce que la nouvelle école effectue une évaluation et élabore un nouvel IEP, si nécessaire.

comparables à ceux décrits dans l'IEP existant. Les services seront fournis jusqu'à ce que l'école adopte l'IEP existant ou élabore, adopte et met en œuvre un nouvel IEP conforme aux lois fédérales et de l'État.

Les enfants qui déménagent dans un autre État

Lorsqu'un enfant handicapé change de district scolaire au cours de la même année scolaire, s'inscrit dans une nouvelle école, et a un IEP actif dans un autre État, l'école fournira une FAPE avec des services comparables à ceux décrits dans l'IEP existant. Les services seront dispensés jusqu'à ce que l'école effectue une évaluation pour déterminer l'admissibilité de l'enfant à une éducation spécialisée selon les critères locaux, et élabore et mette en œuvre un nouvel IEP conforme aux lois fédérales et de l'État.

Dossiers

De nombreux systèmes scolaires gardent deux types de dossier :

- un dossier cumulatif : contient des bulletins scolaires, les résultats des tests normalisés, les rapports des enseignants. Vous pouvez obtenir une copie de celui-ci auprès du bureau de l'école (notez que pour des raisons de confidentialité, les écoles du DoD ne peuvent inclure l'IEP d'un enfant dans son dossier cumulatif).
- un dossier confidentiel : il peut être conservé à l'école ou dans le bureau administratif. Il inclut tous les rapports écrits sur l'évaluation de votre enfant, IEP compris, si votre enfant est déjà en éducation spécialisée. Des résumés des réunions de l'équipe d'évaluation et un dossier des correspondances échangées avec l'école sont également inclus dans ce dossier.

Demandez à votre système scolaire quelle est la procédure pour recevoir des copies de n'importe lequel de ces dossiers. Si vous demandez des copies des dossiers de vos enfants, l'école doit vous les fournir mais il est possible que ces copies soient payantes. Une demande de copie des dossiers de votre enfant doit se faire par écrit. Un exemplaire de formulaire de demande de dossiers figure à la fin de ce module.

Plus d'informations

Lisez ou téléchargez les autres modules de ce kit pour les parents à <http://militaryhomefront.dod.mil/tf/empf/toolbox>.

- *Module 1, De la naissance à trois ans*
- *Module 3, Prestations de santé*
- *Module 4, Familles en transition*
- *Module 5, Défense des intérêts de votre enfant*
- *Module 6, Ressources et soutien*

Si vous envisagez d'obtenir la tutelle de votre enfant, informez-vous sur les lois de votre État concernant la tutelle, et commencez le processus bien avant que votre enfant atteigne 18 ans.

Activité éducative du Ministère de la Défense

Le DoDEA (Department of Defense Education Activity : Activité enseignement du Ministère de la Défense) planifie, dirige, coordonne et gère les programmes éducatifs destinés aux enfants qui n'auraient pas accès autrement à un enseignement public de haute qualité. Le DoDEA comprend les écoles destinées aux familles (DoDDS) habitant outremer, et les écoles élémentaires et secondaires pour les familles (DDESS) habitant aux États-Unis et sur leurs territoires. Le DoDEA fournit une éducation aux familles des employés civils et militaires du DoD qui y ont droit, et ce du jardin d'enfants à la classe de terminale. Pour plus d'informations, consultez www.dodea.edu.

Conseil aux parents

Le NICHCY (National Dissemination Center for Children with Disabilities) dispose d'une large quantité d'informations en anglais et en espagnol. Pour en savoir plus sur les services d'intervention précoce pour les nourrissons et les tout-petits et certains handicaps, consultez leur site web, www.nichcy.org.

HOMEFRONTConnections, un site de réseautage social du DoD, est un lieu sûr où les membres des familles de militaires ayant des enfants avec des besoins spéciaux peuvent se rencontrer et interagir en ligne pour partager leurs expériences, publier des photos et des vidéos, écrire des blogs et créer des forums de discussion. Adhérez à un groupe existant ou créez le vôtre. Consultez <https://apps.mhf.dod.mil/homefrontconnections>.

Vos droits / défense de vos intérêts

Vous pouvez accéder à une liste d'organismes de protection et de défense État par État de même qu'obtenir des informations relatives aux stratégies de défense sur MilitaryHOMEFRONT à www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/resources. Cliquez sur « State Resources », puis choisissez le lien correspondant à votre État.

Une autre ressource est le centre PTI (Parent Training and Information) de votre État. Chaque État a au minimum un centre PTI (Parent Training and Information Centers : Centre d'information et de formation des parents), conçu pour servir les familles d'enfants et de jeunes adultes de la naissance à 22 ans, et ce, quel que soit le handicap. Les centres peuvent fournir des informations, des formations, des recommandations et des services de protection pour aider les parents à obtenir les ressources nécessaires dans leurs communautés. Pour trouver un centre PTI dans votre État, consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/resources. Cliquez sur « State Resources », puis choisissez le lien correspondant à votre État.

Pour toute information sur la loi IDEA, consultez <http://idea.ed.gov>.

Exemple | Demande d'évaluation en vue d'une éducation spécialisée

Date : _____

Directeur de l'éducation spécialisée / Directeur de l'école

District scolaire

École

Objet : (Nom de l'enfant) _____

Date de naissance : _____

Cher/chère _____,
Directeur de l'éducation spécialisée

Je vous écris pour recommander mon enfant au comité d'éducation spécialisée. Je demande une évaluation en vue d'une éducation spécialisée dans tous les domaines éventuels de handicap et plus particulièrement dans les domaines suivants : _____

Mes préoccupations sont basées sur : _____

Si le district scolaire consent à évaluer mon enfant, je sais que je recevrai un plan d'évaluation écrit dans les 15 jours et que le plan comprendra la liste des tests à passer, les dates de ces tests et les noms des personnes qui administreront les tests, de même que des explications relatives aux tests et leurs objectifs.

Cordialement,

Signature du parent / du tuteur

Nom en lettres d'imprimerie du parent / du tuteur

Adresse

Ville, État, code postal

Numéro de téléphone

Reçue par : _____ Date : _____

Exemple | Demande d'une évaluation pédagogique indépendante

Date : _____

Directeur de l'éducation spécialisée / Directeur de l'école

District scolaire

École

Objet : (Nom de l'enfant) _____

Date de naissance : _____

Cher/chère _____ ,
Directeur de l'éducation spécialisée

Je demande une évaluation pédagogique indépendante car j'estime que les résultats des évaluations du district scolaire de mon enfant sont inexacts ou incomplets. Les résultats de ces évaluations étant entachés d'erreurs ou incomplets, ils ne permettent pas à l'équipe IEP d'identifier correctement le handicap, de même que les services à dispenser ou le placement à effectuer.

En ce qui concerne les évaluations actuelles de mon enfant, je suis en désaccord sur : _____

Cordialement,

Signature du parent / du tuteur

Nom en lettres d'imprimerie du parent / du tuteur

Adresse

Ville, État, code postal

Numéro de téléphone

Reçue par : _____ Date : _____

Exemple | Demande de dossiers

Date : _____

Directeur de l'éducation spécialisée / Directeur de l'école

District scolaire

École

Objet : (Nom de l'enfant) _____

Date de naissance : _____

Cher/chère _____,
Directeur de l'éducation spécialisée

Je suis en train de constituer un dossier personnel qui contiendra toutes les informations relatives à l'éducation spécialisée de mon enfant. Je souhaite obtenir une copie complète des dossiers scolaires cumulatif et confidentiel conservés au district scolaire et qui portent le nom de mon enfant. _____.

Veillez inclure des copies de toutes les évaluations et des résultats réels des tests, le dossier cumulatif, le dossier médical, le dossier disciplinaire, le dossier psychologique, le dossier confidentiel, les plans IEP et les dossiers des enseignants.

Si le district scolaire prélève des droits pour ce service, veuillez me le faire savoir dès que possible. Pour toute question concernant cette demande, veuillez me contacter au _____.

Cordialement,

Signature du parent / du tuteur

Nom en lettres d'imprimerie du parent / du tuteur

Adresse

Ville, État, code postal

Numéro de téléphone

Reçue par : _____ Date : _____

Introduction

Introduction au module 3

S'occuper d'un enfant ayant des besoins spéciaux peut être physiquement, affectivement et financièrement éprouvant. Les familles doivent assumer des dépenses élevées, comme, les traitements médicaux continus, les technologies d'assistance et les soins infirmiers spécialisés. Il existe également des dépenses plus confidentielles mais qui sont tout aussi difficiles à assumer (ex. : les absences au travail pour se rendre aux consultations médicales fréquentes, les menus spéciaux et les jours de maladie payés). Les membres de votre famille peuvent participer au programme de soins de santé du DOD (Department of Defense), connu sous le nom de TRICARE.

TRICARE®

TRICARE est le programme de soins de santé disponible aux bénéficiaires remplissant les conditions des sept corps en uniforme de l'armée ainsi qu'à certains réservistes et membres de la Garde nationale (« bénéficiaire » signifie les personnes ayant droit à des prestations d'après la loi). TRICARE est un composant majeur du système de santé militaire américain (SSM). Le SSM rassemble les ressources de soins de santé des personnels en uniforme et les complète avec des professionnels, des institutions, des pharmacies et des prestataires de services de la santé civile. Pour toute information sur le SSM, visitez le site www.health.mil.

Les familles ayant besoin de prestations dans le cadre de TRICARE doivent avoir recours à des prestataires de soins santé civils approuvés par TRICARE, notamment

- les prestataires de réseaux qui ont passé des accords contractuels avec les représentants régionaux TRICARE (utilisation obligatoire pour les inscrits à prime),
- les prestataires participants qui ne font pas partie du réseau TRICARE mais qui acceptent le montant admissible TRICARE comme paiement complet et
- les prestataires non participants qui n'acceptent pas le montant admissible TRICARE comme paiement complet.



Remarque : les bénéficiaires doivent payer 15 % de plus au maximum que le montant admissible TRICARE ; ils doivent également déposer leurs propres demandes de remboursement.

TRICARE est organisé en quatre régions géographiques : nord, sud, ouest et outremer. Visitez le site Web de TRICARE, www.tricare.mil, pour trouver tous les liens aux sites Web régionaux TRICARE et plus d'informations sur les prestations et programmes TRICARE.

Rendez-vous sur le site Web TRICARE, à l'adresse www.tricare.mil, et choisissez "Use the Plan Finder" (Utiliser le localisateur de plans) pour obtenir plus d'informations sur les options TRICARE offertes à votre famille.

Options TRICARE[®] pour les membres des familles de militaires en service actif

Pour répondre aux besoins des familles de militaires en service actif, TRICARE propose différents plans de soins de santé. Les bénéficiaires TRICARE comprennent également les familles des membres en service actif de la Garde nationale ou de réservistes envoyés sur ordre du gouvernement fédéral pendant plus de trente jours consécutifs. L'arme du répondant doit déterminer l'admissibilité à TRICARE, non TRICARE.

TRICARE[®] Prime

TRICARE Prime est l'option de soins de TRICARE, similaire à un réseau de soins coordonné. Les membres des familles de militaires en service actif peuvent décider de s'inscrire à Prime ; les membres des forces armées doivent s'inscrire à TRICARE Prime ou Prime Remote (voir ci-dessous).

Les inscrits à Prime reçoivent leurs soins de santé dans un établissement de soins militaire (MTF : Military Treatment Facility) ou auprès d'un prestataire civil du réseau. En tant qu'inscrit, vous devez suivre des règles et procédures bien définies, telles que recevoir des soins courants et obtenir des recommandations pour consulter un spécialiste auprès d'un centre de soins primaires, puis obtenir une autorisation de votre représentant régional avant de consulter un spécialiste civil. Le non-respect de ces procédures peut avoir pour conséquence des frais élevés de point de service.

La couverture Prime est disponible outremer par le biais de l'option TOP (TRICARE Overseas Program) Prime. *Remarque : les membres des familles doivent être parrainés par le commandement pour s'inscrire à TOP Prime. Le représentant régional outremer doit donner son autorisation pour tous les soins spécialisés civils.*

Dans tous les établissements de soins militaires, les militaires en service actif ont la priorité en matière de soins, suivi des membres de leurs familles inscrits à Prime.

TRICARE[®] Prime Remote

Si vous êtes un membre de famille vivant avec un militaire en service actif et que vous habitez à 80 km au moins ou à une heure de route d'un établissement de soins militaire, vous pouvez vous inscrire à TRICARE Prime Remote. L'inscription est obligatoire et les inscrits doivent sélectionner un centre de soins primaires du réseau civil local s'il en existe un à proximité. S'il n'existe aucun centre à proximité, vous pouvez utiliser un prestataire autorisé par TRICARE comme centre de soins primaires.



Certains militaires et leurs familles peuvent avoir droit au programme TAMP (Transitional Assistance Management Program), qui donne 180 jours de prestations de santé transitoires, commençant le jour suivant la perte des droits à un système de santé militaire. Visitez le site <http://tricare.mil/tamp> pour toute information complémentaire concernant les personnes admissibles aux prestations de santé transitoires.

Contactez votre représentant régional TRICARE pour vous aider à trouver un centre de soins primaires.

La couverture Prime Remote est disponible outremer par le biais de l'option TOP Prime Remote. Les membres des familles doivent être parrainés par le commandement pour s'inscrire. Le représentant régional outremer doit donner son autorisation pour tous les soins spécialisés civils.

TRICARE® Standard

TRICARE Standard est une option de rétribution à l'acte permettant aux membres de familles admissibles de consulter n'importe quel prestataire autorisé par TRICARE (ex. : médecin, infirmière praticienne, laboratoire ou dispensaire) sans recommandation. Veuillez noter que certains services requièrent une autorisation préalable ; vérifiez le site Web de votre représentant régional ou contactez-le à ce sujet car les prérequis varient d'une région à l'autre. Les membres de familles remplissant les conditions, et dont les dossiers sont à jour au DEERS (Defense Enrollment Eligibility Reporting System), sont couverts par TRICARE Standard jusqu'à ce qu'ils s'inscrivent à TRICARE Prime ou Prime Remote. L'option Standard offre plus de souplesse et un choix plus important de prestataires. Les bénéficiaires doivent payer une franchise annuelle et partager les dépenses pour tout service couvert par TRICARE. Les bénéficiaires de Standard doivent déposer leurs propres demandes de remboursement.

Les militaires en service actif ne peuvent bénéficier de l'option Standard. Toutefois, il peut s'agir dans certains cas de l'unique option pour les membres de leur famille (ex. : lorsqu'un membre d'une famille ne vit pas avec le répondant comme Prime Remote le requiert, ou lorsque le membre vit outremer sans être parrainé par le commandement).

TRICARE® Extra

TRICARE Extra est l'option des prestataires de santé privilégiés permettant aux bénéficiaires Standard de recevoir des soins des prestataires du réseau avec des frais à la charge du patient moins élevés (la part à la charge du bénéficiaire est 5 % inférieure à l'option Standard).

Avec TRICARE Extra, il n'y a pas de demande de remboursement à déposer, mais le choix des prestataires est limité à ceux du réseau. Les militaires en service actif ne peuvent pas s'inscrire à TRICARE Extra, et cette option n'est pas disponible outremer.

Pour une comparaison des différentes options de TRICARE, visitez le site suivant : www.tricare.mil/mybenefit/home/overview/WhatIsTRICARE/TRICAREBenefitAtAGlance.



TRICARE Online est le portail médical Internet du DOD (ministère de la Défense) pour les bénéficiaires TRICARE inscrits dans les établissements de soins militaires. Le portail permet d'avoir un accès interactif, en toute sécurité, à toute une gamme de services, d'outils et de ressources uniques et de premier plan. Vous pouvez prendre rendez-vous avec votre médecin généraliste, vérifier les informations relatives à une demande de remboursement, accéder à une bibliothèque médicale et trouver des liens vous dirigeant vers des informations sur la santé et le bien-être, des établissements et des prestataires de soins de santé. Visitez www.tricareonline.com.

Le responsable régional ou d'outremer doit recevoir les formulaires d'inscription à TRICARE Prime et TRICARE Prime Remote au plus tard le 20 du mois en cours pour que la couverture prenne effet le 1^{er} du mois suivant. La présente règle s'applique aux membres des familles uniquement.

TRICARE offre huit consultations externes de santé mentale, par année fiscale, sans ordonnance du médecin généraliste. Les membres de la famille peuvent s'autorecommander.

Prestations pharmaceutiques

Le programme TRICARE Pharmacy comporte plusieurs options pour le dépôt des ordonnances. L'option la moins coûteuse est de déposer vos ordonnances dans un établissement de soins militaire. Vous disposez, par ailleurs, de trois autres options : (1) La pharmacie TRICARE par correspondance, (2) Les pharmacies détaillantes du réseau TRICARE, et (3) Les pharmacies ne participant pas au réseau.

Pour toute information sur les moyens d'économiser et de tirer parti au maximum de cette prestation, visitez le site www.tricare.mil/mybenefit/home/Prescriptions/PharmacyProgram.

Prestations TRICARE® pour les familles ayant des besoins spéciaux

Pour aider les familles dont l'un des membres a des besoins spéciaux et qui doivent donc faire face à des défis supplémentaires, TRICARE offre des prestations supplémentaires.

Gestion des cas

La gestion des cas consiste à organiser et à intégrer les nombreux services souvent nécessaires pour gérer les maladies mentales ou physiques complexes. Son objectif est d'améliorer la qualité des soins, de contrôler les coûts et d'assister les patients dans les situations médicales dramatiques en servant de pont entre les services de soins de courte durée et ceux de longue durée. TRICARE propose le service de gestion des cas aux bénéficiaires qui reçoivent des soins en raison de problèmes de santé chroniques graves ou à haut risque. Les bénéficiaires souffrant de maladies invalidantes ou fatales peuvent bénéficier de la gestion des cas. Les membres de famille peuvent être dirigés vers les services de gestion des cas par leurs prestataires. Les parents peuvent également demander à leur représentant régional que leur enfant ayant des besoins spéciaux bénéficie des services de gestion des cas.

Soins mentaux

À moins que le bénéficiaire soit atteint d'une grave maladie mentale qui lui permette de bénéficier de soins dans le cadre du programme ECHO (Extended Care Health Option) (expliquée au paragraphe 3:5), les prestations de santé mentale peuvent être difficiles à obtenir. Votre représentant régional peut vous aider.

Pour obtenir plus d'informations sur les conditions physiques et les traitements couverts par TRICARE, visitez les sites Web suivants :

Conditions physiques : www.tricare.mil/mybenefit/home/MentalHealthAndBehavior/Conditions?

Traitements : www.tricare.mil/mybenefit/home/MentalHealthAndBehavior/TypesOfTreatments



Appelez votre représentant régional si vous avez besoin d'aide pour trouver un prestataire de santé mentale pour votre enfant.

Soins palliatifs

Les soins palliatifs ont pour but d'apporter du réconfort aux patients en phase terminale et à leurs familles lorsqu'il a été déterminé que le patient ne dispose pas d'une espérance de vie supérieure à six mois. Le but des soins palliatifs est de donner dignité et réconfort aux patients en phase terminale. Les soins palliatifs, dans leur grande majorité, sont dispensés à domicile ou dans un centre de soins infirmiers. TRICARE prend en charge la plupart des soins palliatifs. TRICARE n'impose pas non plus de limites aux services de garde ou d'articles de confort personnel dans le cadre du règlement du centre de soins palliatifs. Les bénéficiaires doivent choisir entre la prestation de soins palliatifs et les prestations TRICARE de base.

Extended Care Health Option (ECHO)

L'option ECHO de TRICARE complète la couverture TRICARE de base. L'option ECHO offre une aide financière pour certains services et fournitures aux membres des familles de militaires en service actif remplissant les conditions (y compris les membres des familles de militaires en service actif de la Garde nationale ou de réservistes). Pour obtenir une brochure détaillée sur le programme ECHO qui comporte, entre autre, des renseignements sur l'inscription, visitez le site www.tricare.mil/mybenefit/home/overview/SpecialPrograms/ECHO.

Qui peut bénéficier d'ECHO ?

L'option ECHO est disponible pour les bénéficiaires suivants souffrant d'un handicap reconnu :

- Les familles des membres en service actif, y compris celles des membres en service actif de la Garde nationale ou des réservistes envoyés sur ordre du gouvernement fédéral pendant plus de 30 jours consécutifs.
- Les membres des familles pouvant continuer à bénéficier de la couverture TRICARE par le biais du programme TAMP (Transitional Assistance Management Program).
- Les enfants ou les conjoints d'anciens militaires qui ont été victimes de violences physiques ou émotionnelles.
- Les membres des familles de militaires morts en service actif pendant la période du statut transitoire de survivant.

Remarque : Vous devez vous inscrire au programme EFMP (Exceptional Family Member Program) pour pouvoir prétendre aux prestations du programme ECHO.

Maladies donnant droit à des prestations

Les maladies suivantes permettent aux membres de famille de bénéficier des prestations ECHO de TRICARE :

- Un handicap intellectuel, modéré à grave.
- Un handicap physique grave.

« *Bavarder avec d'autres mamans d'enfants ayant des besoins spéciaux est très important pour moi et m'aide à être une meilleure maman. Quand je parle avec des mamans qui doivent faire face à des défis similaires, nous pouvons nous défouler, partager des idées et enfin de compte, nous rendre compte que nous ne sommes pas seules.* »

Marcie, maman de deux jumelles ayant le syndrome de Down, Fort Lewis, dans l'état de Washington.

parent
à parent

Pour plus d'informations sur les prestations ECHO, visitez le site Web TRICARE, www.tricare.mil, ou appelez votre représentant régional TRICARE.

- Un état psychologique ou physique extraordinaire obligeant le bénéficiaire à rester chez lui.
- un diagnostic d'insuffisance du développement neuromusculaire chez un nourrisson ou un petit enfant ou tout autre état précédant un diagnostic d'handicap intellectuel modéré à grave ou un handicap physique grave.
- Plusieurs handicaps peuvent vous y donner droit s'il existe au moins deux handicaps affectant différents parties du corps.

Si la famille ou le prestataire du membre de la famille pense qu'il existe une maladie donnant droit à une prestation, il doit appeler le représentant régional pour connaître les critères permettant de déterminer si le membre peut avoir droit à la couverture. Si la famille se trouve outremer, elle doit contacter l'établissement de soins militaire ou le bureau régional TRICARE (TAO) le plus proche. Visitez le site www.tricare.mil/contactus pour obtenir les coordonnées des personnes à contacter.

Les enfants peuvent continuer à bénéficier des prestations du programme ECHO au delà de l'âge limite aussi longtemps que le répondant demeure en service actif, que l'enfant est incapable d'auto-assistance en raison d'un handicap mental ou physique survenant avant l'âge limite de 21 ou de 23 ans (s'il est étudiant à temps plein) et que le répondant subvient à plus de la moitié des besoins de l'enfant.

La continuité des prestations TRICARE est déterminée par l'arme du répondant. Le représentant régional détermine l'admissibilité au programme ECHO. Une autorisation préalable doit être obtenue auprès du représentant régional ou, outremer, auprès d'un TAO, avant que l'enfant ne puisse recevoir des services du programme ECHO.

Si le répondant reçoit une nouvelle affectation, le membre de la famille doit obtenir de nouvelles autorisations de prestations ECHO avant de recevoir des services au nouveau lien d'affectation. Les familles doivent contacter le représentant régional, l'établissement de soins militaire local, le TAO d'outremer ou le gestionnaire des cas du programme ECHO avant leur déménagement pour permettre une transition en douceur.

Prestations ECHO

L'option ECHO fournit les prestations suivantes, qui ne sont pas disponibles via le programme TRICARE de base :

- Des services médicaux et de réadaptation.
- Une formation pour utiliser les dispositifs technologiques d'assistance.
- L'éducation répondant à des besoins spéciaux (pouvant inclure l'analyse comportementale appliquée (ACA)).
- Des soins en établissement lorsqu'un placement en institution est requis.
- Le transport dans des circonstances limitées (y compris le coût d'un d'un médecin auxiliaire si nécessaire pour transporter le bénéficiaire en toute sécurité).

- Des services d'assistance (ex : ceux d'un interprète ou d'un traducteur qualifié)
- Des équipements durables, adaptation et entretien compris.
- Des services de soins de répit à domicile (jusqu'à 16 heures par mois en cas de réception d'une autre prestation ECHO).

Coûts de la prestation ECHO

Le répondant en service actif prend en charge une partie des coûts selon son niveau hiérarchique, qui est différent du partage des coûts des autres programmes TRICARE. Le répondant paie une part des coûts, chaque mois, pour une prestation ECHO dispensée à des membres de la famille, quel que soit le nombre de membres recevant une prestation ECHO le même mois. Pour plus d'informations, visitez le site www.tricare.mil/mybenefit/home/overview/SpecialPrograms/ECHO/Costs.

EHC (ECHO Home Health Care) - Soins à domicile du programme ECHO

Les soins de santé à domicile EHC (ECHO Home Health Care) permettent de dispenser des services spécialisés médicalement nécessaires aux bénéficiaires du programme ECHO confinés à domicile et qui requièrent en général plus de 28 à 35 heures par semaine de soins de santé à domicile ou de services de soins de répit. En général, les membres de la famille sont considérés comme confinés à domicile lorsque leur état est tel qu'ils ne peuvent pas quitter leur domicile régulièrement pour recevoir des traitements thérapeutiques, psychosociaux ou médicaux ou pour aller dans un centre de soins pour adultes agréé. Le prestataire de soins primaires (PCM) ou le médecin traitant du membre de la famille détermine son admissibilité aux soins de santé à domicile et élabore un programme de soins permettant de détailler les services de soins de santé dont le membre a besoin. Le programme de soins est examiné par le médecin, le gestionnaire des cas, le représentant régional et/ou le personnel local du TAO tous les 90 jours ou en cas d'évolution de l'état du patient. La prestation EHC est uniquement disponible aux États-Unis, à Porto Rico, aux îles Vierges des États-Unis et à Guam. Veuillez contacter votre gestionnaire des cas ECHO pour plus d'informations.

Prestations EHC

Les services suivants peuvent être couverts à condition qu'ils soient dispensés au domicile du bénéficiaire par une agence de soins à domicile autorisée par TRICARE :

- Des soins infirmiers spécialisés dispensés par une infirmière diplômée ou agréée ou par une infirmière auxiliaire sous la supervision directe d'une infirmière diplômée.
- Des services dispensés par une auxiliaire familiale sous la supervision directe d'une infirmière diplômée.
- Des services de physiothérapie, d'ergothérapie et d'orthophonie.
- Des services sociaux médicaux sous la direction d'un médecin.
- Des activités d'enseignement et de formation.
- Des fournitures médicales.

La prestation de répit de 16 heures disponible dans l'option ECHO (Extended Care Health Option) ne peut pas être utilisée en même temps que les 40 heures par semaine autorisées dans le cadre de l'option EHC (Extended Care Health Option Home Health Care).

Soins de répit EHC

Les soins de répit EHC sont conçus pour soulager temporairement (ou permettre le repos), la personne en charge des soins primaires d'un bénéficiaire confiné à domicile et ayant besoin de soins fréquents. Les personnes admissibles aux soins de répit EHC peuvent recevoir huit heures de soins, cinq jours par semaine civile. Cette prestation est différente des 16 heures de soins de répit disponibles via le programme ÉCHO. Les soins de répit EHC et ÉCHO ne peuvent pas être utilisés au cours d'un même mois. Les soins de répit ne peuvent pas être utilisés pour des services de garde d'enfants, de garde de frères-sœurs, ou en cas de déploiement, de recherche d'emploi ou de poursuite d'études de la personne dispensant les soins primaires. Les heures de répit inutilisées ne sont pas cumulables.



L'option de soin de répit est une prestation destinée à toute la famille et qui permet à la personne en charge des soins primaires de se reposer, tout en s'assurant la présence d'une personne compétente pour s'occuper de l'enfant en son absence.

Aide et renseignements TRICARE®

Vous pouvez trouver des informations concernant l'admissibilité à TRICARE, l'inscription à Prime/Prime Remote, les prestations et les coûts, les demandes de remboursement et bien plus en visitant le site Web TRICARE à www.tricare.mil.

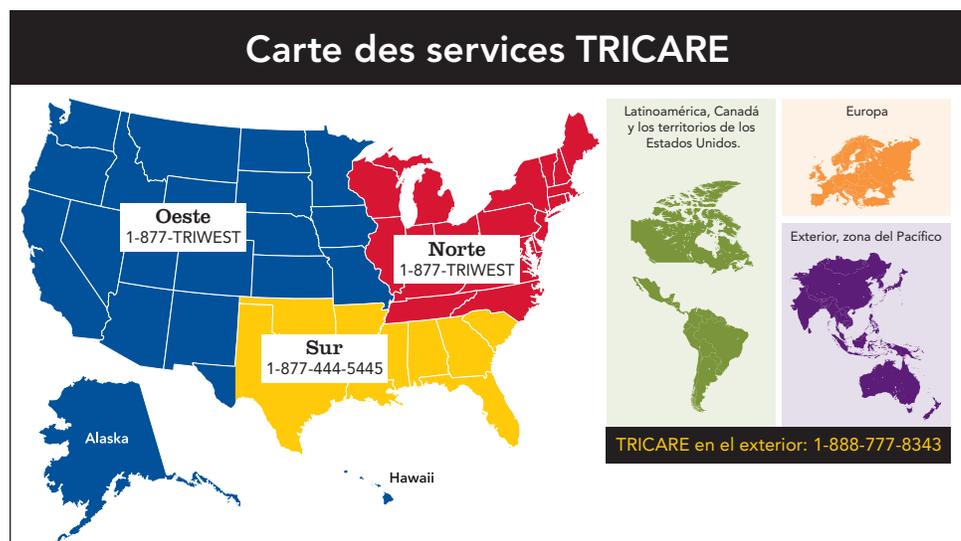


Figure 3-2 : Carte des services TRICARE

Pour toute question relative aux options du programme, à l'inscription, aux recommandations et aux autorisations, aux demandes de remboursement et aux prestations TRICARE de base, contactez le bureau de votre représentant régional. Pour obtenir les coordonnées des représentants et les liens à leurs pages Web, reportez-vous à www.tricare.mil/contactus. Appelez le représentant régional lorsque vous avez une question à poser. Il dispose des informations les plus récentes concernant les prestations spécifiques à votre région. Lorsque vous contactez TRICARE, ayez à portée de main les documents suivants : les recommandations, les autorisations, les factures médicales/dentaires, les lettres de refus et les avis de recouvrement de créances pour permettre au personnel de déterminer la meilleure manière de procéder.

Consultez la page www.tricare.mil/contactus pour trouver les coordonnées des contacts suivants :

Centres de services TRICARE®

Les Centres de services TRICARE se trouvent dans toutes les régions TRICARE dans ou à proximité de la plupart des établissements de soins militaires et emploient des agents de service à la clientèle qui peuvent vous aider sans rendez-vous.

Les coordinateurs d'aide et de conseil aux bénéficiaires/conseillers en prestations de santé.

Les bureaux régionaux et la plupart des établissements de soins militaires emploient des conseillers BCAC (Beneficiary Counselors/Benefit Advisors) qui ont pour fonction de fournir des informations sur l'accès aux soins dans les établissements de soins militaires ainsi que de vous aiguiller vers le bureau adéquat ou vous fournir des renseignements sur les prestations, les inscriptions, les demandes de remboursement, les recommandations et les rendez-vous. Les conseillers BCAC peuvent simplifier les communications entre les familles, l'établissement de soins militaire et le représentant TRICARE.

Aide relative au recouvrement des dettes

Le personnel de la représentation régionale et les préposés DCAO (Debt Collection and Assistance Officers) des établissements de soins militaires peuvent aider les bénéficiaires ayant des problèmes de recouvrement de dettes. Si vous avez reçu un avis d'une agence de recouvrement relatif à une facture médicale, ou si vous contestez une facture médicale, contactez le représentant régional ou le préposé DCAO le plus proche. Lorsque vous souhaitez une assistance, apportez toute la documentation en votre possession concernant le recouvrement ou la facture contestée.

Le personnel peut vous aider à comprendre le problème de la facture et le processus de recouvrement mais ne peut vous donner aucun conseil juridique ou changer votre cote de crédit. Pour toute assistance relative à une demande de recouvrement, contactez votre représentant régional ou recherchez en ligne les préposés DCAO le plus proche en vous rendant sur la page www.tricare.mil/bcacdcao.

Loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act) et TRICARE®

La loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act) stipule que tous les enfants handicapés doivent recevoir une éducation publique gratuite et adéquate (FAPE). Ceci inclut la prestation des services nécessaires pour parvenir aux objectifs éducatifs décrits dans le programme IEP (Individualized Education Program). Les tout-petits ou les nourrissons qui ont ou peuvent avoir des retards de développement en raison d'une déficience peuvent recevoir des services EIS d'intervention précoce (Early Intervention Services). Ces enfants reçoivent très souvent des services médicaux, thérapeutiques ou de diagnostic dispensés par des professionnels de la santé. Ces services doivent être déterminés dans le cadre d'un programme IFSP (Individualized Family Service Plan - Programme de service familial individualisé) ou IEP. La loi IDEA permet aux enfants admissibles de bénéficier de ces services gratuitement ou à moindres frais.

Le plafond TRICARE en cas de maladie très grave limite les frais devant être pris en charge par une famille pour des services médicaux couverts par TRICARE. Il comprend les franchises annuelles, les frais d'inscription à Prime, la quote-part pharmacie et les autres partages de dépenses autorisés par TRICARE.

Si vous perdez votre couverture TRICARE parce que vous quittez la vie militaire, vous divorcez ou parce que votre enfant a atteint la limite d'âge de 21 ou de 23 ans, vous recevrez un certificat de couverture médicale (Certificate of Creditable Coverage). Il s'agit d'une preuve à présenter à votre prochaine assurance santé démontrant que vous aviez une assurance santé et qui permet de limiter la durée pendant laquelle votre nouvelle assurance peut vous exclure en raison de conditions préexistantes.

La législation stipule que TRICARE paiera la part des services d'intervention précoce qui sont médicalement ou psychologiquement nécessaires et qui auraient été sinon considérés comme des prestations TRICARE. Les décisions de partage des coûts sont prises au cas par cas. Les services identifiés dans un IEP pour les élèves en éducation spécialisée, compris entre 3 et 21 ans, sont payés par les organismes éducatifs des États. TRICARE ne participera pas à ceux-ci à moins qu'il puisse être prouvé que les services nécessaires sont indisponibles ou insuffisants pour répondre aux besoins de l'enfant.

Plus d'informations

Lisez ou téléchargez les autres modules de ce kit pour les parents sur la page www.militaryhomefront.dod.mil/tf/empf/toolbox :

- *Module 1, De la naissance à trois ans*
- *Module 2, Éducation répondant à des besoins spéciaux*
- *Module 4, Familles en transition*
- *Module 5, Défense des intérêts de votre enfant*
- *Module 6, Ressources et soutien*

ECHO (Extended Care Health Option) et EHCC (ECHO Home Health Care)

Pour de plus amples informations sur les programmes ECHO et EHCC, visitez le site www.tricare.mil/echo, ou appelez le bureau régional TRICARE (voir page 3:10 pour les numéros de téléphone).

Prestations TRICARE®

Pour obtenir plus d'informations sur les prestations de soins de santé TRICARE, visitez le site www.tricare.mil.

USA.GOV

Les gouvernements fédéraux et locaux offrent des programmes tels que Medicare, Medicaid, le programme SNAP (Supplemental Nutrition Assistance Program), le programme WIC (Women, Infants, and Children) conçus pour aider les enfants ayant des besoins spéciaux. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ces prestations dans le [Module 6, Programme fédéraux et des états](#), et sur www.USA.gov, un moteur de recherche officiel pour les sites Web du gouvernement qui est connecté aux organismes, aux programmes et aux services gouvernementaux.

MilitaryHOMEFRONT

Pour obtenir des information sur des sujets divers, visitez la section des besoins spéciaux de MilitaryHOMEFRONT à www.militaryhomefront.dod.mil/tf/empf.

Plan My Move (Préparer mon déménagement)

La vie militaire implique de déménager, impossible de l'éviter. C'est pourquoi MilitaryHOMEFRONT propose Plan My Move, des conseils utiles pour que votre prochain déménagement et celui de votre famille se passe sans problème. Par l'intermédiaire du programme Plan My Move, vous pourrez recevoir un calendrier personnalisable et accéder à des informations pratiques telles que des listes de tâches à faire, des listes de vérifications, des informations communautaires, des présentations d'installations et des informations spécifiques concernant les déménagements des familles avec des enfants ayant des besoins spéciaux. Visitez le site web Plan My Move à l'adresse <http://planmymove.mhf.dod.mil>.

MilitaryINSTALLATIONS

Pour trouver votre bureau EFMP le plus proche, de même que d'autres ressources sur les installations, visitez le site web MilitaryINSTALLATIONS www.militaryinstallations.dod.mil.

HOMEFRONTConnections

HOMEFRONTConnections est un site de réseau social du DOD sur lequel les membres des familles de militaires ayant des enfants avec des besoins spéciaux peuvent se rencontrer et interagir en ligne, en toute sécurité, pour partager leurs expériences, publier des photos et des vidéos, écrire des blogs et créer des forums de discussion. Adhérez à un groupe existant ou créez le vôtre. Visitez HOMEFRONTConnections à <https://apps.mhf.dod.mil/homefrontconnections>.

Introduction

Introduction au module 4

Toutes les familles souhaitent que les changements associés aux mutations, déploiements ou passages à la vie civile se fassent aussi facilement que possible pour leurs enfants. Les familles avec des enfants ayant des besoins spéciaux doivent faire preuve de plus d'attention pour que leurs enfants s'adaptent aux changements avec le moins de stress possible.

Programme EFMP (Exceptional Family Member Program)



Inscription

Le programme EFMP (Exceptional Family Member Program) comprend toute une gamme de services de soutien personnel et familial. L'inscription fait partie du programme et est obligatoire pour tous les militaires dont un membre de la famille présente un handicap médical et / ou éducatif. L'inscription signifie que les besoins médicaux et / ou éducatifs doivent être pris en compte dans la sélection d'un lieu d'affectation. Les militaires seront stationnés dans un lieu où il est possible de satisfaire aux besoins médicaux ou éducatifs du membre de leur famille, à condition toutefois que la présence d'un militaire de ce grade et spécialité corresponde à des exigences valides en matière de personnel.

Le militaire qui soumet les formulaires remplis DD 2792 (résumé médical EFM) et / ou DD 22792-1 (résumé scolaire EFM) indique qu'un membre de sa famille a des besoins spéciaux. Les informations relatives au membre de sa famille, comprenant le diagnostic, le type de prestataires utilisés, la fréquence des soins, les médicaments et les aménagements spéciaux sont consignées dans les formulaires. Ces informations sont utilisées en cas de nouvelle affectation d'un militaire afin d'être sûr que le membre de sa famille pourra bénéficier des soins nécessaires sur le nouveau site.

Bien que chaque branche de l'armée traite l'inscription d'une manière quelque peu différente, il existe des traits communs :

- Toutes les armes utilisent les formulaires du DoD (Department of Defense) (DD-2792 et DD 2792-1).
- Le lieu de réception indique si les soins sont disponibles ou non.
- Le formulaire médical DD 2792 est examiné par le personnel médical.
- Le formulaire scolaire DD 2792-1 est examiné par le personnel enseignant.
- Toutes les informations sont confidentielles et privées, et conservées selon le principe du besoin de connaître.

Pour vous inscrire à un EFMP, contactez le bureau EFMP le plus proche de votre site. Vous pouvez trouver celui-ci en consultant le site web MilitaryINSTALLATIONS à www.militaryinstallations.dod.mil. Les militaires ou leur famille, suivant l'arme, peuvent récupérer les formulaires nécessaires et recevoir de l'aide pour les remplir aux endroits suivants :

- **Armée de terre** : demandez à la MTF (Military Treatment Facility) le bureau EFMP.
- **Corps des Marines** : demandez au MCCA (Marine Corps Community Service) à parler à l'agent chargé des cas EFMP.
- **Marine** : demandez à la MTF le bureau du coordinateur EFMP.
- **Armée de l'air** : demandez à la MTF à parler à l'officier SNIAC (Special Needs Information and Assignment Coordination). Pour télécharger un exemplaire des formulaires DD 2792 et DD 2792-1, consultez le site www.militaryhomefront.dod.mil et entrez le numéro du formulaire dans le champ de recherche.

Soutien aux familles

Les services de soutien aux familles comprennent notamment

- les informations et les recommandations relatives aux services communautaires et militaires ;
- l'aide à la mutation ;
- la gestion financière ;
- les informations relatives aux écoles locales et aux services EIS (Early Intervention Services) ; et
- la gestion des cas.

Les points de contact d'accès aux centres familiaux sont :

- **Armée de terre** : service ACS (Army Community Service), gestionnaire EFMP
- **Corps des Marines** : service MCCA (Marine Corps Community Service), agent chargé des cas EFMP
- **Marine** : liaisons EFMP
- **Armée de l'air** : Centres AFRC (Airman and Family Readiness Centers), coordinateurs EFMP

Les familles de militaires avec des enfants ayant des besoins spéciaux qui n'habitent pas à proximité d'une installation militaire doivent appeler Military OneSource au (800) 342-9647 et demander à parler au conseiller chargé des besoins spéciaux. Le programme



Vous pouvez trouver une liste des bureaux EFMP (Exceptional Family Member Program) des différentes installations sur le site web MilitaryINSTALLATIONS, www.militaryinstallations.dod.mil

Military OneSource vise à compléter les programmes et services disponibles sur une installation militaire. Il peut s'avérer très utile aux familles des militaires de la National Guard et de la réserve qui n'habitent pas près d'une installation, ou encore, aux militaires qui sont géographiquement isolés. Vous pouvez également visiter Military OneSource en ligne à www.militaryonesource.com.

Remarque : les militaires peuvent accepter des affectations où il n'existe pas de services destinés aux membres de leur famille ayant des besoins spéciaux. Le militaire, dans ce cas, doit vivre séparément de sa famille afin que son enfant puisse continuer à recevoir les services dont il a besoin.

Avant de déménager, signalez au bureau EFMP (soutien aux familles) de votre présent lieu d'affectation que vous allez déménager, et précisez les besoins de votre famille. Ils peuvent vous faire entrer en relation avec le bureau EFMP de votre nouveau lieu d'affectation et vous assister en vous fournissant les informations et les ressources dont vous pouvez avoir besoin avant, pendant et après votre déménagement. De nombreux programmes et services varient suivant les États. Le bureau EFMP peut vous aider à les identifier et à vous inscrire après votre arrivée dans votre nouveau lieu d'affectation.

Mutation

Déménager fait partie intégrante de la vie pour une famille de militaires. Vous emballez vos affaires, planifiez un déménagement, contrôlez vos dépenses et trouvez une nouvelle maison. Lorsqu'une famille a un enfant avec des besoins spéciaux, l'expérience peut être plus compliquée et affective. La communauté militaire vous assiste lors de votre déménagement, et, si vous le souhaitez, un sponsor peut vous aider dans votre nouveau lieu d'affectation. Toute la famille pourra bénéficier de l'utilisation de ces ressources.

Programme RAP (Relocation Assistance Program)

Le centre familial de l'installation offre toute une panoplie de services pour que votre prochain déménagement se passe sans encombre. En particulier, le programme RAP (Relocation Assistance Program) peut fournir :

- des services de préparation et d'installation dans la zone de destination, qui privilégient les informations concernant les frais de déménagement, les options de logement et d'aide à la recherche d'une maison, la garde des enfants, les services pour les familles ayant des besoins spéciaux, les possibilités d'emploi pour le conjoint, les écoles, l'adaptation culturelle et l'orientation dans la communauté
- des conseils sur les défis liés à la mutation tels que l'achat, la vente et la location d'une maison, la gestion de propriétés plus le transport et le stockage des biens personnels
- des services de formation au sponsoring, expliquant comment mettre en relation sponsors de l'unité et membres d'une famille, jeunes compris (par le biais de programmes de sponsoring de jeunes), afin de faciliter la transition vers une nouvelle communauté et unité de manière efficace et bon marché.

Le programme Military OneSource a pour objectif de compléter les programmes et services disponibles sur une installation militaire. Il peut s'avérer très utile aux familles des militaires de la National Guard et de la réserve qui n'habitent pas près d'une installation, ou encore, aux militaires qui sont géographiquement isolés.

Centres familiaux

Dès que vous avez appris votre déménagement, contactez le centre familial le plus proche et demandez à parler à un spécialiste des mutations. Le programme RAP offre un certain nombre de services aux militaires qui sont mutés et à leurs familles. N'oubliez pas de discuter des indemnités de déménagement et de la manière dont elles sont calculées. Il s'agit d'un bon point de départ pour trouver des ressources capables de subvenir aux besoins de votre enfant. Le centre familial peut vous mettre en relation avec le bureau EFMP de l'installation ainsi qu'avec les programmes de prise en charge temporaire extérieure disponibles. Pour trouver un centre familial proche de vous, consultez MilitaryINSTALLATIONS sur www.militaryinstallations.dod.mil.

MilitaryINSTALLATIONS

MilitaryINSTALLATIONS est un répertoire interrogeable des installations mondiales. Il comporte également des informations militaires sur les États, les programmes et les services. Il facilite l'accès aux faits saillants, articles, répertoires de ressources web, photos, coordonnées, principales unités, prévisions météo et cartes. Grâce à cette ressource, vous pouvez trouver rapidement des informations sur n'importe quelle installation ou ressource militaire existant dans votre État ou celui dans lequel vous déménagez. Consultez le site web MilitaryINSTALLATIONS à www.militaryinstallations.dod.mil.

Écoles

Les différentes armes et le DoDEA (Department of Defense Education Activity) veulent être sûrs que votre enfant reçoit des services adéquats d'éducation spécialisée à la suite du déménagement de votre famille dans un nouvel endroit, que celui-ci soit aux États-Unis ou outremer. Avant de déménager, demandez à l'enseignant actuel de votre enfant de rédiger une lettre d'introduction pour le nouvel enseignant. Un aperçu de ce que l'enseignant considère comme des forces et des défis, de même qu'une description de ce qui marche bien pour votre enfant, aidera le nouvel enseignant.

Emportez des copies de tous les documents faisant partie de l'IEP (Individualized Education Program) de votre enfant de même que de toutes les informations concernant les évaluations effectuées par l'école. Demandez à rencontrer les enseignants pour examiner les progrès réalisés par votre enfant depuis l'élaboration du dernier IEP ou demandez des rapports de progrès écrits. Recueillez, également, des informations sur le matériel d'adaptation ou les dispositifs technologiques d'assistance utilisés par votre enfant. Avant de déménager, n'oubliez pas de rendre tout dispositif technologique d'assistance fourni par l'école.

Si vous partez outremer, veillez à fournir un exemplaire de l'IEP de votre enfant au CSC (Case Study Committee). Le CSC est responsable de l'orientation du processus d'éducation spécialisée aux États-Unis et outremer. Également, fournissez au CSC toute information relative aux exigences en matière de dispositifs technologiques d'assistance. Faites-lui savoir si le dispositif technologique d'assistance utilisé par votre enfant en classe lui appartient en propre.

Préoccupations médicales

Avant de déménager, vérifiez quels sont les services médicaux disponibles dans la nouvelle installation. Le Provider Directory (annuaire des prestataires) de TRICARE, situé sur le site web de TRICARE, peut vous aider à trouver des services spécialisés. Les numéros de téléphone sont inclus, ce qui vous permet de contacter les prestataires à l'avance afin de vérifier qu'ils font toujours partie du réseau et qu'ils acceptent actuellement des nouveaux patients. Vous pouvez également travailler avec le gestionnaire de cas médical de votre enfant s'il en a un.

Demandez à vos prestataires médicaux (militaires et privés) de vous fournir des copies des dossiers médicaux de votre enfant que vous apporterez aux services compétents de votre nouveau lieu d'affectation. Des frais modiques de copie peuvent vous être réclamés.

Informez les enfants

Pour certaines familles, il est plus facile d'annoncer la nouvelle d'un déménagement au cours d'une réunion de famille. Vous connaissez votre enfant mieux que quiconque. Si vous pensez qu'un face à face permettra de mieux expliquer le déménagement à votre enfant, prévoyez un moment pour en parler avant la réunion de famille. Ceci donnera l'occasion à l'enfant d'exprimer ses inquiétudes et permettra d'éviter que ses sentiments aient une influence négative sur les autres enfants lors de la réunion de famille.

Avant d'annoncer à vos enfants le déménagement, présentez-leur les aspects positifs de leur nouveau domicile. Considérez ce qui suit :

- Est-ce plus proche de leurs amis ou de la famille ?
- Y aura-t-il des plages ou un parc d'attractions à proximité ?
- Vos enfants sont-ils en âge d'aider à la préparation du voyage ? Montrez-leur leur nouvelle résidence sur une carte et commencez à préparer le voyage vers la nouvelle maison.
- Votre enfant a-t-il des intérêts particuliers ? Essayez de trouver un point d'intérêt le long de votre itinéraire que votre enfant n'aurait pas pu visiter autrement.

Tenez compte du niveau de développement de votre enfant. Une aide visuelle permettra-t-elle à votre enfant de mieux se souvenir du plan de déménagement ? Un compte à rebours sur le calendrier peut être utile, avec une photo de cartons sur le jour où les emballeurs doivent venir, ou un camion sur le jour où les déménageurs sont attendus.

	Liste de contrôle dans le cas d'un déménagement avec un enfant ayant des besoins spéciaux
<input type="checkbox"/>	Copies des dossiers importants, tels que service IFS (Individualized Family Service) plan IFSP, éducation personnalisée programme IEP, lettres des médecins, certificats de naissance et passeports
<input type="checkbox"/>	Emportez avec vous l'IFSP ou l'IEP de votre enfant
<input type="checkbox"/>	Renouvellements des ordonnances
<input type="checkbox"/>	Coordonnées des services médicaux dans la nouvelle installation
<input type="checkbox"/>	Coordonnées du médecin actuel de votre enfant, au cas où vous auriez besoin des conseils de quelqu'un qui connaît déjà votre enfant

Une fois que vous avez emménagé, il est souhaitable que vous preniez rendez-vous avec votre nouveau prestataire de soins pour que votre enfant puisse se familiariser avec celui-ci avant qu'il tombe malade.

Décidez quelle est la meilleure façon de préparer le déménagement et pensez à comment vous allez gérer les réactions émotives. Les éléments suivants peuvent vous aider à préparer votre enfant au déménagement :

- discutez des façons dont vos enfant peuvent garder le contact avec leurs amis ou préparez une visite avant de déménager afin que les adieux n'apparaissent pas comme définitifs.
- soyez positif : si vous faites preuve d'optimisme concernant votre déménagement, vos enfants seront rassurés.
- compatissez avec votre enfant : si votre enfant est inquiet ou pleure sa maison avant même que vous ne partiez. Expliquez-lui que ses sentiments sont naturels. Vous pouvez partager certains de ces sentiments de tristesse ou de perte et parler des choses que vous attendez avec impatience de faire dans la nouvelle maison ou communauté.
- rappelez-lui, s'il ne s'agit pas du premier déménagement, que la maison actuelle était aussi nouvelle un jour et qu'il y a fait des amis et s'est installé
- faites un calendrier avec des photos de ce qui va se passer jusqu'au, pendant et après le déménagement pour calmer les craintes des enfants qui comptent sur les rappels quotidiens pour se préparer aux événements d'une journée
- trouver du temps dans les routines habituelles, comme la préparation des repas ou le coucher, pour permettre à vos enfant de partager pensées et sentiments sur le déménagement
- préparez une réunion de départ : prenez des tas de photos et recueillez les adresses postales, les adresses électroniques et les numéros de téléphone
- si votre enfant a plus de 13 ans, aidez-le à créer une page de réseautage social pour rester en contact avec ses amis
- donnez un album à votre enfant qu'il remplira.

S'éloigner du familier pour l'inconnu peut effrayer. Donnez à vos enfants des occasions de s'exprimer.

Des sentiments de joie et d'excitation sont plus faciles à accepter et traiter, bien que des sentiments négatifs, comme le chagrin ou la colère, soient



Le site web Military Youth on the Move œuvre en faveur des jeunes de manière créative pour les aider à surmonter les problèmes provenant d'un déménagement comme l'adaptation à une nouvelle école, les adieux aux amis, et l'engagement dans une nouvelle communauté. Le site web s'adresse à trois principaux auditoires : écoles élémentaires, écoles secondaires de premier cycle et écoles secondaires de deuxième cycle. Il comporte également des informations spécialement conçues pour permettre aux parents d'aider leurs enfants à surmonter des défis comme un déménagement, une nouvelle école ou sur l'après école secondaire. Consultez Military Youth on the Move sur <http://apps.mhf.dod.mil/myom>.

tout aussi compréhensibles. Votre enfant a besoin de savoir que s'il les ressent, il peut également en parler. Parler honnêtement et ouvertement permet de trouver des réponses aux préoccupations et calmer les peurs relatives au déménagement.

Le jour du déménagement peut être mouvementé, et les enfants ne sont pas insensibles à l'excitation et à la nervosité qui vont avec. Envisagez de demander à un ami de s'occuper de vos enfants ce jour-là.

Emballage

Avant que les déménageurs arrivent, mettez de côté les objets que vous prévoyez d'emporter vous-même vers votre prochain lieu d'affectation. Réservez une pièce ou une partie importante de votre maison à l'aide d'une pancarte demandant aux déménageurs de ne pas emballer les objets qui s'y trouvent. Les objets suivants doivent faire partie des objets que vous emporterez vous-même :

- les documents importants tels que les dossiers scolaires, dentaires et médicaux, les certificats de naissance, les polices d'assurance, des copies des ordres de changement définitif de poste (PCS : Permanent Change Station) et une copie de l'inventaire ménager
- les médicaments et l'équipement médical qui doivent voyager avec vous
- les articles de confort, comme un oreiller, les musiques ou vidéos favorites

Affectation outremer : Avant de partir

Avant d'être affecté outremer ou dans un lieu éloigné, les familles doivent être examinées en vue de déterminer leur aptitude à une affectation outremer. L'examen est obligatoire et détermine si les membres d'une famille ont des besoins spéciaux pouvant nécessiter une assistance médicale ou pédagogique sur place ou peut également remettre en question une affectation outremer ou dans un lieu éloigné. Les médecins militaires et les officiers en charge du personnel ainsi que des membres du système scolaire outremer du DoD participent au processus de sélection. Contactez votre MTF local pour obtenir de plus amples informations sur le processus de sélection relatif à une affectation outremer.

L'équipement médical peut être envoyé de la même manière que les documents professionnels et livres de l'assuré principal et n'entre pas dans le calcul de l'allocation de poids autorisé pour le déménagement du ménage. Visitez votre agence de voyages pour plus d'informations. Vous devrez obtenir une lettre de votre médecin indiquant que l'équipement est médicalement nécessaire.

Chaque arme possède son propre système d'examen des familles afin que tout besoin spécial puisse être identifié et pris en compte avant que le militaire rejoigne sa nouvelle affectation.

- **Armée de terre** : sélection prédéploiement des membres de la famille (Family Member Deployment Screening)
- **Corps des Marines** : sélection en vue d'une mutation (Suitability Screening)
- **Marine** : sélection en vue d'une mutation (Suitability Screening)
- **Armée de l'air** : processus d'autorisation de mutation des membres d'une famille (Family Member Relocation Clearance Process)

Le parrainage du commandement est requis pour la participation des familles au Programme TRICARE Overseas Prime

Voyager avec des enfants

Il est important de connaître les raisons psychologiques ou médicales qui pourraient rendre l'utilisation d'un mode de transport particulier difficile pour votre enfant et nécessiter la prise de certaines dispositions. Par exemple, un enfant épileptique peut avoir besoin de périodes de repos supplémentaires au cours d'un long voyage pour réduire la fatigue ou le stress qui peuvent abaisser le seuil épileptique. Demandez également au pédiatre de s'occuper de ses besoins en médicaments, particulièrement en cas de voyage dans des fuseaux horaires différents qui peuvent affecter les horaires de sommeil et de prises de médicaments. Renseignez-vous sur les vaccinations requises qui peuvent avoir un impact sur les médicaments prescrits. Pensez aux aménagements spéciaux liés au logement lorsque vous voyagez avec votre enfant (ex : une chambre accessible en fauteuil roulant ou un téléphone TTY / TDD).

Si vous voyagez avec des enfants par avion, train ou voiture, prévoyez à l'avance. Les conseils suivants peuvent s'avérer très utiles :

- Gardez des articles de confort à portée de main
- Emportez des en-cas bons pour la santé
- Apportez des sacs en plastique pour les ordures
- Apportez des attractions pour votre enfant pour aider à passer le temps. Des nouveaux jeux peuvent retenir l'attention de votre enfant plus longtemps qu'un vieux préféré
- Laissez votre enfant s'occuper de son sac de voyage ; toutefois, réglez le nombre d'objets inclus dans le sac pour qu'il ne devienne pas trop lourd
- Utilisez une poussette-canne bon marché ; celle-ci peut s'avérer très utile dans les aéroports ou les gares
- Scotchez les coordonnées à utiliser en cas d'urgence dans les habits de votre enfant et / ou faites-lui porter un bracelet d'alerte médicale
- Emportez un lecteur média portable si possible, avec les vidéos favorites de votre enfant et de la musique apaisante pour l'heure du coucher
- Gardez à portée de main un désinfectant et des lingettes pour des nettoyages fréquents des mains après les arrêts et avant les repas

Voyager par avion

La loi ACAA (Air Carrier Access Act) interdit aux compagnies aériennes d'exclure un passager en raison d'un handicap et oblige les transporteurs aériens américains de prendre des mesures d'adaptation pour tenir compte des besoins spéciaux des passagers. Pour toute information, contactez www.disability.gov.

Votre préparation au voyage devrait prendre en compte les points suivants :

- contactez la compagnie aérienne 48 heures à l'avance si vous avez besoin de services particuliers pour le vol, tels qu'un branchement pour respirateur ou le transport d'un fauteuil roulant électrique

- demandez si les toilettes sont accessibles en fauteuil roulant en cas de vol sur un avion plus ancien ou de petite taille
- apportez des dispositifs technologiques d'assistance, qui n'entrent pas dans le calcul du poids des bagages enregistrés et de cabine. Les fauteuils roulants (fauteuils électriques ou pliables) et dispositifs technologiques d'assistance ont la priorité pour le stockage en cabine (placards inclus) à condition que vous préembarkiez
- demandez à votre médecin si un membre de famille souffrant de convulsion peut prendre l'avion sans danger. Demandez à un médecin d'écrire une recommandation et incluez-la dans les dossiers médicaux de la famille
- envisagez d'emporter une poussette jusqu'à la porte d'embarquement, car il se peut que vous ayez à beaucoup marcher dans l'aéroport
- utilisez un sac à dos au lieu d'un sac à langer, vous aurez ainsi les mains libres pour tenir la main de vos enfants
- décidez si le préembarkement convient mieux à votre famille
- vérifiez si votre siège de voiture est compatible avec les fauteuils d'avion. Vérifiez le site web de la compagnie aérienne pour toute information relative aux sièges de voiture.

Si votre enfant a besoin d'oxygène et voyage par avion, demandez à la compagnie aérienne de prévoir de l'oxygène. Vous ne serez pas autorisé à utiliser le vôtre.

Voyager en train

Si vous voyagez en train, Amtrak prêtera assistance aux passagers en fauteuil roulant dans le cas de trains à plateforme basse ou élevée ou à deux niveaux. Votre enfant peut rester dans son fauteuil roulant pendant le trajet ou le fauteuil peut être rangé. Si votre enfant a besoin d'oxygène, vous devez réserver à l'avance. Vous devez également prévenir au moins douze heures (avant le départ) si vous voyagez avec de l'oxygène à bord. Appelez (800) USA-RAIL ((800) 872-7245) pour toute information concernant la présence d'oxygène à bord d'un train Amtrak et sur l'accessibilité dans les gares.

Un voyage en train signifie plus d'interaction avec les enfants qu'en voiture, particulièrement en cas de présence d'un seul adulte. N'oubliez pas d'apporter des activités qui font plaisir à l'enfant, tels que ses histoires et jeux de cartes favoris, plus emportez des en-cas bons pour la santé.



Amtrak permet aux animaux d'assistance d'accompagner les passagers handicapés dans tous les espaces clients des gares et dans les trains et autocars Amtrak Thruway. Si l'horaire du train le permet, vous pouvez promener votre animal d'assistance aux arrêts dans les gares. Toutefois, si vous souhaitez promener votre animal pendant le voyage, veuillez avertir le contrôleur lorsque vous embarquez dans le train.

Il est recommandé de préparer vos enfants à passer un contrôle de sécurité. Particulièrement avec les plus jeunes, exercez-vous à passer sous une porte un par un et à remettre ce précieux sac-à-dos en vue du contrôle aux rayons X.

Si votre enfant est susceptible de courir ou de s'égarer, n'oubliez pas d'avoir toujours sur vous les informations d'identification de votre enfant. Si votre enfant ne peut pas s'exprimer, il est conseillé de lui faire porter les informations d'identification. Rappelez-vous d'indiquer un numéro de téléphone qui ne soit pas celui de la maison.

Voyager en voiture

Voyager dans une voiture donne plus de flexibilité qu'un voyage en avion ou en train. Vous pouvez faire des arrêts ou étirer vos jambes quand vous le souhaitez. Pour tirer parti au maximum de votre voyage, choisissez un itinéraire avec des points d'intérêt à visiter le long du parcours. Donnez une carte aux enfants plus âgés leur indiquant l'itinéraire vers leur nouvelle maison avec les arrêts faits le long du parcours. Les jeux de cartes aident à passer le temps.

Logement temporaire

Pour toute information sur les logements temporaires, consultez le site web MilitaryINSTALLATIONS, www.militaryinstallations.dod.mil. Faites vos réservations dès que possible et demandez s'il y a des réductions pour les militaires. Indiquez les dispositions spéciales dont votre famille a besoin. N'oubliez pas de demander s'ils ont des chambres accessibles en fauteuil roulant ou des chambres avec téléphones TTY pour les sourds ou malentendants si nécessaire.

Logement

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte avant de décider si vous allez habiter à l'intérieur ou à l'extérieur de l'installation militaire. 5 % des logements d'une installation sont accessibles en fauteuil roulant, une particularité qui sera difficile à trouver dans une communauté civile. La vie sur l'installation a pour avantage majeure d'avoir d'autres familles de militaires à proximité. Habiter sur une installation militaire est plus aisé, car vous faites partie d'une communauté solidaire où les voisins comprennent bien le style de vie militaire. Toutefois, l'attente pour un logement sur une installation est un facteur important dans votre décision. Certaines armes offrent des logements prioritaires au cas par cas aux familles inscrites dans un programme EFMP.

Écoles

Les écoles représentent un facteur important dans votre décision sur le logement. Renseignez-vous sur les écoles situées sur et à distance de l'installation. Contactez ces écoles bien avant votre déménagement pour voir comment l'école peut accommoder les besoins uniques de votre enfant. Contactez l'agent SLO (School Liaison Officer : agent de liaison avec les écoles) de la nouvelle installation ainsi que la nouvelle école de votre enfant pour aider à la transition. Pour toute information sur les agents SLO, reportez-vous au [Module 6, Ressources et soutien](#).

La nouvelle école doit fournir des services comparables à ceux décrits dans l'IEP de l'ancienne école, et ce, jusqu'à ce que la nouvelle école procède à des évaluations et élabore un nouvel IEP.



Pour toutes les ressources et informations sur l'éducation de chaque État, consultez MilitaryHOMEFRONT sur www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp.

Garde des enfants

Pour les parents qui travaillent, trouver une garderie de grande qualité pour leurs enfants constitue une priorité majeure. En tant que parent militaire d'un enfant ayant des besoins spéciaux, trouver une garderie qui puisse prendre en compte le travail par quarts, les heures supplémentaires et le travail pendant le week-end et puisse répondre aux besoins spéciaux de l'enfant peut s'avérer difficile.

Cherchez une garderie intégratrice. Chaque enfant a les mêmes droits, en ce qui concerne ses relations avec les autres. Les garderies intégratrices permettent aux enfants d'apprendre ensemble dans un milieu éducatif qui soutient et favorise le développement des forces de chaque enfant. Les garderies intégratrices encouragent chaque enfant à participer aux activités quotidiennes indépendamment de leurs handicaps cognitifs ou physiques.

La plupart des installations militaires ont des équipes chargées de l'intégration qui aident les parents des enfants avec des besoins spéciaux à déterminer les meilleures aides au placement et les dispositions nécessaires pour fournir des soins adéquats. Ces équipes comprennent généralement des spécialistes de la garde d'enfants, un employé du programme EFMP, une infirmière de santé publique et les parents. L'équipe explore les activités pour enfants et jeunes adaptées aux enfants ayant des besoins spéciaux qui participent à de tels programmes. L'équipe identifie les options les mieux adaptées aux besoins de l'enfant et envisage tous les aménagements raisonnables éventuels.

Pour plus d'informations sur les garderies, renseignez-vous auprès du bureau Resource and Referral. Un spécialiste de Resource and Referral peut vous accompagner dans les démarches d'inscription, d'agrément, de frais et vous aider à envisager d'autres options de garderie à l'intérieur et à l'extérieur de l'installation. Toutes les installations n'utilisent pas le même nom pour le bureau en charge de la gestion des programmes de garde d'enfants. Commencez par le centre CDC (Child Development Center). Demandez quel bureau s'occupe des services de ressources et recommandations des garderies locales. Pour trouver un CDC et des programmes d'âge scolaire, consultez MilitaryINSTALLATIONS sur www.militaryinstallations.dod.mil.

Emménagement

Le jour d'emménagement est excitant. La nouvelle maison commence à apparaître comme un foyer, et tout le monde est ravi de revoir les objets familiers à leur place. En raison de l'excitation, portez une attention particulière aux enfants qui peuvent se perdre ou courir des risques en raison d'un environnement peu familier.



Plan My Move est un outil complet qui comprend des informations destinées aux familles de militaires ayant des besoins spéciaux. Vous pouvez créer vos propres outils de déménagement comme des calendriers, des listes de tâches à faire et des listes de contrôle d'arrivée, qui vous permettront de rester organisé et rendront votre prochain déménagement aussi simple que possible. Consultez Plan My Move sur www.militaryhomefront.dod.mil/tf/movingandrelocation

Tous les programmes militaires de garderie ont un conseil consultatif des parents qui permet de manifester les inquiétudes et de faire des recommandations pour améliorer les services.

Voici quelques questions que vous pouvez poser sur la garderie

1. Quelles sont les priorités en matière de placement sur la liste à cette installation ?
2. J'ai plus d'un enfant. Quelle est la règle concernant le placement des frères et sœurs ?
3. Quel procédé utilisez-vous pour conserver mes informations à jour ?
4. Allez-vous me contacter, ou dois-je vous tenir informés régulièrement ?
5. Combien de temps suis-je supposé attendre pour qu'une place devienne disponible dans le groupe d'âge de mon enfant ?
6. J'ai besoin d'une garderie pour mes enfants en attendant. Pouvez-vous m'aider à en trouver une ?
7. Quel est le pourcentage enfant / personnel ?
8. Le centre va-t-il modifier son environnement physique pour répondre aux besoins de mon enfant et améliorer sa participation ?
9. Le personnel adaptera-t-il les matériels et programmes en vue de favoriser l'indépendance de mon enfant et de s'appuyer sur ses activités favorites ?
10. Le personnel a-t-il l'expérience des dispositifs technologiques d'assistance ?
11. Quels types de formation a reçu le personnel ?
12. Le centre me permettra-t-il de travailler avec les prestataires de soins pour leur montrer le positionnement adéquat, l'utilisation des équipements, l'administration des médicaments, etc. ?
13. Les thérapeutes disposent-ils d'un endroit tranquille pour travailler avec mon enfant ?
14. Comment le centre facilite-t-il le changement des couches ? (Parfois, les centres ne possèdent pas de tables à langer dans leurs salles pour les enfants de 3 et 4 ans.)
15. Certains membres de votre personnel connaissent-ils le langage des signes américain (ASL : American Sign Language) ou ont-ils l'expérience des dispositifs de communication améliorée ?
16. Quelles procédures médicales d'urgence utilisez-vous ? À quelle proximité d'un établissement médical vous trouvez-vous ? Avez-vous une infirmière parmi votre personnel ?
17. Le centre a-t-il un règlement disciplinaire ? (Demandez un exemplaire.)
18. Le centre a-t-il une procédure de dépôt de plaintes ? À qui puis-je m'adresser si j'ai une plainte ?
19. Fournissez-vous une prise en charge temporaire extérieure d'urgence ?

Sécurité dans une maison et un voisinage nouveaux

Inspectez la nouvelle maison et soyez à l'affût de tous les dangers comme les routes très fréquentées ou les criques situées à proximité. Tenez un réunion de famille pour discuter de ces dangers avec les enfants et établir des frontières qu'ils ne seront pas autorisés à franchir.

Si un enfant est susceptible de s'égarer, informez les agences locales ou militaires des forces de l'ordre, de même que les pompiers ou les services d'intervention d'urgence locaux. Donnez-leur une photo actuelle plus une description de l'enfant. Expliquez comment votre enfant peut être amené à réagir en cas de confrontation. N'oubliez pas d'inclure toutes les coordonnées. N'oubliez pas de mettre à jour la photo et les coordonnées si nécessaire.

Il est sans doute souhaitable d'avoir des copies de ces informations à portée de main, en cas d'urgence, et d'en emporter quelques-unes lorsque vous voyagez. Si vous craignez que, en dépit de tous vos efforts, votre enfant puisse quitter la maison sans être vu, envisagez d'installer des serrures supplémentaires ou un système d'alarme. Demandez à votre médecin un lettre expliquant la nécessité médicale de ces modifications et apportez-la, avec votre demande écrite, au bureau des logements (Housing Office) ou au propriétaire lorsque vous demandez la permission d'installer des serrures supplémentaires.

Parlez de vos inquiétudes à vos voisins. Donnez-leur votre numéro de téléphone et demandez-leur de vous appeler s'ils aperçoivent votre enfant quitter la maison seul. Si l'enfant est sourd ou aveugle, contactez l'installation militaire ou les autorités locales et demandez-leur d'installer un signal alertant les conducteurs de la présence d'enfants aveugles ou sourds.



Voici notre fils Michael.

Nous nous efforçons autant que possible de le protéger de tout danger, ce qui ne l'empêche pas de s'enfuir parfois à notre insu. Si vous l'apercevez, appelez-nous, car il ne doit jamais sortir seul. Il est autiste, et peut ne pas vous répondre si vous lui adressez la parole. Il peut s'enfuir s'il est effrayé. Il souffre d'asthme et est allergique aux cacahuètes et huiles de cacahuète. S'il a de la peine à respirer, appelez le 911 et ne lui offrez pas d'en-cas contenant des cacahuètes ou des produits à base de cacahuètes.

Nom : Michael Smith

Affections médicales : Autisme, asthme et allergie aux cacahuètes

COORDONNÉES

Téléphone du domicile :

Mère : Mary Smith

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Père : Joe Smith

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Merci beaucoup.

« En tant que parents, nous sommes les meilleurs défenseurs de nos familles. »

Katrina, maman d'une fille souffrant du syndrome de Down, Quantico, VA

parent
à parent

Si des réservoirs d'oxygène sont stockés chez vous, informez la caserne de pompiers local. Prévenez également les pompiers qu'un enfant est susceptible de se cacher en cas d'urgence. Si votre enfant ne peut s'exprimer ou a des problèmes de communication, envisagez de conserver l'identification et les coordonnées sur l'enfant lui-même, à l'aide d'un bracelet ou en les cousant à l'intérieur de ses vêtements.

Emploi du conjoint

Que vous souhaitiez travailler pour des raisons financières ou pour remplir des objectifs de carrière personnels, des déménagements fréquents, des déploiements prolongés et autres défis associés à la vie militaire constituent des obstacles significatifs à une carrière et à l'emploi pour les conjoints de militaires. Le fait d'avoir un enfant avec des besoins spéciaux complique encore plus les affaires.

Le DoD dispose de programmes qui peuvent vous aider. Les deux principales ressources sont l'Employment Assistance Program (Programme d'aide à l'emploi) et Military OneSource. Ces ressources sont conçues pour aider les conjoints des militaires à atteindre leurs objectifs de carrière et d'emploi. Elles fournissent également des outils permettant de relever les défis uniques auxquels les conjoints de militaires sont confrontés lorsqu'ils recherchent un emploi.

Programme EAP (Employment Assistance Program)

Ce programme, dont le nom diffère légèrement suivant l'arme, fournit aux conjoints les outils et compétences nécessaires pour identifier et exercer activement un emploi qui correspond bien à leurs besoins et compétences. Parmi les services proposés, on trouve :

- l'évaluation personnalisée des compétences en matière d'emploi et conseils de carrière
- la préparation du curriculum vitae et de la lettre d'accompagnement
- l'accès à Internet et à des imprimantes
- des informations sur les opportunités d'emploi locales
- des séminaires sur les carrières
- l'aide à l'identification des objectifs de carrière et des recherches d'emploi
- des informations sur l'impact d'une mutation sur l'emploi et les stratégies d'adaptation
- des soutiens et encouragements

Consultez la section Spouse Employment sur MilitaryHOMEFRONT, www.militaryhomefront.dod.mil/tf/spouseemployment.

Military OneSource

Dans le but de soutenir les conjoints des militaires à atteindre leurs buts personnels et leurs objectifs en matière d'éducation et de carrière et à trouver des métiers mobiles, Military OneSource dispose des ressources suivantes consacrées à l'éducation, aux carrières et aux finances :

- MyCareer Exploration : aide à explorer les intérêts et aptitudes aux métiers, les professions mobiles à forte croissance et demande élevée selon les projections, les exigences en matière d'éducation et de formation, les projections salariales
- MyEducation and Training : aide pour faire des bons choix en matière d'éducation et de formation, et de programmes d'étude ; identification des aides financières fédérales, des États et des sources privées, bourses et réductions des frais d'inscription ; identification des licences, des diplômes et tests requis par les professions mobiles à forte croissance et demande élevée
- MyCareer Readiness : aide à l'acquisition des techniques d'entretien, à la rédaction de curriculum vitae, à la demande d'emplois et à l'identification des exigences du milieu de travail (ex : virtuel, mi-temps ou temps complet, garde d'enfants et transport)
- MyCareer Connection : aide à l'accès au monde du travail comprenant les pouvoirs de nomination non compétitifs fédéraux pour les conjoints de militaires, la priorité à l'embauche au sein du DoD, les foires à l'emploi virtuelles et locales et les partenariats professionnels avec les employeurs favorables aux militaires
- MyCAA Program : programmes d'aide financière financés par le DoD qui ont pour objectif d'aider les conjoints à poursuivre des études, une formation, à obtenir des licences ou des qualifications requises pour un profession mobile. Les conjoints de militaires en service actif de niveau hiérarchique E1 à E5, W1 et W2, plus O1 et O2 ont droit au programme, tous comme les soldats de la National Guard et de la réserve, à condition que le militaire soit en service actif conformément aux ordres de Titre 10.

Les conjoints peuvent obtenir des services en appelant le (800) 342-9647 ou en visitant Military OneSource en ligne à www.militaryonesource.com.

Déploiement

Le déploiement futur d'un proche est ressenti durement par les enfants de même que par les conjoints. Les enfants éprouvent des difficultés à comprendre pourquoi un parent doit partir et ont souvent peur que le départ soit pour toujours. Parce que les enfants ne peuvent souvent pas exprimer leurs inquiétudes verbalement, ils ont tendance à les montrer dans leur comportement. Faites en sorte que vos enfants puissent exprimer ce qu'ils ressentent. Les points suivants devraient aider votre famille à se préparer et à survivre à un déploiement.

- Utilisez vos propres mots pour aider les enfants à trouver les leurs. Par exemple, « Je n'ai pas envie que papa s'en aille, et le fait d'avoir à attendre son départ me remplit de tristesse et d'inquiétude. Et toi, qu'en penses-tu ? »

Parlez avec vos enfants du déploiement avant qu'il se produise. Les enfants sont prompts à sentir qu'un événement va se produire et s'inquièteront encore plus si l'information n'est pas communiquée.

- Expliquez que bien que de nombreuses choses seront différentes, de nombreuses tâches quotidiennes ne changeront pas.
- Utilisez un jeu imaginaire pour encourager vos enfants à exprimer leurs sentiments. Si les enfants jouent avec des poupées ou des animaux, essayez de faire passer l'idée qu'un membre de la famille des poupées doit partir. Laissez les autres poupées exprimer leurs sentiments.
- Utilisez une carte ou un globe pour montrer où le parent militaire doit se rendre.
- Utilisez un calendrier pour montrer aux enfants quand le déploiement aura lieu ; il peut être difficile pour eux d'imaginer ce que 3 semaines représentent.
- Organisez une réunion de famille au cours de laquelle vous déciderez comment rester en contact pendant le déploiement. Utilisez des lettres, des photos, des bandes et des vidéos pour rester en contact.
- Servez-vous des sites de réseautage social et des programmes utilisant le protocole VoIP (Voice over Internet Protocol), comme Skype, pour programmer des visioconférences.
- Trouvez le meilleur moyen pour les enfants de marquer la fin du déploiement. Vous pouvez par exemple tracer des X sur le calendrier ou enlever chaque jour une feuille de papier d'un bloc.
- Rappelez-vous que même si un enfant ne sait pas exprimer ses émotions, cela ne signifie pas qu'il n'est pas inquiet. Un enfant peut mal réagir parce qu'il intériorise ses émotions. Aidez l'enfant à exprimer ces sentiments.
- Cachez des émotions trop fortes. Un comportement extrême chez un parent peut effrayer un enfant.
- Rappelez aux enfants qu'ils sont en toute sécurité, et que le parent déployé fait toujours partie de la famille.
- Faites en sorte que le parent qui s'en va passe du temps avec chaque enfant avant de se déployer. Donnez-leur souvent des câlins. Prenez des photos d'eux ensemble.
- N'oubliez pas de communiquer à l'enseignant le changement dans la dynamique familiale ; et
- Rappelez-vous d'envoyer de temps à autre des lettres à vos enfants. Les enfants adorent recevoir des lettres ! Une lettre destinée à l'animal familier peut aussi amener un sourire sur le visage de l'enfant.

Aide disponible

Si vous ou vos enfants éprouvez des difficultés particulières à vous adapter au déploiement, vous pouvez obtenir aisément des conseils via différents intermédiaires. Military OneSource offre 12 séances gratuites de conseils personnels par personne. Les séances sont courtes, axées sur les problèmes et traitent de différentes questions de nature non médicale. Des consultations par téléphone et en ligne peuvent être organisées pour ceux qui sont incapables d'assister à des séances en face à face. Pour plus d'informations sur les options de conseil de Military One Source, consultez leur site web, www.militaryonesource.com. TRICARE offre 8 séances de conseils sans recommandation de votre PCM (Primary Care Manager). Des séances supplémentaires peuvent être autorisées si nécessaire. Les aumôniers peuvent s'avérer être des sources de soutien essentielles pour vous aider à gérer tous les problèmes liés au déploiement.

Le parent à domicile a un poids très lourd à porter. Pour un parent d'enfant avec des besoins spéciaux, la vie est déjà très difficile lorsque les deux parents sont là, mais se complique encore plus lorsque l'un manque. Prendre bien soin de vous est encore plus important maintenant. N'hésitez à contacter le bureau EFMP de votre installation pour demander une prise en charge temporaire extérieure. Examinez, également, les informations relatives aux options de prise en charge temporaire extérieure dans le [Module 3, Prestations de santé](#). Tout le monde en bénéficiera si le parent qui reste à la maison peut recharger ses batteries.

Retour à la maison

Lorsque le parent déployé revient, les enfants peuvent être inquiets et stressés, tout en étant heureux et excités. Suivant le niveau de développement de l'enfant, il peut paraître mal à l'aise autour du parent qui revient, presque comme s'il s'agissait d'un étranger. Pour certains enfants, même un changement pour le meilleur est déstabilisant. Aidez votre conjoint qui revient à comprendre que le comportement de l'enfant est une réaction normale au changement, et qu'il ne s'agit pas d'un rejet.



Assurez-vous que les enfants aient le temps de digérer leur enthousiasme avec le parent qui revient avant de passer un moment de quiétude avec celui-ci ; toutefois, une fois que l'excitation s'est calmée, prévoyez de passer du temps ensemble. Un mariage solide est ce que vous pouvez faire de mieux pour vos enfants.

Préparation aux catastrophes

Une famille de militaires peut vivre dans des endroits qui sont propices aux catastrophes naturelles. Votre famille ayant des besoins spéciaux, vous devez être prêts aux évacuations et autres urgences. Une préparation minutieuse aidera à réduire le stress et les épreuves. Souvenez-vous qu'une évacuation vous prendra plus de temps que la plupart des familles.

Envisagez d'inclure les articles suivants lorsque vous préparez votre évacuation :

- 30 jours d'approvisionnement en médicaments
- les documents importants (ex : dossiers médicaux, papiers d'assurance et certificats d'assurance)
- suffisamment de couches et de vêtements pour 7 jours
- des barrières de sécurité pour le lit
- des ustensiles de cuisine spéciaux
- des aliments spéciaux

En cas d'évacuation, ayez un plan en place pour vos animaux familiers et n'oubliez pas d'indiquer à votre famille élargie où vous vous trouvez.

- des activités destinées aux enfants (ex : jeux, cartes et livres)
- des articles de confort
- une radio et une lampe torche à piles
- une photo actuelle et une description médicale, physique et comportementale de votre enfant y compris une liste des médicaments nécessaires
- les coordonnées du médecin de votre enfant

En cas d'évacuation, ayez un plan en place pour vos animaux familiers et n'oubliez pas de prévenir votre famille élargie. Il se peut que les téléphones portables ne fonctionnent pas en raison de la saturation des réseaux. Essayez d'envoyer un SMS si vous ne pouvez pas appeler.

Animaux d'assistance

Les lois fédérales autorisent les chiens d'aveugle dans les abris d'urgence. N'oubliez pas d'inclure dans les papiers importants, la plaque de vaccination contre la rage et le permis du chien. Souvenez-vous qu'en cas de désastre, le chien d'aveugle peut se sentir désorienté et avoir besoin de plus d'attention que d'habitude.

Apportez les articles suivants lors d'une évacuation avec un chien d'aveugle :

- de la nourriture
- des écuelles
- des copies du permis et des injections anti-rabiques
- des sacs jetables

Panne d'électricité : Prévoyez à l'avance

Pendant les catastrophes, les pannes d'électricité prolongées peuvent durer pendant des semaines. Si vous habitez dans une résidence militaire et avez besoin d'électricité pour des équipements médicaux vitaux, contactez le bureau EFMP de l'installation ou le gestionnaire de la résidence. Si aucun générateur n'est disponible, contactez votre dispensateur de soins de premier recours (PCM) pour demander si votre enfant doit être conduit à l'hôpital (ou tout autre établissement) où l'électricité ne manque pas pendant une catastrophe.



Le site Disability.gov comporte des renseignements complets sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence et sur les plans de relève qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées. Consultez www.disability.gov.



Le stress peut aggraver de nombreuses maladies respiratoires. Gardez à portée de main des aides respiratoires, telles que des inhalateurs, des nébuliseurs ou des réservoirs d'oxygène.

Transition vers la vie adulte

Si votre enfant a été dans le système d'éducation spécialisée pendant plusieurs années, vous connaissez bien le processus IEP. La transition de l'école au monde post-scolaire, comme celui de l'emploi, constitue un changement de priorités. Au lieu d'identifier et d'essayer de réduire au minimum les défis qu'affronte votre enfant, vous vous tournez vers l'avenir et vous demandez le temps qu'il faudra pour que votre enfant apprenne un métier ou vive de manière indépendante.

Une fois que votre enfant passe son diplôme ou quitte le système scolaire, il n'existe aucun programme permettant de prendre la relève de la loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act) ; toutefois, entre 14 et 16 ans, l'IEP de votre enfant commencera à traiter du processus de transition. Les services de transition sont tout un ensemble d'activités coordonnées qui aideront un enfant handicapé qui quitte le système scolaire à entrer dans le monde post-scolaire. Ces activités sont basées sur les besoins de l'enfant et prennent en compte ses points forts et ses intérêts.

Il est important d'aider votre enfant à mettre au point des objectifs de vie post-scolaires concernant l'emploi, la vie quotidienne ou les aptitudes sociales. Le temps passé en classe doit mettre l'accent sur les questions de vie pratique, comme la lecture des demandes d'embauche ou de sites web et la maîtrise de la gestion d'un budget. Demandez à votre enfant quel type de travail il aimerait faire. Est-ce réaliste ? Pouvez-vous parvenir à un compromis qui permette également de répondre aux souhaits de votre enfant ? Un enfant qui veut être vétérinaire peut sans doute travailler dans un cabinet vétérinaire.

Ces services de transition ne doivent pas commencer plus tard qu'après l'entrée en vigueur du premier IEP suivant les 16 ans de l'enfant, et doivent ensuite être mis à jour tous les ans. Également, dans un délai maximum d'un an avant l'âge de la majorité de votre enfant selon les lois de votre État, votre enfant doit être informé de ses droits dans le cadre de la loi IDEA, y compris de tout droit qui lui sera transmis lorsqu'il atteindra sa majorité.

Considérez les options suivantes pour votre enfant :

- **Université** : que ce soit sur deux ou quatre ans, les universités offrent des possibilités aux étudiants handicapés leur permettant de poursuivre des études. La loi ADA (Americans with Disabilities Act) interdit aux universités la discrimination contre les étudiants handicapés qui possèdent les qualifications requises.



Si vous éprouvez des difficultés financières à cause d'une catastrophe ou d'une autre crise, l'association d'entraide militaire de votre arme ou la Croix-Rouge américaine peut être en mesure de vous prêter assistance.

Army Emergency Relief Society
(866) 878-6378

•
Marine / Corps des Marines :
Navy/Marine Corps Relief Society
(703) 696-4904

•
Armée de l'air :
Air Force Aid Society
(800) 769-8951

•
Croix-Rouge américaine
(202) 303-4498

- Formation permanente et éducation pour les adultes : ces cours vont des formations informatiques à la cuisine et donnent à votre enfant le moyen d'élargir ses horizons.
- Formation professionnelle : les écoles de métiers préparent les étudiants à des professions spécifiques, comme esthéticienne ou électricien, et requièrent un diplôme de fin d'école secondaire.
- Formation sur le tas : il s'agit d'une formation de courte durée qui permet à un enfant d'apprendre un métier tout en travaillant sur site. De nombreux organismes de réinsertion professionnelle, d'organisations pour handicapés et des grandes entreprises fournissent ce type de formation et de placement.
- Emplois compétitifs : il s'agit d'emplois classiques pour lesquels votre enfant recevra un salaire normal. La loi ADA interdit la discrimination et oblige l'employeur à faire des aménagements raisonnables si une personne handicapée a les qualifications requises pour un emploi.
- Emplois assistés : il s'agit d'emplois payés destinés aux handicapés profonds. Un instructeur leur fournit des conseils qui leur permettent d'améliorer leurs compétences professionnelles ou de répondre aux exigences particulières de l'emploi. L'instructeur est très impliqué au début de l'emploi, son implication diminue ensuite au fur et à mesure que l'employé acquiert compétences et aise.
- Programmes de jour pour adultes : l'adulte bénéficie d'un environnement de travail dans un cadre sous surveillance avec d'autres handicapés. Ils reçoivent en général une formation sur les compétences vitales et les activités récréatives.

Vie indépendante

En tant que parent, vous avez entrepris d'apprendre à votre enfant l'auto-assistance dès que possible. L'autodéfense est une aptitude également importante. Chaque fois que possible, laissez votre enfant se défendre seul. Encouragez votre enfant à commander son repas dans un restaurant, ou à expliquer à un nouvel enseignant qu'il doit enregistrer ses cours ou qu'il doit lui donner du temps supplémentaire pour ses devoirs.

L'un des programmes les plus importants pour adultes, le programme Vocational Rehabilitation Services (Services de réinsertion professionnelle) est disponible dans la plupart des États. Les services de réinsertion professionnelle comprennent la planification, l'assistance, le soutien et la formation pour aider une personne à trouver un emploi. Contactez le centre PTI (Parent Training and Information) et demandez quels sont les programmes publics et privés qui peuvent aider à la transition. Vous pouvez trouver les coordonnées à www.taalliance.org.

Il est important de se rappeler qu'à la différence du système d'éducation spécialisée, les handicapés n'ont pas droit à des services gratuits de réinsertion professionnelle. Une personne doit satisfaire à certains critères. En plus, certains organismes imposent des frais pour leurs services. Les services pour adultes ne bénéficiant pas de système centralisé, à la différence de l'éducation spécialisée, un adulte et sa famille auront à traiter avec tout un assortiment compliqué de services pour adultes et de programmes gouvernementaux.

Prise en charge d'un enfant adulte

Les parents d'enfants en bonne santé prévoient que leurs enfants vivront sans eux et deviendront indépendants financièrement. Si votre enfant a un handicap permanent, vous devrez prévoir des soins pendant son enfance et également sa vie d'adulte. L'enfant pourra-t-il prendre des décisions concernant ses soins de santé ou ses finances ? Pour qu'un enfant adulte puisse prétendre au SSI (Supplemental Security Income) ou à Medicaid, celui-ci ne doit pas avoir plus de 2 000 \$ en actifs. Comment pouvez-vous assurer le bien-être et la sécurité financière de votre enfant ?

SSI (Supplemental Security Income) et Medicaid

Le programme SSI est un paiement comptant mensuel destiné aux personnes âgées, aveugles et handicapées. L'admissibilité au programme est basée sur la limite des actifs. Le SSI ne doit pas être confondu avec d'autres prestations de Sécurité Sociale.

Medicaid, qui fournit des soins de santé à certaines personnes à faible revenu ou ayant des handicaps ou à des familles, est fréquemment lié à l'approbation au SSI. Medicaid ne fait pas de versement comptant ; les paiements sont envoyés directement aux prestataires de soins de santé. Certains États exigent que vous payiez une petite partie du coût (ticket modérateur) de certains services médicaux. La plupart des États ont des programmes Medicaid pour les personnes handicapées, qui ne sont pas tous fonction du revenu de la personne.

Trusts pour besoins spéciaux

Les trusts pour besoins spéciaux sont des trusts discrétionnaires créés à l'intention des personnes handicapées pour compléter, mais non remplacer, les prestations publiques. Ce type de trust permet à une personne handicapée de continuer à recevoir le SSI, Medicaid, un logement en vertu de la section 8, et autres programmes publics tout en bénéficiant de l'argent du trust. L'agent du trust peut servir à acheter des fauteuils roulants, des camionnettes avec accès handicapé, de même qu'à payer des vacances, un préposé aux soins ou des expériences culturelles ou récréatives. Le SSI est conçu pour payer la nourriture, les vêtements et les abris. Medicaid paiera les factures médicales. Le trust peut être utilisé pour d'autres nécessités identifiées dans le document créant le trust. Contactez Military OneSource pour obtenir la liste des avocats qui ont les qualifications requises pour s'occuper des trusts pour besoins spéciaux. Ne vous laissez pas arrêter par la crainte d'avoir à payer pour le service. Appelez plusieurs avocats et expliquez-leur votre situation. De nombreux avocats accepteront de réduire leurs honoraires ou des paiements mensuels échelonnés. Si vous pensez que vous ne disposez pas des actifs nécessaires pour un trust, rappelez-vous qu'une assurance-vie est un actif, de même que votre maison si elle vous appartient.

Lettre d'intention

Bien qu'une lettre d'intention ne soit pas juridiquement contraignante, elle permet aux parents de partager une variété d'informations avec la personne désignée pour s'occuper de leur enfant et prendre des décisions en son nom après leur décès. Il peut s'agir de l'administrateur du trust pour les besoins spéciaux. Il serait peut-être bon d'inclure l'histoire de votre enfant dans la lettre, y compris ses antécédents médicaux et ses études. Décrivez les activités, les plats préférés et indiquez les personnes qu'il aime. Indiquez les endroits où il est allé et les lieux qu'il aimerait visiter.

Les Centers for Independent Living (Centres pour une vie indépendante) luttent pour les personnes handicapées, et leur donnent les moyens de faire des choix de style de vie en favorisant leadership, indépendance et productivité.

Les trusts pour besoins spéciaux sont des trusts discrétionnaires créés à l'intention des personnes handicapées pour compléter, mais non remplacer, les prestations publiques.

Dossier SCOR (Special Care Organizational Record) pour les enfants ayant des besoins particuliers de soins de santé

Un outil qui peut vous aider à rédiger votre lettre d'intention est le dossier SCOR (Special Care Organizational Record) pour les enfants ayant des besoins particuliers de soins de santé. À l'intérieur de SCOR, les parents peuvent préciser des informations concernant la succession, y compris les finances, les directives avancées, la police d'assurance-vie et la tutelle. Vous pouvez télécharger un dossier SCOR de MilitaryHOMEFRONT à www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/toolbox ou commander une copie papier sur Military OneSource à www.militaryonesource.com.

Tutelle et déclaration d'incapacité

Lorsqu'un enfant atteint l'âge de la majorité, 18 ans dans la plupart des États, il est présumé qu'il sera capable de prendre des décisions sur sa santé, ses finances et son avenir. Pour certains enfants, il n'en est pas ainsi. Une fois que votre enfant atteint l'âge de la majorité, vous ne pouvez plus contrôler les décisions qu'il peut prendre sur sa santé, ses finances ou sa santé. Si vous vous inquiétez de savoir si votre enfant pourra prendre des décisions d'une manière responsable, envisagez de déposer une demande de mise sous tutelle auprès du tribunal local. L'âge de la majorité varie d'un État à l'autre. Consultez MilitaryHOMEFRONT à www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp pour tout renseignement relatif à votre État.

La tutelle est une relation approuvée par le tribunal entre un tuteur légal et la personne handicapée. Le tribunal définira le niveau d'autorité juridique du tuteur sur la personne handicapée et en son nom. Vous devrez obtenir d'un médecin des documents détaillés montrant que votre enfant n'est pas mentalement capable de devenir indépendant.

Les lois concernant la tutelle varient d'un État à l'autre. Si vous déménagez dans un autre État, vous devrez déposer à nouveau une demande de mise sous tutelle dans le nouvel État. Appelez Military OneSource ou rendez visite au bureau d'aide juridique de l'installation pour leur demander s'ils connaissent des avocats qui consentiraient à travailler gratuitement.

Cartes d'identification pour enfants adultes

Les enfants non mariés de militaires, âgés de 21 ans ou plus, gravement handicapés, et dont le handicap est dû à une condition qui existait avant leur vingt-et-unième anniversaire, ont droit aux prestations TRICARE et sont autorisés à conserver leurs cartes d'identification militaire. Dans la Marine et le Corps des Marines, le programme s'appelle Incapacitated Dependents Program (Programme pour les ayants-droit handicapés). Dans l'Armée de terre, le programme s'appelle Incapacitated Children Over 21 (Enfants handicapés de plus de 21 ans).

Utilisez les points de contact ci-dessous pour obtenir des informations spécifiques à chaque arme sur les cartes d'identification militaire :

- **Armée de terre** : (317) 212-1621
- **Corps des Marines** : (703) 784-9529/30 (Si vous êtes retraité ou ex-conjoint d'un militaire, appelez (800) 336-4649.)
- **Marine** (888) 332-7411 x Secondary Dependency (personnes non directement à charge)
- **Armée de l'air** : (317) 212-0129

Si vous envisagez d'obtenir la tutelle de votre enfant, commencez le processus bien avant que votre enfant atteigne 18 ans.

Soins palliatifs

Les soins palliatifs sont destinés aux patients (et à leurs familles) souffrant d'une maladie en phase terminale ou dont le pronostic de survie est limité. Les soins palliatifs apportent dignité et réconfort aux mourants. Si vous habitez sur l'installation militaire et que votre enfant reçoit des soins palliatifs, demandez à votre gestionnaire EFMP d'organiser une réunion avec les forces de l'ordre locales, l'aumônier de l'installation ou de l'unité, un représentant MTF et le coordinateur des soins palliatifs pour être sûr que vos souhaits concernant votre enfant sont pris en compte. Sans cette réunion, les forces de l'ordre militaires ou les services d'urgence peuvent, sans le savoir, essayer de réanimer votre enfant contre votre volonté. Le [Module 3, Prestations de santé](#), contient des informations détaillées sur les soins palliatifs et les soins de longue durée.

Plus d'informations

Lisez ou téléchargez les autres modules de ce kit pour les parents à www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/toolbox.

- [Module 1, De la naissance à trois ans](#)
- [Module 2, Éducation spécialisée](#)
- [Module 3, Prestations de santé](#)
- [Module 5, Défense des intérêts de votre enfant](#)
- [Module 6, Ressources et soutien](#)

Pour obtenir plus d'informations sur les testaments, la tutelle et les trusts pour besoins spéciaux, contactez STOMP à (800) 5-PARENT.



Tous les enfants de retraités ont droit aux soins de santé dans le cadre de TRICARE. Ils n'ont cependant pas droit aux prestations ECHO (Extended Care Health Option) ni aux prestations EHC (ECHO Home Health Care). Ces prestations sont réservées aux militaires en service actif et aux membres de la National Guard et de la réserve en service actif pendant plus de 30 jours pour appuyer les opérations fédérales ou d'urgence.

Introduction

Introduction au module 5

Lorsque vous faites déjà tant pour aider votre enfant, découvrir qu'il reste quelque chose d'autre à faire peut vous sembler décourageant. Ceci s'avère particulièrement vrai pour les parents militaires qui ont déjà à faire face à des séparations et des déménagements fréquents. Vous pouvez ne pas vous en rendre compte, mais vous défendez déjà votre enfant. Défendre les intérêts de votre enfant consiste à connaître votre enfant et son état, à faire le suivi de ses dossiers et de la correspondance reçue, et également à vous assurer qu'il reçoit les soins et l'éducation auxquels il a droit.

Souvenez-vous tout en luttant pour votre enfant qu'aucun parent n'est parfait. Vous manquez parfois certaines réunions et des documents se perdent. Parlez à d'autres parents, mais faites confiance à vous-même. Voir les choses sous un angle positif peut être difficile lorsque vous êtes fatigué et frustré. Vous devez comprendre que votre enfant n'aura pas droit à toutes les interventions qui pourraient lui être bénéfiques, mais que les professionnels de santé et d'éducation avec lesquels vous interagissez peuvent vous aider à avoir des effets positifs sur votre enfant.

Communication efficace

Que vous interagissiez avec le prestataire de soins de votre enfant ou le système scolaire, une communication efficace constitue la pierre angulaire de la réussite de toute défense. Exprimez-vous clairement, souriez si possible et souvenez-vous qu'une attitude positive est bien plus productive qu'une attitude négative.

Restez calme, communiquez clairement

Une bonne communication comprend un contact oculaire direct, une voix uniforme et modulée et un langage corporel ouvert. Lorsque vous communiquez avec les professionnels de santé et le personnel de l'école, faites attention à vos émotions. Vous pouvez être soucieux ou inquiet. Comportez-vous de manière aussi positive que possible. Si travailler en votre compagnie s'avère agréable, non seulement plus de personnes se rangeront à votre façon de penser, mais encore vous vous sentirez mieux dans votre peau. Il existe une différence entre être poli avec quelqu'un et être d'accord avec cette même personne. Rester calme, agréable et concentré peut être un défi pour des parents qui font de gros efforts pour leurs enfants.

Si vous ne comprenez pas ou êtes en désaccord avec ce qui vient d'être dit, demandez poliment, « Ai-je bien compris que vous avez dit que ____ ? » Ceci peut dissiper un malentendu très tôt ou permettre de montrer un point de désaccord.



Autant que possible, adressez votre lettre à un destinataire particulier, plutôt que « À qui de droit ». Il vous faudra sans doute passer quelques coups de fil à l'avance pour connaître le nom du destinataire.

N'ayez pas honte de demander de plus amples explications. C'est le devoir d'un parent de comprendre au mieux la situation médicale ou l'état de l'éducation de son enfant. Trouvez un terrain d'entente et assurez-vous que les autres personnes savent que vous essayez de comprendre leurs points de vue. Remerciez ceux qui vous ont aidé.

En dépit de la frustration et de la colère que vous pouvez ressentir lorsqu'un problème concernant votre enfant n'est pas résolu de la façon que vous aviez espéré, restez calme. Vous ne voulez pas être considéré comme quelqu'un de déraisonnable, incohérent ou instable. Des explosions de colère vont ébranler votre crédibilité et votre aptitude à bien plaider une cause.

Rédaction de lettres

Vous aurez à écrire des lettres pour beaucoup de raisons, comme pour demander des copies des dossiers scolaires, pour demander la tenue d'une réunion ou décrire un problème. Certaines personnes écrivent avec beaucoup d'aisance, mais si tel n'est pas votre cas, les conseils suivants vous aideront à écrire une lettre efficace :

- utilisez un langage clair, courant
- soyez bref
- indiquez votre objectif au premier paragraphe
- expliquez les actions que vous souhaitez voir prendre
- finissez la lettre poliment
- incluez vos coordonnées

N'oubliez pas qu'une fois que la lettre est postée, vous ne pouvez pas la récupérer. Si vous écrivez une lettre sous le coup de la colère, attendez plusieurs jours avant de l'envoyer. Vous pouvez être légitimement contrarié, mais l'expression de votre colère peut nuire à votre cause (c-à-d, la promotion de l'éducation de votre enfant ou l'octroi de prestations de soins de santé appropriés).

Si vous ne recevez pas de réponse dans les deux semaines, écrivez à nouveau et incluez une copie de la première lettre. Si cette deuxième lettre reste sans réponse, adressez-vous à la personne située à l'échelon supérieur dans la chaîne hiérarchique.

Organisation

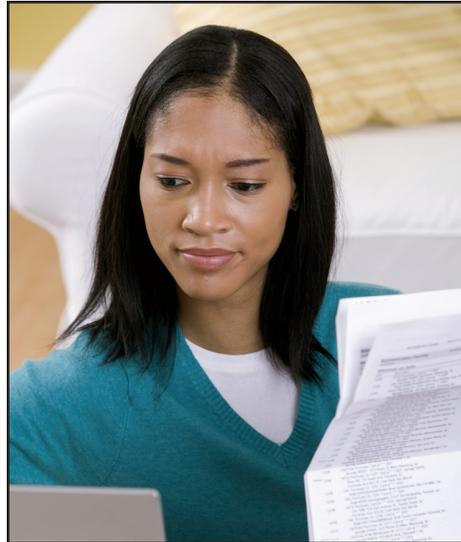
Les correspondances avec les organismes de santé et les systèmes scolaires produisent une quantité importante de papiers. Pour compliquer davantage, les familles de militaires déménagent au bout de quelques années ce qui signifie que vous devez vous familiariser avec un nouveau système scolaire. Chaque déménagement rend possible la perte de papiers. Vous allez



La défense des intérêts requiert de l'attention. L'éducation des enfants est une activité émotionnelle et active. Le mélange des deux peut être difficile. Lorsque l'équilibre est atteint, il ne fait aucun doute que des parents éduqués, organisés et affectueux deviennent les meilleurs avocats au monde.

avoir besoin d'un système d'organisation pour tous vos papiers, car il s'agit d'un élément crucial d'une défense efficace des intérêts de votre enfant.

Pour ceux qui n'ont que quelques documents, le meilleur moyen peut être une simple chemise pour garder les lettres provenant de l'école. D'autres personnes peuvent avoir plusieurs classeurs. Avec des dossiers bien organisés, votre poids sera plus grand lors des réunions concernant la santé ou l'éducation de votre enfant.



Avant de commencer à organiser ces dossiers, pensez aux besoins de votre enfant. Sont-ils avant tout physiques ou éducatifs ? Combien d'organismes possèdent des dossiers individuels au nom de votre enfant ? Dressez une liste des personnes et organismes à contacter pour des dossiers, si nécessaire. Si votre enfant a des besoins éducatifs spéciaux et des besoins médicaux fréquents, envisagez de commencer des dossiers dans deux classeurs différents : médecine et éducation.

Le dossier SCOR (Special Care Organizational Record)

Le dossier SCOR (Special Care Organizational Record) du DoD pour les enfants ayant des besoins spéciaux est un outil utile pour les personnes s'occupant des enfants, qui disposent ainsi d'un dépôt central pour enregistrer et suivre les informations concernant les besoins actuels en soins et soutien du membre de leur famille. Les familles peuvent utiliser leur dossier SCOR d'un certain nombre de façons :

- faire le suivi des modifications dans les médicaments ou tes traitements
- lister les numéros de téléphone des prestataires de soins et des organisations communautaires
- préparer les rendez-vous
- fournir des informations sur les antécédents médicaux
- partager des informations avec le dispensateur de soins de premier recours, les infirmières de l'école, le personnel de la garderie et les autres personnes chargées des soins.

Chaque SCOR est adapté aux besoins uniques du membre de la famille ayant des besoins spéciaux. Par exemple, le SCOR comprend des sections où le plan IFSP (Individualized Family Service Plan) ou le programme IEP (Individualized Education Program) de



Entretenir des relations solides avec les prestataires de soins et le système scolaire est important pour vous et votre enfant. Créer et préserver de bonnes relations profite à tout le monde.

l'enfant peut être copié. Les familles de militaires peuvent commander des copies papier du SCOR pour des enfants ayant des besoins spéciaux auprès de Military OneSource ou en appelant le (800) 342-9647. La copie papier du SCOR est livrée avec un CD qui comporte les fichiers du SCOR et du *Kit d'outils du DoD pour les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux*. Le SCOR est livré dans un classeur, de conception professionnelle, doté des poches pour les cartes de visite, les reçus et autres éléments importants. Vous pouvez également télécharger un exemplaire du SCOR depuis MilitaryHOMEFRONT sur www.militaryhomefront.dod.mil/tf/toolsforfamilies/scor.



Le registre téléphonique est un élément important de votre dossier. Le registre téléphonique est l'endroit où vous conservez vos notes concernant les dates et noms des personnes avec qui vous vous êtes entretenu à propos de rendez-vous et de couverture médicale. Quelques notes vous aideront à garder un dossier exact.

Des dossiers organisés vous aident à lutter plus efficacement.

Dossiers médicaux

Les dossiers médicaux doivent être demandés aux établissements MTF (Military Treatment Facility). La première copie est gratuite. La règle établie pour recevoir des copies de dossiers varie suivant les établissements, mais faites toujours vos demandes par écrit. Il vous faudra attendre jusqu'à six semaines pour recevoir des copies de vos dossiers.

Dossier éducation

Le dossier éducation doit contenir les antécédents éducatifs de votre enfant. Le [Module 2, Éducation spécialisée](#), contient un modèle de lettre pour demander les dossiers scolaires de votre enfant. Il peut être utile de commencer un dossier photos sur ou à l'intérieur du classeur, et d'ajouter une photo prise à l'école chaque année. Lorsque vous créez le dossier, envisagez les sections suivantes pour organiser les informations :

- registre téléphonique
- évaluations
- programme d'éducation personnalisée (IEP)
- rapports disciplinaires
- bilans / rapports temporaires
- correspondance adressée au système scolaire
- correspondance provenant du système scolaire
- vaccinations et dossiers santé pertinents
- coordonnées pour les prestataires de services et les organismes

N'oubliez pas de copier toutes les lettres envoyées à l'école et de les inclure dans votre dossier. Pensez à envoyer toutes les lettres échangées avec le système scolaire par courrier recommandé pour éviter toute remise en cause relative à la réception de vos lettres par l'école. Ne sous-estimez pas la valeur d'un registre téléphonique précis. Faites le suivi des conversations importantes en envoyant une note remerciant le personnel de l'école de vous avoir parlé. Par exemple, « Merci d'avoir pris le temps de me donner des nouvelles à propos de l'éducation de ma fille. Si je vous ai bien compris vous acceptez de (fournir/changer) d'ici (date). Si tel n'est pas le cas, veuillez me le faire savoir. » Conservez toutes les notes relatives aux réunions IEP dans ce dossier, de même que les notes ou bordereaux d'exclusion temporaire de l'école. Gardez tous les documents par ordre chronologique.

Défense des intérêts médicaux

L'adaptation à la nouvelle que votre enfant a un handicap physique ou éducatif peut vous faire passer par une période d'accablement. De nombreux parents réagissent cependant en apprenant tout ce qu'ils peuvent sur le handicap de leur enfant. Discutez avec des prestataires de soins et autres professionnels qui connaissent votre enfant. Prenez en note les questions qui vous viennent à l'esprit pendant la journée, puis posez-les lors de votre prochain rendez-vous. Le fait de comprendre l'état de votre enfant peut vous aider à savoir ce qui vous attend.

Il peut être stimulant d'apprendre tout ce que vous pouvez, mais évitez d'être submergé par trop d'informations. Prenez le temps de vous adapter à l'impact émotionnel d'un nouveau diagnostic. Rappelez-vous qu'un diagnostic en lui-même ne définit pas la personne qu'est votre enfant.

Recommandations nécessaires

Il se peut que vous ayez besoin d'une recommandation pour une thérapie particulière ou pour des appareils spéciaux nécessaires à votre enfant. Ne croyez pas que le prestataire de soins de votre enfant pourra effectivement écrire la demande seul. Si vous collaborez étroitement avec celui-ci pour écrire la recommandation, celle-ci aura plus de chances d'être approuvée.

Vous et votre prestataire de soins pouvez en réalité demander une thérapie particulière ou un équipement nécessaire à votre enfant. Par exemple, si vous avez besoin d'équipements durables pour votre enfant, décrivez en collaboration avec votre prestataire, de façon complète et approfondie, comment l'équipement va réduire la perte fonctionnelle causée par le handicap.

Dans votre registre téléphonique, ajoutez la date, une description de la conversation ainsi que le nom de la personne à qui vous avez parlé.

Publiez une description de votre problème sur HOMEFRONT-Connections et voyez comment d'autres familles ont réagi à ce genre de situation.

Appel des décisions TRICARE

Si votre demande d'inscription à ECHO (Extended Care Health Option) ou EHCC (Echo Home Health Care) est refusée, la lettre de refus comportera les renseignements spécifiques permettant de déterminer vos droits à un appel. Si vous y avez droit, les informations sur l'endroit où envoyer la lettre d'appel et les limites de temps seront également incluses. La procédure d'appel varie en fonction de la raison du refus. Même si la lettre indique que la décision est sans appel, vous pouvez choisir de la remettre en cause. La lettre indique-t-elle la raison du refus ? Est-ce vrai ? Pouvez-vous expliquer à TRICARE la situation de votre enfant plus clairement ? Demandez à votre représentant régional TRICARE la raison du refus.

Votre représentant régional TRICARE peut vous aider à faire appel. Vous pouvez également contacter le coordinateur BCAC (Beneficiary Counseling and Assistance Coordinator) au bureau régional de TRICARE ou dans votre installation MTF. Pour plus d'informations, consultez www.tricare.mil.

Services EIS (Early Intervention Services)

Les familles ont des droits légaux lorsqu'elles participent aux services EIS (Early Intervention Services) fournis dans le cadre de la loi IDEA (Individuals with Disabilities Act). Ces garanties par la procédure, ainsi que les droits à une procédure régulière ont pour objectif de protéger les intérêts des familles et enfants avec des besoins spéciaux, et ce, dès les services d'intervention précoce. Les garanties par la procédure ne constituent pas un système distinct mais font partie de la prestation des services EIS. Chaque droit et garantie est lié à l'expérience de la famille avec les services EIS et établit les principes juridiques définissant les rôles des familles comme membres à part entière de l'équipe d'intervention précoce. Vos garanties EIS par la procédure comportent les droits suivants :

- **Le droit à la confidentialité et à la communication d'informations.** Le programme EIS ne peut divulguer aucune information vous concernant ou concernant votre enfant à quiconque, à moins que vous n'en donniez l'autorisation. En outre, votre permission est nécessaire pour que le programme EIS obtienne des renseignements et des dossiers d'autres programmes ou professionnels.
- **Le droit d'examiner les dossiers.** Vous avez le droit de consulter tout ce qui vous concerne vous et votre enfant dans les dossiers du programme EIS.
- **Le droit à un préavis écrit.** Vous devez recevoir un préavis écrit lorsque le programme EIS propose de commencer ou modifier un service.



Lorsque vous avez besoin d'une clarification sur des informations fournies par des professionnels et prestataires de soins de santé, n'hésitez pas à poser toutes les questions nécessaires pour vous assurer que vous les avez bien comprises.

- **Le droit de comprendre.** Vous avez le droit de comprendre les informations relatives à toutes les activités EIS et aux dossiers écrits. Le programme EIS fournira les informations dans une autre langue ou en utilisant d'autres moyens de communication, afin que vous puissiez être un membre à part entière de l'équipe.
- **Le droit d'accepter ou de refuser.** Tous les services EIS sont librement consentis. Avant une évaluation ou la prestation d'un service, il vous sera demandé de donner votre consentement par écrit. Vous pouvez accepter ou refuser n'importe quel service EIS, ou tous. Si vous décidez de ne pas participer à un service, il n'y aura aucune conséquence sur les services que vous décidez d'accepter.
- **Le droit d'être en désaccord.** Vous avez le droit de ne pas être d'accord sur un aspect d'un service EIS que vous et votre famille recevez. Vous avez également le droit à un règlement rapide de vos plaintes.
- **Le droit à la continuité des services pendant un conflit.** Vous et votre enfant continuerez à recevoir les services qui vous sont actuellement dispensés pendant la procédure de règlement de n'importe quel conflit.

Parfois, les parents et les prestataires ont des opinions différentes sur les services EIS d'un enfant. S'il arrive que vous ayez une préoccupation ou une question, parlez-en à votre coordinateur de services ou prestataire immédiatement. Vous pouvez demander la tenue d'une réunion IFSP à n'importe quel moment pour parler de ce qui fonctionne ou a besoin d'être modifié. Une discussion avec tous les partenaires peut aider à résoudre bien des désaccords.

Lorsque le désaccord n'est pas résolu, tous les États et juridictions, de même que les programmes militaires EDIS (Educational and Developmental Intervention Services) ont leurs propres processus de résolution de conflits ou procédures régulières. La médiation constitue le premier pas et a pour but de vous aider, ainsi que le programme d'intervention précoce, à parvenir à un accord qui puisse satisfaire les deux parties. Lorsque les discussions officielles n'aboutissent à rien, vous pouvez soumettre une demande écrite d'audience garantie par les procédures. Pour toute information relative aux garanties par la procédure et aux procédures régulières EIS de chaque État, consultez www.nectac.org/topics/procsafe/stateonlinec.asp.

Pour toute information relative aux garanties par la procédure et aux procédures régulières militaires EIS EDIS, consultez www.edis.army.mil/safeguards.htm.

Consultez www.militaryinstallations.dod.mil pour toute information relative à votre programme EDIS local.



Évitez d'écrire directement sur les documents originaux, car vous pourriez en avoir besoin plus tard pour des activités officielles, peut-être en tant que pièces à conviction au cours d'une audience garantie par les procédures. À la place, utilisez des notes autocollantes pour vos commentaires.

Certains enfants qui n'ont pas droit à une éducation spécialisée en vertu de la loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act) peuvent avoir droit à une certaine assistance dans le cadre de l'article 504.

Défense des intérêts éducatifs

Il est particulièrement important de savoir comment la législation affecte l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux.

Législation

Le [Module 2, Éducation spécialisée](#), fournit des informations détaillées sur la loi IDEA, la législation phare relative à l'éducation spécialisée en vigueur dans tous les systèmes scolaires des États-Unis, leurs territoires et les écoles du DoD. La loi IDEA garantit l'accès de tous les enfants ayant des besoins spéciaux à une FAPE (Free and Appropriate Public Education). Elle assure également que les droits de l'enfant et de ses parents sont protégés et qu'enseignants et parents disposent des outils nécessaires pour que l'enfant atteigne ses objectifs éducatifs et que ses progrès soient évalués.

L'article 504 de la loi sur la réadaptation (Rehabilitation Act) traite des droits civils protégeant les personnes qualifiées de toute discrimination basée sur leurs handicaps. Elle interdit aux entreprises et employés d'exclure ou de nier à des personnes handicapées une égalité des chances en vue de recevoir des prestations et services liés à un programme. Les exigences de la loi en matière de non-discrimination s'appliquent aux écoles publiques comme aux employeurs ou organismes recevant une assistance financière des ministères ou des organismes fédéraux. Ces organismes et employeurs comprennent les hôpitaux, les maisons de retraite, les centres de santé mentale et les programmes sociaux.

Selon cette loi, les personnes handicapées sont définies comme suit :

- des personnes souffrant d'une déficience physique ou mentale qui limite une ou plusieurs activités majeures de la vie quotidienne
- des personnes qui ont des antécédents de, ou qui sont considérées comme ayant une déficience physique ou mentale qui limite substantiellement une ou plusieurs activités majeures de la vie quotidienne Les activités majeures de la vie quotidienne incluent s'occuper de soi-même, marcher, voir, entendre, parler, respirer, travailler, exécuter des tâches manuelles et apprendre.

La définition d'un handicap étant plus large dans l'article 504 que dans la loi IDEA, certains enfants n'ayant pas droit à une éducation spécialisée dans le cadre de la loi IDEA peuvent avoir droit à une aide spéciale dans le cadre de cet article 504. Ceci peut être très utile pour des enfants souffrant d'une déficience invisible, tels que les difficultés d'apprentissage ou l'hyperactivité avec déficience de l'attention. Pour toute information sur l'article 504 de la loi sur la réadaptation (Rehabilitation Act), consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp.

La loi sur les Américains handicapés (ADA : American with Disabilities Act) accorde des droits civils aux personnes handicapées qui sont similaires à ceux dont jouissent les personnes au regard de la race, la couleur, le sexe, la nationalité, l'âge et la religion. Elle garantit l'égalité des chances aux personnes handicapées en ce qui concerne les infrastructures publiques, l'emploi, les transports, les services publics

locaux et des États et les télécommunications. Pour toute information sur la loi ADA, consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp.

La directive 1020.1 du DoD (Department of Defense) intitulée « Nondiscrimination on the Basis of Handicap in Programs and Activities Assisted or Conducted by the Department of Defense » (Non-discrimination fondée sur un handicap dans les programmes et activités menés ou recevant une aide du Ministère de la Défense), interdit toute discrimination basée sur un handicap dans les activités et programmes recevant des fonds fédéraux par l'intermédiaire du DoD. Pour toute information sur cette directive, consultez www.dtic.mil.

Pour toute information ou aide, contactez la Protection and Advocacy Agency de votre État. Le National Disability Rights Network répertorie les organismes d'État sur www.napas.org.

Le système scolaire

Un des principes de base de la loi IDEA est que des garanties par la procédure doivent être mises en place pour assurer la protection des droits des enfants et de leurs parents et que des mesures claires soient également mises en place en cas de désaccord concernant l'évaluation, l'admissibilité et le programme d'études de l'enfant. En tant que parent, vous avez le droit d'être un membre à part entière de l'équipe pédagogique pendant la totalité du processus d'éducation spécialisée. Le processus peut parfois sembler déroutant et frustrant pour les familles. Il est souhaitable que vous jouiez un rôle actif dans l'éducation de votre enfant et que vous soyez au courant de ses droits au sein du système d'éducation spécialisée.

Il est souhaitable que vous lisiez et vous vous familiarisiez avec les résultats d'une évaluation bien avant la réunion IEP. Vous ne pouvez pas espérer lire et comprendre des évaluations complexes et en même temps vous efforcer d'être un participant actif dans une réunion.

Responsabilités parentales

En même temps que vos droits de parent viennent des responsabilités. En participant activement au processus de planification de l'éducation de votre enfant, vous pouvez faire en sorte qu'il reçoive les services dont il a besoin pour réussir à l'école et chez lui. En tant que parent vous devez :

- participer aux réunions concernant votre enfant et être prêt à discuter des sujets de préoccupation
- poser des questions pour vous assurer que vous comprenez ce qui se passe
- fournir toutes les informations appropriées nécessaires à la planification et à l'élaboration du programme.
- indiquer au personnel de l'école tout changement dans la vie de votre enfant, qu'il soit positif ou négatif, y compris les domaines de croissance, les modifications d'un point de vue santé et médicaments et les difficultés qu'il traverse
- apprendre les règles et règlements gouvernant les services d'éducation spécialisée

En tant que membre actif de l'équipe d'éducation spécialisée de votre enfant, vous participez à la création de son plan IEP (Individualized Education Program). Pour plus d'informations, reportez-vous au Module 2, Éducation spécialisée.

Si vous avez des préoccupations concernant le programme d'éducation spécialisée de votre enfant, ou que vous êtes en désaccord avec une recommandation faite par l'école, plusieurs options existent pour vous permettre de coopérer efficacement avec l'école en vue de parvenir à une résolution. La première étape consiste à parler avec le professeur d'éducation spécialisée ou générale de votre enfant. L'administrateur de l'école peut également vous aider à résoudre des problèmes au niveau de l'école. Il est souvent plus facile de résoudre un problème dans un cadre aussi peu officiel que possible. Les stratégies pour parvenir à un règlement rapide avant de passer aux mesures plus formelles du processus de résolution de conflit comprennent :

- **Organisez vos idées.** Avant d'aller à une réunion, essayez de voir la situation dans son ensemble. Quelle est ma perspective ou mon point de vue concernant le réel problème ou le conflit potentiel ? Comment ce problème ou ce conflit affecte-t-il mon enfant ? Que faire pour améliorer la situation ? Comment puis-je clarifier les points d'accord et de désaccord ?
- **Tenez compte des opinions des autres.** Écoutez très attentivement et essayez de voir la situation sous l'angle de l'enseignant ou de l'école. Donnez-leur l'occasion d'expliquer leur position et soyez sûr que vous comprenez ce qu'ils disent. Pourquoi l'école ou l'enseignant adopte-t-il cette position ? Qu'est-ce qui empêche la résolution ?
- **Reformulez les questions.** Demandez-vous comment reformuler le problème d'une manière qui ne montre personne du doigt. Comment faire en sorte que le problème devienne plus gérable ? Comment chacun peut-il assumer la responsabilité et s'attribuer le mérite de la réussite ?

Résolution des problèmes

Lorsque la famille et l'école ne sont pas d'accord sur un problème affectant l'éducation de l'enfant, il est important que les deux côtés expriment leurs inquiétudes et essaient de trouver un compromis. Il existe plusieurs approches officielles que les parents et le personnel de l'école peuvent utiliser pour résoudre le problème. La première option consiste à examiner le plan IEP de l'enfant et la seconde à tenir une réunion IEP avec un animateur.

Résolution officielle des problèmes

Examen du plan IEP (Individualized Education Program)

Si vous avez des inquiétudes concernant la vitesse de progression de votre enfant, la prestation de services, le placement éducatif de votre enfant, vous avez le droit de demander à tout moment la tenue d'une réunion IEP. Lors de cette réunion, vous pouvez discuter de vos inquiétudes avec l'école, et comme membres actifs de l'équipe IEP, vous efforcez de trouver une solution qui convienne à tout le monde.



Il est plus efficace de résoudre un problème dans un cadre aussi peu formel que possible.

La solution trouvée lors de la réunion IEP n'a pas besoin d'être permanente. Il arrive souvent que les équipes IEP parviennent à un résultat temporaire, comme l'essai d'un plan d'études particulier, ou le placement dans une salle de classe pendant un certain temps. Pendant ce temps, vous et l'école pouvez examiner comment la solution temporaire résout votre problème. La période d'essai vous permettra (vous et l'école) de parvenir à un accord qui convient à tous et répond aux besoins de votre enfant.

Réunion IEP avec animateur

Une réunion IEP avec animateur permet d'aider les équipes IEP à parvenir à un accord sur des décisions d'éducation spécialisée. Cette réunion comprend un animateur impartial qui ne fait pas partie de l'équipe IEP, et dont l'objectif est plutôt de faire en sorte que l'équipe reste concentrée sur l'élaboration du programme de l'enfant tout en résolvant les problèmes dès qu'ils surviennent. L'animateur aide à favoriser la communication entre les membres de l'équipe et à soutenir la participation complète du parent et de l'école dans la recherche d'une solution au problème mentionné. L'animateur n'impose pas de décision à l'équipe. Il clarifie les points d'accord et de désaccord, et aide les membres de l'équipe à communiquer et écouter de manière efficace. Lorsqu'un désaccord survient, l'animateur vous encourage ainsi que l'école à rechercher de nouvelles options. Plus important encore, l'animateur impartial fait en sorte que la réunion reste concentrée sur l'enfant.

Lorsque vous vous préparez à une réunion, quelle qu'elle soit, il est important de réfléchir à la manière dont les problèmes pourraient être résolus. Posez-vous la question de savoir si certaines hypothèses ne conviennent pas à la situation, ou demandez-vous comment vous et l'école pouvez vous servir des objectifs et priorités de chacun, et quels bénéfices votre enfant peut-il espérer d'une collaboration avec l'école.

Au cas où vos problèmes ne seraient pas résolus par les moyens officiels ci-dessous, vous pouvez recourir à d'autres méthodes pour les résoudre, y compris une réunion officielle, une demande de médiation ou une audience garantie par les procédures et enfin le dépôt d'une plainte auprès de l'État. Contactez l'école ou l'agence d'éducation locale (bureau du district) pour toute information sur les procédures régulières. Vous pouvez également contacter le centre PTI (Parent Training and Information) ou votre centre Community Parent Resource pour toute information sur le processus de résolution de conflits.

Résolution officielle des problèmes

Conférence

Une conférence vous donne l'occasion de résoudre toute question ou problème et comprend généralement un administrateur de l'école ainsi que les enseignants ou prestataires de services de votre enfant. Ces conférences et autres communications avec l'école sont plus productives lorsque vous exprimez clairement les faits à la source de vos problèmes ainsi que l'assistance que vous recherchez. Tâchez de collaborer étroitement avec le personnel de l'école pour définir clairement les points de désaccord et les solutions possibles. Lorsqu'une conférence aboutit à des solutions

La médiation vous donne à vous et à l'école le contrôle total du processus et vous permet de parvenir à des accords auxquels les deux parties s'engagent totalement.

acceptables par tous, l'école rédigera un mémorandum pour les archives décrivant les désaccords et expliquant comment ils ont été résolus à l'amiable. Si la conférence ne débouche pas sur une solution mutuellement acceptable, vous ou l'école pouvez demander une médiation par écrit, ou renoncer à la médiation et demander officiellement une audience garantie par les procédures.

Médiation

La médiation permet de résoudre un conflit sans procès. Dans toute médiation, vous avez deux objectifs : résoudre le conflit et protéger votre relation avec l'école. Vous pouvez demander une médiation officielle avec la présence d'un tiers neutre pour vous aider vous et l'école à parvenir à un accord sur les conflits concernant les services d'éducation spécialisée de votre enfant. La médiation est volontaire et ne vous coûte rien. Les discussions qui ont lieu pendant la médiation sont confidentielles et ne peuvent être utilisées comme preuves dans une audience garantie par les procédures ou une procédure civile.

Le CADRE (National Center on Dispute Resolution) encourage l'utilisation de la médiation et des stratégies concertées pour résoudre les désaccords. Consultez le CADRE sur www.directionservice.org/cadre.

Demande d'audience garantie par les procédures

Une demande d'audience garantie par les procédures est une plainte écrite, déposée par un parent ou le district scolaire, se rapportant à l'identification, l'évaluation, le placement scolaire ou la fourniture d'une FAPE à un élève handicapé. Les demandes d'audience garantie par les procédures doivent être déposées dans les deux ans suivant l'objet du litige, à moins que l'État n'ait défini une date limite différente.

Séance de conciliation (réunion)

La loi IDEA vous permet d'avoir une réunion avec l'école pour expliquer votre demande d'audience garantie par les procédures. La loi donne également à l'école la possibilité de résoudre la plainte. Dans les 15 jours suivant la réception de votre demande d'audience garantie par les procédures (également appelée un avis ou une plainte), l'école doit organiser une réunion de conciliation. Participent à cette séance les parents, les membres pertinents de



Il est souhaitable d'enregistrer la réunion, particulièrement si personne ne veut vous accompagner. Bien que cela ne soit pas mentionné dans la loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act), de nombreux États ont des règles concernant l'enregistrement des réunions.

Contactez votre centre PTI (Parent Training and Information) pour toute information spécifique à votre État. Si votre État vous permet d'enregistrer les réunions, prévenez quand même, à l'avance, le district scolaire de votre intention. L'école, après avoir été informée de l'intention des parents d'enregistrer la réunion, peut dans ce cas apporter un magnétophone pour ce faire.

l'équipe d'éducation spécialisée de votre enfant qui connaissent les faits identifiés dans la plainte et un représentant du système scolaire autorisé à prendre une décision relative à votre demande. La séance de conciliation doit avoir lieu à moins que vous ou l'école consentiez par écrit à renoncer à la conciliation et soyez d'accord à la place pour participer à la médiation.

Audience garantie par les procédures

Lorsque la conférence et la médiation n'ont pas réussi à résoudre de façon satisfaisante un désaccord relatif à l'identification, à l'évaluation, au placement, à l'IEP, ou au droit à une FAPE de votre enfant, vous ou l'école pouvez demander une audience garantie par les procédures.

Plainte d'État

Une plainte d'État est une plainte écrite qui peut être déposée par toute organisation ou personne qui prétend qu'un district scolaire de l'État a violé une exigence de la partie B de la loi IDEA (partie qui inclut toutes les exigences concernant la prestation de services d'éducation spécialisée) ou les lois ou règlements de l'État sur l'éducation spécialisée. Les plaintes d'État doivent être déposées dans un délai d'un an suivant la violation alléguée.

Évaluation scolaire indépendante

Si vous, comme parents d'un enfant handicapé, n'êtes pas d'accord avec les résultats de l'évaluation de votre enfant, vous avez le droit de demander une évaluation scolaire indépendante (IEE : Independent Educational Evaluation) aux frais de l'État. Une IEE est une évaluation menée par un examinateur qualifié qui n'est pas employé par l'école responsable de l'éducation de votre enfant. Si vous demandez une IEE, l'école devra vous fournir, entre autres, des informations indiquant où obtenir une IEE. [Le Module 2, Éducation spécialisée](#), contient un modèle de Demande d'évaluation scolaire indépendante.

L'école peut accéder à votre demande et payer l'IEE, ou elle peut organiser une audience pour démontrer que ses propres évaluations étaient justes. Si l'école organise une audience et que le conseiller-auditeur décide en dernier ressort que l'évaluation de l'école était correcte, vous disposez toujours du droit à une IEE, mais non couverte par des fonds de l'État. Si vous effectuez une évaluation indépendante avec des fonds de l'État ou des fonds privés, l'école examinera attentivement les conclusions de l'évaluation concernant la FAPE de votre enfant. Toutefois, cela ne signifie pas que l'école prendra une décision conforme aux conclusions de l'IEE. L'école doit prendre en compte dans sa décision toutes les informations disponibles affectant l'admissibilité, le placement, l'IEP, les services ou la FAPE de l'enfant.

Révocation du consentement pour des services

Les parents peuvent retirer leurs enfants de l'éducation spécialisée et des services connexes en révoquant leur consentement à la prestation de tous les services ou d'un service particulier. La révocation du consentement des parents doit être envoyée

En collaboration avec l'enseignant de la classe, proposez chez vous des défis stimulants à relever qui auront un effet bénéfique sur les performances de votre enfant.

par écrit. L'interruption des services représentant un changement dans le placement éducatif de l'enfant, l'école, dès réception de l'avis de révocation, doit aviser les parents par écrit qu'elle va interrompre les prestations d'éducation spécialisée et de services connexes. L'avis informera les parents de ce qui suit :

- des changements dans le placement et les services découlant de la révocation du consentement
- si l'école estime que l'interruption des services est conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant
 - S'il y a accord des parents et du comité d'éducation spécialisée pour l'octroi d'une FAPE à l'enfant en cas de refus du service, son IEP sera modifié afin de supprimer ledit service.
 - S'il y a désaccord des parents et du comité d'éducation spécialisée concernant l'octroi ou non d'une FAPE à l'enfant en cas de refus d'un service particulier, les parents peuvent recourir à des procédures régulières pour que le service soit décidé comme inadéquat pour l'enfant.
- la date à laquelle l'école interrompra l'éducation spécialisée et les services connexes de l'enfant
- l'enfant peut être sanctionné comme un élève de l'enseignement général et ne plus avoir droit aux protections disciplinaires de la loi IDEA
- les parents conservent le droit de demander une évaluation initiale pour déterminer si l'enfant est « un enfant handicapé » qui a besoin d'éducation spécialisée et de services connexes ; l'enfant ne recevra aucune éducation spécialisée ni aucun service connexe jusqu'à ce l'évaluation ait déterminé l'admissibilité
- l'école ne remettra pas en cause, que ce soit par médiation ou audition garantie par les procédures, la révocation du consentement à la prestation d'éducation spécialisée ou de services connexes

Réussite de votre enfant en classe

Les enfants qui entrent à l'école sont curieux par nature et désireux d'apprendre et d'explorer leur monde. L'apprentissage doit être significatif, pertinent et permettre aux enfants d'établir des liens entre ce qui est enseigné et leurs propres existences et expériences. Vous pouvez enseigner à votre enfant comment explorer et puiser dans ces expériences éducatives et appliquer les connaissances qui en proviennent à la vie quotidienne, hors des salles de classe.

De nombreux parents trouvent que les réunions IEP et d'admissibilité sont positives et productives, car les enseignants et les éducateurs se préoccupent du succès de chaque enfant.

Intéressez-vous activement à la vie quotidienne de votre enfant

Votre enfant montrera de l'excitation à son retour de l'école tous les jours. Prenez le temps de parler avec votre enfant de ses expériences scolaires. Faites-lui savoir clairement que ce qu'il dit est important. Posez-vous la question de savoir comment vous pouvez aider votre enfant à donner un sens à ces activités quotidiennes. Posez des questions sur les activités et laissez votre enfant expliquer ce qu'il a fait et comment ces activités se sont terminées. Votre enthousiasme et intérêt auront pour conséquence une attitude positive envers l'école.

Examinez le travail scolaire

Votre enfant sera fier de son travail à l'école. Prenez le temps de le lire et de demander comment il a réussi à le finir. Louez votre enfant et soulignez qu'il devrait être fier de son travail. Si le travail est d'une qualité inacceptable, montrez-lui de quelle manière il peut l'améliorer. Indiquez à votre enfant qu'il est normal de faire des erreurs, et que nous devons tous tirer des leçons de nos erreurs afin de faire un meilleur travail la prochaine fois. Votre enfant sera ravi si vous affichez son travail à la maison (ex : accrocher ses devoirs sur le réfrigérateur).

Encouragez la curiosité et la motivation

Votre enfant va continuer à explorer le monde et à poser des questions sur ses découvertes quotidiennes. Encouragez sa curiosité naturelle en l'aidant à trouver des réponses à ses questions. Apprendre doit être amusant et sérieux. Si votre enfant comprend pour quelles raisons il faut apprendre, il aura plus de chances de brûler des étapes et de découvrir de nouveaux intérêts.

Encouragez la compréhension

Pour que votre enfant comprenne pleinement pourquoi il doit apprendre, il doit s'apercevoir du résultat dans sa propre existence. Aidez votre enfant à faire le lien en donnant des exemples comme le réveil, l'argent, les calendriers, le suivi d'un itinéraire, la lecture de signaux ou de pancartes, la rédaction de notes brèves et des jeux de mots.

Lisez, lisez et lisez toujours plus tous les jours !

Soyez prêt

Les enfants qui sont organisés apprennent mieux. Développez des habitudes claires pour les devoirs à la maison et fournissez une structure pour votre enfant. Définissez un horaire quotidien pour les devoirs à domicile. Vérifiez que la zone de travail est bien éclairée et tranquille. Le matériel doit se trouver à portée de main afin d'optimiser au maximum le temps d'apprentissage. Laissez votre enfant être responsable de l'achèvement de ses devoirs à domicile. S'il oublie la routine, un rappel est approprié.

« En réalité, il est probable que nos enfants nous survivent. Si nous ne leur apprenons pas les aptitudes nécessaires à leur survie quand ils seront seuls, que faisons-nous ? »

Heather, maman de deux fils, dont l'un souffre du syndrome de Down et l'autre présente des difficultés d'apprentissage, Fort Lewis, WA.

Apprenez à votre enfant à se défendre

En tant que parent vous savez combien il est important d'apprendre à votre enfant à se prendre en charge. Cela signifie lui enseigner l'hygiène personnelle, comment traverser une rue en toute sécurité, ou comment éviter le camarade de classe qui se fait toujours remarquer. Lui apprendre l'autodéfense n'est pas vraiment différent. Si nous voulons que nos enfants deviennent des adultes, nous devons leur donner des occasions de s'exprimer par eux-mêmes et de prendre leurs propres décisions.

L'autodéfense commence par enseigner à votre enfant à demander de l'aide et à assumer la responsabilité de ses actes. Prendre activement part à la planification de sa vie en fait également partie. Cela suppose que vous devez aider votre enfant à avoir suffisamment de confiance en lui-même pour se faire entendre chaque fois que quelque chose l'inquiète. Ceci peut se faire à la maison ou à l'école. L'autodéfense peut revêtir de multiples formes, comme expliquer à un nouvel enseignant qu'il doit enregistrer le cours, appeler le garçon pour lui dire qu'il a fait une erreur sur la commande ou lui apprendre à se servir des transports publics. Pour commencer, laissez-le payer ses achats ou planifier une fête d'anniversaire. Il est important que les enfants handicapés développent ou améliorent des aptitudes à l'autodéfense parce qu'ils en auront besoin dans tous les circonstances de leurs vies.

Le processus de transition à l'école peut aider. La transition commence lorsque l'éducation de votre enfant ne se concentre plus sur l'identification des défis auxquels il doit faire face et des efforts pour les limiter, mais se tourne vers l'avenir et l'estimation du prix que votre enfant aura à payer pour apprendre un travail ou vivre seul. Votre élève doit faire partie intégrante du processus en exprimant ses besoins, ses volontés et désirs. Pour avoir une vie bien remplie, votre enfant doit pleinement participer au processus de planification. Pour toute information sur la transition, voyez le [Module 4, Familles en transition](#), de ce kit pour parents d'élèves.

Un des plus importants services pour adultes est la réinsertion professionnelle. Les services de réinsertion professionnelle comprennent la planification, l'assistance, le soutien et la formation pour aider les personnes handicapées à se préparer à un emploi et à le trouver. La plupart des États ont un organisme de réinsertion professionnelle avec des bureaux régionaux qui dispensent ces services. Si vous savez que vous allez prendre votre retraite dans un autre État, entrez en contact avec l'organisme de cet État.

Défense en matière de prestations

Outre les prestations militaires, il se peut que votre enfant ait droit à des prestations fédérales et d'État.

SSI (Supplemental Security Income)

Le SSI (Supplemental Security Income) est un paiement mensuel destiné aux personnes ayant des revenus faibles et des ressources limitées et qui sont âgés de 65 ans ou plus, aveugles ou handicapés. Les enfants peuvent y avoir droit. Si vous pensez que vous ou votre enfant peut y avoir droit, rendez visite au bureau de Sécurité Sociale le plus proche ou appelez l'Administration de la Sécurité Sociale au (800) 772-1213. Si votre demande

est rejetée, vous pouvez interjeter appel de la décision. Souvenez-vous que l'appel doit être fait en temps opportun, au plus tard dans les 30 jours suivant l'avis, ou 10 jours si vous demandez des prestations pendant l'appel. Il s'agit de l'"aid paid pending" (aide versée en attente). Vous devez savoir qu'il vous sera demandé de rembourser les prestations si le résultat ne vous est pas favorable. Lorsque vous déménagez d'un État à un autre, souvenez-vous que les conditions d'admissibilité varient.



Dans de nombreux États, le fait d'avoir droit au SSI (Supplemental Security Income) donne également droit à Medicaid.

Medicaid

Medicaid paie les soins de santé des personnes (familles incluses) qui ont des revenus faibles et des ressources limitées. Il s'agit d'un programme national avec des directives larges, mais chaque État définit ses propres règles d'admissibilité et décide des services qui seront dispensés. Souvenez-vous de ceci lorsque vous déménagez d'un État à l'autre. Les États peuvent également choisir de couvrir certains groupes d'enfants âgés de moins de 19 ans ou ceux qui vivent dans des familles à revenus plus élevés.

De nombreux États définissent l'admissibilité en fonction de la loi Tax Equity and Fiscal Responsibility (loi sur la responsabilité fiscale et l'égalité devant l'impôt) de 1982, également connue comme l'exonération Katie Beckett ou l'exonération Home and Community-Based Services (Services communautaires et à domicile). Ceci permet aux enfants d'y avoir droit sans prendre en compte les revenus des parents. Pour trouver des informations sur Medicaid et les exonérations Medicaid dans votre État, consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/resources.

Les familles de militaires qui éprouvent des difficultés à faire face au coût des soins pour un membre handicapé doivent envisager de déposer une demande de Home and Community Based Services de Medicaid. Les prestations peuvent être supérieures à celles offertes par TRICARE.

Influence sur le droit public

Avec des journées aussi bien remplies que les vôtres, le suivi des nouvelles lois ou projets de loi arrive en dernier sur votre liste de priorités. Vous avez, cependant, le pouvoir d'influencer les lois qui auront un impact sur l'éducation, la santé et la qualité de vie de votre enfant.

Que peut faire un parent pressé ? La première étape consiste à se tenir informé. De nombreux parents trouvent que les forums de discussion en ligne sont des ressources inestimables pour partager des conseils sur la manière de passer une journée sans encombre et pour rester au courant des problèmes publics pouvant affecter leurs enfants. Le centre PTI de votre État peut être une bonne source d'informations sur les problèmes présents pouvant vous affecter ainsi que votre famille.

Lorsqu'un problème important se pose, un coup de téléphone rapide ou une lettre d'une page à un représentant élu est tout ce qu'il faut pour exprimer vos opinions et

De nombreux parents trouvent que les forums de discussion en ligne sont des ressources inestimables pour partager des conseils sur la manière de passer une journée sans encombre et pour rester au courant des problèmes publics pouvant affecter leurs enfants.

préoccupations. Les représentants élus prêtent attention aux communications qu'ils reçoivent de leurs électeurs. Racontez l'histoire de votre famille. Si vous envoyez une lettre ou un courriel, incluez une photo de votre famille. Le représentant peut ainsi mettre un visage sur le problème. Il peut connaître les détails de la législation mais peut avoir besoin de savoir quelle en sera l'effet sur ses électeurs.



Vous pouvez partager des histoires personnelles sur ce que l'enseignement public et d'autres services officiels ont fait pour votre famille. En outre, vous pouvez expliquer pourquoi votre enfant a besoin de services supplémentaires et de financement.

Plus d'informations

Lisez ou téléchargez les autres modules de ce kit pour les parents sur www.militaryhomefront.dod.mil/tf/empf/toolbox.

- *Module 1, De la naissance à trois ans*
- *Module 2, Éducation spécialisée*
- *Module 3, Prestations de santé*
- *Module 4, Familles en transition*
- *Module 6, Ressources et soutien*

Contactez d'autres parents d'enfants handicapés

Le bureau EFMP de l'installation peut vous aider à trouver d'autres familles qui ont fait face à des défis similaires. Le fait de savoir que vous n'êtes pas seul peut être d'un grand réconfort. Trouvez les coordonnées de votre bureau EFMP en visitant MilitaryINSTALLATIONS à www.militaryinstallations.dod.mil.

HOMEFRONTConnections

HOMEFRONTConnections, un site de réseautage social du DoD (Department of Defense), est un lieu sûr où les membres des familles de militaires ayant des enfants avec des besoins spéciaux peuvent se rencontrer et interagir en ligne pour partager leurs expériences, publier des photos et des vidéos, écrire des blogs et créer des forums de discussion. Adhérez à un groupe existant ou créez le vôtre. Consultez HOMEFRONTConnections sur le site <https://apps.mhf.dod.mil/homefrontconnections>.

Trouvez le centre PTI (Parent and Training Information) de votre État

Chaque État possède au minimum un centre PTI (Parent Training and Information). Les centres PTI sont au service des familles d'enfants et de jeunes adultes, de la naissance à 21 ans, qui ont un handicap : physique, cognitif, affectif et d'apprentissage. Ils aident les familles à obtenir une éducation et des services adéquats pour leurs enfants ; ils s'efforcent d'améliorer les résultats éducatifs de tous les enfants ; ils forment et informent les parents et les professionnels sur un certain nombre de sujets ; ils résolvent les problèmes entre familles et écoles ou autres organismes ; et mettent en rapport les enfants handicapés avec les ressources communautaires qui peuvent répondre à leurs besoins. Pour toute information, consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/resources.

Centre CADRE (Center for Appropriate Dispute Resolution) de l'éducation spécialisée

Le centre CADRE (Center for Appropriate Dispute Resolution in Special Education), qui est une initiative financée par le Ministère de l'Éducation, sert de centre national pour la résolution des conflits d'éducation spécialisée et utilise la médiation et autres stratégies concertées pour résoudre les désaccords sur l'éducation spécialisée et autres programmes d'intervention précoce. Pour contacter CADRE, consultez www.directionservice.org ou appelez le (541) 686-5060 ou (541)284-4740 (TTY).

Livres

Military OneSource dispose de nombreux livres sur la défense des intérêts. Ces livres sont gratuits et accessibles via leur bibliothèque de consultation. Pour toute information, consultez Military OneSource en ligne sur www.militaryonesource.com.

Introduction

Introduction au module 6

La vie militaire est exigeante. Lorsque vous avez un enfant avec des besoins spéciaux, elle peut l'être encore plus. Les familles de militaires disposent de tout une collection de ressources disponibles dans la communauté militaire et au-delà. Apprenez, vous et votre famille, à connaître les services et ressources de soutien qui sont disponibles.

Ressources communautaires militaires

Centres familiaux

Les centres familiaux, qui sont situés sur les installations militaires, offrent tout un assortiment de services et aides gratuits qui ont pour but de permettre aux militaires et à leurs familles de surmonter les défis uniques que pose la vie militaire. Les services varient en général suivant la taille de l'installation et sa mission. Les services offerts pourront inclure les suivants :

- conseils au déménagement et prêt d'armoires
- services d'informations et d'orientation
- ateliers d'embauche
- coordination des bénévoles
- classes parentales
- conseils personnels et familiaux
- gestion des finances personnelles
- programmes de soutien et d'éducation pour les conjoints
- soutien au déploiement
- ateliers et éducation à la vie familiale



Les centres familiaux peuvent vous mettre en relation avec le bureau EFMP (Exceptional Family Member Program) de l'installation. Les bureaux EFMP donnent des renseignements sur les organisations locales et l'accès aux groupes de soutien, l'aide aux ressources, les services de gestion de cas non-médicaux pour les familles ayant des besoins nombreux et complexes. Pour toute information sur le programme EFMP, reportez-vous au [Module 4, Familles en transition](#). Pour trouver le bureau EFMP le plus proche de votre installation, consultez www.militaryinstallations.dod.mil.

Les ressources et services d'orientation du Child Development Center peuvent aider les parents à trouver des garderies lorsqu'ils ne parviennent pas à en trouver une sur l'installation militaire.

Programme NPSP (New Parent Support Program)

Le programme NPSP (New Parent Support Program) aide les futurs et nouveaux parents par le biais de services variés. Les services sont adaptés aux besoins d'une famille et comprennent visites à domicile, éducation, conseils et orientations vers d'autres ressources dont les organismes de besoins spéciaux et les services sur et à distance de l'installation. Le programme NPSP offre également des cours de soins aux nouveaux-nés et de gestion du comportement / des pratiques parentales positives pour les mères et les pères. Du matériel éducatif comprenant livres, brochures et dépliants est disponible au bureau NPSP de l'installation. Certains programmes ont également un bibliothèque de prêt de différents supports sur la vie familiale et le parentage.

Programme FAP (Family Advocacy Program)

La communauté militaire n'est pas à l'abri des problèmes personnels ou familiaux. Les problèmes vont du stress causé par le déploiement à la violence familiale dont la maltraitance des enfants et la violence conjugale. Des soutiens et services vitaux sont à la disposition des familles de militaires. Le programme FAP (Family Advocacy Group) parraine des activités et services dont des séances de sensibilisation du public, de conseil conjugal et individuel, d'intervention en situation de crise, de défense des victimes, des groupes de soutien, de gestion du stress et d'autres ateliers de bien-être. Les services FAP se trouvent dans les établissements de soins militaires ou dans les centres familiaux de l'installation. Pour toute information, consultez www.militaryinstallations.dod.mil.

Programmes pour les enfants, les jeunes et les adolescents

Les familles de militaires sont confrontées à des horaires de travail par quarts, qui dépassent bien souvent les 8 heures quotidiennes. De plus, le conjoint militaire doit être prêt à se déployer dans le monde entier à tout moment. Ces défis associés au fait d'avoir à s'occuper d'un enfant avec des besoins spéciaux rend très difficile la recherche d'une garderie de qualité. Le système de développement de l'enfant du DoD (Department of Defense) est souple, tout en maintenant des normes élevées, et comporte les services suivants :

- Centres CDC : les centres CDC (Child Development Centers) s'occupent des enfants de 6 semaines à 12 ans. Certains centres ont des équipes d'intégration pour déterminer les aménagements et services appropriés à votre enfant, et permettent d'assurer que ses besoins peuvent être satisfaits dans le cadre d'une garderie. Pour trouver le centre CDC le plus proche, consultez MilitaryINSTALLATIONS sur www.militaryinstallations.dod.mil.



Lorsque vous recevez l'ordre de rejoindre votre nouveau lieu d'affectation, vous pouvez demander, et vous voir affecter, un sponsor avant de déménager. Demandez au bureau EFMP (Exceptional Family Member Program) local ou de votre nouveau lieu d'affectation de vous trouver une famille sponsor avec des besoins spéciaux similaires.

- Garderies familiales : les garderies familiales offrent des services sur la base militaire et sont certifiées par le programme militaire de développement de l'enfant. Ces prestataires dispensent des services critiques aux militaires travaillant par quarts, des heures prolongées ou pendant les week-ends, et pour ceux qui préfèrent un environnement familial pour leurs enfants. Une garderie familiale représente sans doute la meilleure option pour les enfants ayant des besoins spéciaux qui requièrent une même et unique personne au courant des procédures complexes nécessaires à leurs soins.
- Centres de jeunesse : les centres familiaux offrent toute une panoplie de programme qui aideront votre enfant à participer et à se faire des amis. Les installations militaires possèdent souvent des équipes sportives et un centre où votre enfant peut jouer au ping pong, à des jeux vidéo ou à toute autre activité récréative. Pour toute information concernant les services pour enfants, jeunes et adolescents, contactez www.militaryhomefront.dod.mil.
- Récréation et camps d'été : plusieurs installations ont des camps et activités pour les enfants avec des besoins spéciaux. Par exemple, le Camp Lejeune propose *Camp Special Time* plusieurs week-ends par an, permettant aux parents de prendre un repos bien mérité. Fort Campbell offre *Camp We Can*. Rendez-vous au centre familial de votre installation et demandez quels sont les camps disponibles sur l'installation ou dans la communauté.

Agents SLO

Les agents SLO (School Liaison Officers : agents de liaison avec les écoles) nouent des contacts, éduquent et travaillent en partenariat avec les écoles locales pour conseiller les parents militaires d'enfants d'âge scolaire sur les problèmes et besoins en matière d'éducation et les aider à résoudre lesdits problèmes. Les objectifs du programme sont d'identifier les obstacles à la réussite scolaire et d'élaborer des solutions ; d'encourager la participation des parents à l'éducation de leurs enfants ; de développer et coordonner des partenariats dans le monde éducatif ; de donner aux parents les outils dont ils ont besoin pour surmonter les obstacles à l'éducation provenant du style de vie militaire ; et de favoriser et éduquer les communautés et écoles locales sur les besoins particuliers des enfants de militaires. Pour trouver l'agent SLO de votre installation, consultez www.militaryinstallations.dod.mil.

Associations d'entraide

La communauté militaire tire fierté du fait qu'elle prend soin des siens. Les associations d'entraide aident les familles ayant des problèmes inattendus ou des urgences financières. Les associations d'entraide fournissent de l'aide dans les cas suivants :

- transport d'urgence
- dépenses funéraires
- aide humanitaire en cas de catastrophe
- dépenses de garderie
- réparations mécaniques essentielles
- urgences familiales imprévues
- aliments, loyer et services publics
- factures médicales / dentaires (part du patient)

Renseignez-vous auprès de votre Child Development Center (Centre de développement de l'enfant) sur les camps et activités d'été. Le centre dispose de toute une gamme d'activités allant des camps sportifs aux tournois de pêche.

« Le consultant Military OneSource s'est adressé à moi avec calme tout en faisant preuve de beaucoup d'humour, ce qui m'a d'ailleurs aidé à faire de même. Sans eux, je serais encore en train de stresser. »

Un parent marin d'un enfant souffrant de handicaps comportementaux.

parent à parent

Chaque arme est soutenue par une organisation caritative privée sans but lucratif qui fournit des secours financiers d'urgence aux militaires en service actif ou retraités et à leurs familles.

- **Armée de terre : Army Emergency Relief Society**
www.aerhq.org
(866) 878-6378
- **Corps des Marines / Marine : Navy/Marine Corps Relief Society**
www.nmcrs.org/intfreeloan.html
(703) 696-4904
- **Armée de l'air : Air Force Aid Society**
www.afas.org
(800) 769-8951

Sites web parrainés par les différentes armes

Chaque arme parraine un site web qui fournit des informations sur les programmes de qualité de vie pour les familles de militaires. Ces sites web comportent également des nouvelles, des articles, des informations liées au style de vie militaire et des didacticiels en ligne.

- **Armée de terre : Army OneSource**
www.myarmyonesource.com
- **Corps des Marines : Marine Corps Community Services**
www.usmc-mccs.org
- **Marine : Fleet and Family Support Program**
www.cnic.navy.mil/CNIC_HQ_Site
- **Armée de l'air : Air Force Cross Roads**
www.afcommunity.af.mil

Ressources militaires supplémentaires

Section Special Needs (Besoins spéciaux) / EFMP (Exceptional Family Member Program) de MilitaryHOMEFRONT

La section Special Needs / EFMP de MilitaryHOMEFRONT est le site web officiel du DoD destiné aux militaires et aux membres de leurs familles ayant des besoins spéciaux. Le site regorge d'informations sur les prestations, les allocations et l'admissibilité, ainsi que sur les ressources civiles et militaires. Consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/resources. Vous trouvez également des ressources sur :

- la garderie
- les conseils
- le déploiement

- l'éducation des membres de la famille
- l'aide juridique
- le déménagement et la mutation
- le soutien aux nouveaux parents
- la gestion des finances personnelles
- l'emploi des conjoints
- l'aide à la transition



Avez-vous besoin de parler ?
Military OneSource est à votre disposition 24 heures sur 24.

•
Depuis les États-Unis :
(800) 342-9647

•
Numéro de téléphone international gratuit :
(800) 342-9647

•
Appel international en PCV :
(484) 530-5908

Military OneSource

Military OneSource fournit des informations, des services d'orientation et d'assistance à la communauté militaire. Accessible par téléphone ou Internet, Military OneSource offre consultations, recherche, ressources et matériels visant à améliorer les services militaires disponibles actuellement aux familles ayant des besoins spéciaux.

Des spécialistes militaires de l'éducation sont disponibles. Ils sont à la disposition des familles de militaires qui ont besoin d'aide sur des problèmes liés à l'éducation de leurs enfants. Les services sont fournis sur rendez-vous et par téléphone et concernent les enfants ayant des besoins spéciaux de la naissance à l'âge de 21 ans. Les services spécialisés sont accessibles via le numéro de téléphone central de Military OneSource. Tous les services sont gratuits. Pour toute information, consultez Military OneSource sur www.militaryonesource.com.

Military Youth on the Move

Military Youth on the Move est un site web du DoD pour les enfants de 6 à 18 ans, qui déménagent souvent et dont un des parents est un militaire en service actif. Humour, compassion, témoignages et images positives sont les moyens utilisés par le site pour présenter des informations diverses et variées sur la mutation et pour résoudre les problèmes auxquels les enfants et les jeunes des familles de militaires sont confrontés au moment des déménagements qui sont pénibles pour eux. Consultez Military Youth on the Move sur <http://apps.mhf.dod.mil/myom>.

Plan My Move (Préparer mon déménagement)

L'outil en ligne Plan My Move a été spécialement conçu pour les familles de militaires mutés. L'outil comporte des informations à jour sur les lieux d'affectation et les zones environnantes, et aide à planifier le déménagement. Le site vous aide même à estimer les dépenses et fournit des informations sur les indemnités de transport et les droits. Pour utiliser cet outil, consultez MilitaryHOMEFRONT sur www.militaryhomefront.dod.mil/tf/movingand relocation.

De nombreux parents trouvent que les forums de discussion en ligne sont des ressources inestimables pour partager des conseils sur la manière de passer une journée sans encombre et pour rester au courant des problèmes publics pouvant affecter leurs enfants.

MilitaryINSTALLATIONS

MilitaryINSTALLATIONS est la source officielle du DoD sur les ressources offertes par les États et les installations aux militaires et à leurs familles. Vous pouvez y trouver articles, photos, listes des principales unités et contacts pour les programmes et services dans le monde entier. Consultez le site web MilitaryINSTALLATIONS sur www.militaryinstallations.dod.mil.

TRICARE

TRICARE dispose de plusieurs programmes pour aider les familles ayant des besoins spéciaux. L'option ECHO (Extended Health Care Option) offre services, équipements ou fournitures allant bien au-delà de ceux disponibles par le biais de TRICARE Prime, Extra ou Standard. ECHO (ECHO Home Health Care) est également disponible. ECHO fournit aux membres des familles confinées à domicile des services de soins intensifs à domicile. Pour toute information, consultez www.tricare.mil ou consultez le [Module 3, Prestations de santé](#).

Ressources fédérales, communautaires et des États

Croix-Rouge américaine

La Croix-Rouge américaine d'aujourd'hui reste en phase avec l'évolution de l'armée. La Croix-Rouge américaine envoie des communications aux militaires des forces armées américaines servant dans le monde entier qui proviennent de membres de familles confrontés à des urgences ou à d'autres événements importants. Les militaires en service actif et basés dans les communautés peuvent compter sur la Croix-Rouge américaine pour faciliter l'accès aux aides financières, pour fournir des conseils et de l'assistance aux anciens combattants, et pour leur transmettre les communications d'urgences qui les relient à leurs familles aux États-Unis. Contactez la Croix-Rouge américaine sur www.redcross.org ou au (202) 303-4498.

Disability.gov

Ce site web connecte les personnes handicapées aux informations et ressources nécessaires pour leur permettre de poursuivre leurs ambitions personnelles et professionnelles. Les personnes handicapées peuvent trouver là des informations sur les voyages, les soutiens en milieu de travail et les logements équitables.

Centre CADRE (Center for Appropriate Dispute Resolution in Special Education)

Le centre CADRE (Center for Appropriate Dispute Resolution in Special Education) est financé par le Ministère de l'Éducation pour servir de Centre national de résolution des conflits dans l'éducation spécialisée. CADRE encourage l'utilisation de la médiation et d'autres stratégies concertées pour résoudre les désaccords relatifs aux programmes d'intervention précoce et d'éducation spécialisée. CADRE dispose de toute une gamme de services comprenant la promotion de moyens pour prévenir les conflits, de l'aide pour le règlement rapide des conflits, des cours de résolution de conflits, la médiation, les sessions de conciliation et les audiences garanties par les procédures. Pour contacter

CADRE, consultez www.directionservice.org ou appelez le (541) 686-5060 ou le (541) 284-4740 (TTY) ou envoyez une télécopie au (541) 686-5063.

Programme SNAP et indemnité FSSA

Le programme SNAP (Supplemental Nutrition Assistance Program), autrefois connu comme le programme de coupons alimentaires (Food Stamp Program), est un programme de prestations en espèces financé par le gouvernement fédéral et administré par les États. Le programme permet aux familles à faibles revenus d'acheter des aliments nutritifs avec les cartes de transfert électronique de prestations (EBT). Les bénéficiaires du SNAP utilisent leurs prestations pour acheter les produits alimentaires faisant partie du programme dans des magasins d'alimentation de détail autorisés, économat compris.

Les familles stationnées outremer ne peuvent pas recevoir le SNAP ; toutefois, les militaires et leurs familles peuvent faire une demande d'indemnité FSSA (Family Subsistence Supplemental Allowance). L'indemnité FSSA est un programme du DoD dont le but est de remplacer les prestations familiales du SNAP en augmentant l'indemnité de subsistance de base des militaires. Bien que cette indemnité cible les familles SNAP, tous les militaires et leurs familles vivant outremer et aux États-Unis peuvent en faire la demande. Le programme FSSA est basé sur le revenu du ménage et la taille de la famille. Rien dans la loi n'interdit aux militaires de recevoir en même temps les prestations FSSA et SNAP ; toutefois, le programme SNAP prendra en compte les prestations FSSA pour déterminer les droits ainsi que les montants des dotations. Pour toute information, consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp.

Medicaid

Medicare paie les soins de santé des personnes (familles comprises) qui ont des revenus faibles et des ressources limitées. Il s'agit d'un programme national avec des directives larges, mais chaque État définit ses propres règles d'admissibilité et décide des services qui seront dispensés, un élément à ne pas oublier lorsque vous déménagez d'un État à l'autre. Dans la plupart des États, les enfants qui ont droit à l'indemnité SSI (Supplemental Security Income) auront également droit à Medicaid. Les États peuvent également choisir de couvrir certains groupes d'enfants âgés de moins de 19 ans ou ceux qui vivent dans des familles à revenus plus élevés.



De nombreux États déterminent l'admissibilité des enfants par le biais de programmes qui permettent aux enfants ayant des besoins spéciaux d'en bénéficier sans tenir compte du revenu des parents. Pour trouver des informations sur Medicaid et les dispenses Medicaid dans votre État, consultez www.militaryhomefront.dod.mil/tf/efmp/benefits. Cliquez sur « Federal » pour accéder aux informations sur Medicaid.

Le NICHCY (National Dissemination Center for Children with Disabilities) accepte les communications en anglais et espagnol.

Centre national EDJJ (Education, Disability, and Juevnilé Justice)

Le centre national EDJJ (Education, Disability, and Juvenile Justice) se préoccupe du nombre de jeunes handicapés susceptibles de se retrouver devant un tribunal ou qui ont déjà eu affaire au système de délinquance juvénile. Le centre fournit assistance, se livre à des recherches et diffuse des ressources dans 3 domaines : prévention de l'échec et de la délinquance scolaire, éducation et éducation spécialisée pour les jeunes détenus et engagés et enfin, services de transition pour les jeunes retournant à l'école ou en communauté. Pour toute information, consultez www.edjj.org ou appelez le (301) 405-6462.

NICHCY (National Dissemination Center for Children with Disabilities)

Le NICHCY (National Dissemination Center for Children with Disabilities) est financé par le Ministère de l'Éducation. Il dispose d'une large quantité d'informations, en anglais et en espagnol. Le centre NICHCY sert de source centrale d'informations sur :

- les handicaps chez les nourrissons, les tout-petits et les jeunes
- la loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act), qui est la loi autorisant l'éducation spécialisée
- la loi No Child Left Behind (Pas d'enfants laissés de côté) pour ce qui est des enfants handicapés
- les informations, conséquences de recherches, sur les pratiques éducatives efficaces

Le centre est une ressource précieuse pour tous les parents ayant des besoins spéciaux et est lié au lecteur de texte BrowseAloud. Ceci signifie que toutes les informations du site peuvent vous être lues. Pour plus d'informations, consultez leur site web sur www.nichcy.org.

Projet STOMP (Specialized Training of Military Parents)

Le projet STOMP (Specialized Training for Military Parents) est un centre PTI (Parent Training and Information) financé par le Ministère de l'Éducation qui a pour mission l'éducation et la formation des parents militaires d'enfants ayant besoin d'éducation spécialisée ou de soins de santé. Le projet STOMP aide les familles de militaires en fournissant informations, soutiens et conseils.



STOMP propose des ateliers sur toute une série de sujets. Vous pouvez contacter STOMP sur www.stompproject.org ou au (800) 5-PARENT (V/TTY).

SSI (Supplemental Security Income)

Le SSI est un programme fédéral de supplément de revenu qui assure un revenu mensuel aux personnes à revenus faibles et ressources limitées qui ont plus de 65 ans, sont aveugles ou handicapées. Les enfants peuvent y avoir droit. Si vous pensez que vous ou votre enfant peut y avoir droit, rendez visite au bureau de Sécurité Sociale le plus proche ou appelez le (800) 772-1213. Si votre demande est rejetée, vous pouvez interjeter appel de la décision.

Programme WIC (Women, Infants and Children)

Le programme WIC (Women, Infants, and Children) prodigue des conseils nutritionnels aux femmes et enfants à faibles revenus et à risque sur le plan nutritionnel. Ceci comprend les femmes enceintes, après l'accouchement ou allaitant ainsi que les nourrissons et enfants jusqu'à leur cinquième anniversaire. Le programme WIC propose des cours de nutrition, des aliments nutritionnels ainsi que des dépistages et des recommandations auprès d'autres services sociaux, de santé et d'assistance publique.

Les militaires vivant outremer peuvent avoir droit au programme WIC Overseas. Pour toute information sur ce programme, consultez www.tricare.mil/wic.

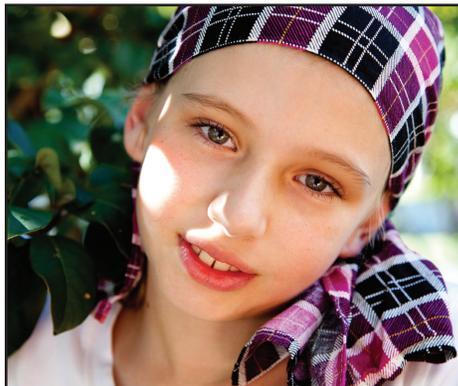
Ressources pour les familles ayant des enfants gravement malades ou hospitalisés.

Fisher House

Les militaires et leurs familles qui ont des proches hospitalisés pour raison de maladie ou blessure doivent souvent voyager très loin de leurs domiciles pour recevoir des soins médicaux spécialisés. Pour aider à mieux passer cette période difficile, la fondation Fisher House fait don de « maisons de réconfort », qui sont construites dans l'enceinte des principaux centres militaires et les centres médicaux d'anciens combattants. Il existe au moins une Fisher House™ dans tous les principaux centres médicaux militaires qui apportent aux familles dans le besoin le réconfort d'un foyer dans une atmosphère de camaraderie. Le coût moyen d'un séjour dans une Fisher House est inférieur à 10 \$ par jour, et dans de nombreux endroits les chambres sont gratuites. Pour toute information, consultez www.fisherhouse.org ou appelez le (888) 294-8560.

Fondation Make-A-Wish

La mission de la Make-A-Wish Foundation® est de réaliser les rêves des enfants âgés de 2 ans ½ à 18 ans atteints d'affections potentiellement mortelles. Les enfants doivent être orientés vers la Fondation et remplir les conditions médicales requises selon leur médecin pour voir leur rêve se réaliser. Les dépenses correspondant à la réalisation



du rêve sont totalement couvertes, et il n'est pas tenu compte des revenus de la famille pour déterminer le droit de l'enfant à voir son rêve se réaliser. Contactez Make-A-Wish sur www.wish.org ou appelez le (800) 722-WISH (9474).

Fondation Starlight Starbright Children

La fondation Starlight Starbright Children est une organisation à but non-lucratif dont la mission est de faire toute la différence dans la vie des enfants gravement malades et de leurs familles. Starlight Starbright essaie de rendre plus douce la vie des familles qui ont des enfants gravement malades. Elle s'efforce de répondre aux besoins des familles en construisant des salles de jeux et des aires pour les adolescents dans les hôpitaux et en fournissant des stations PC Pal et Fun Center pour que les enfants puissent jouer, envoyer des courriels, bavarder avec leurs amis et même faire leurs devoirs depuis leur lit d'hôpital. Ils font venir des animateurs et organisent des réceptions pour les enfants hospitalisés. Lorsque les enfants rentrent chez eux, Starlight Starbright les aide à rester en contact par l'intermédiaire d'espaces de dialogue en ligne et de sorties spéciales pour toute la famille. Pour toute information, consultez www.starlight.org ou appelez le (800) 315-2580.

Fondation A Special Wish

La fondation A Special Wish est une organisation caritative à but non lucratif qui a pour mission de réaliser les rêves des enfants qui ont été diagnostiqués avec une maladie potentiellement mortelle. La fondation A Special Wish est la seule grande organisation de réalisation des rêves aux États-Unis réalisant ceux des nourrissons, enfants et adolescents de la naissance à l'âge de 20 ans. Pour toute information, consultez www.spwish.org ou appelez le (800) 486-WISH (9474).

The Dream Factory

The Dream Factory, Inc. est une organisation de bénévoles à but non-lucratif dont la mission est de réaliser les rêves des enfants qui ont des maladies chroniques ou critiques. Il existe actuellement plus de 30 branches aux États-Unis comptant plus de 5 000 bénévoles qui créent et réalisent des rêves, rendent visite aux enfants et à leurs familles à l'hôpital et à domicile, organisent des cérémonies spéciales et des manifestations de collecte de fonds pour les enfants. Pour toute information, consultez www.dreamfactoryinc.com ou appelez le (800) 456-7556.

Village Give Kids the World

Le village Give Kids the World est un centre de villégiature à but non-lucratif qui crée des souvenirs magiques pour les enfants atteints d'affections potentiellement mortelles et leurs familles. Les organisations de réalisation de rêves coordonnent le transport jusqu'à Orlando, où Give Kids the World offre l'hébergement à son centre de villégiature fantastique, des billets gratuits pour les attractions et tous les repas pour une semaine fantastique de vacances. Pour toute information, consultez www.gktw.org ou appelez le (800) 995-KIDS (5437).



Créé pour vous par le Ministère de la Défense
Programme EFMP (Exceptional Family Member Program)



Permettre à l'aide de directives, outils et ressources d'améliorer davantage la qualité de vie des militaires et de leurs familles.

3ème édition, mai 2011